

BACK COVER PAGE OF
HOUSE OF COMMONS DEBATES
OFFICIAL REPORT (HANSARD)
VOL. 144, NUMBER 084
18 SEPTEMBER 2009



PAGE DE DOS
DÉBATS DE LA CHAMBRE DES
COMMUNES
COMpte RENNU OFFICIEL (HANSARD)
VOL. 144, NUMÉRO 084
18 SEPTEMBRE 2009

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux priviléges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Editions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 28

Thursday, December 19, 1985

Chairman: Aideen Nicholson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 28

Le jeudi 19 décembre 1985

Président: Aideen Nicholson

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Public Accounts

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Comptes publics

RESPECTING:

Report of the Auditor General of Canada for the fiscal year ended March 31, 1985—Chapter 10—
Comprehensive Audit of the Law Reform Commission

CONCERNANT:

Rapport du Vérificateur général du Canada pour l'exercice financier clos le 31 mars 1985—Chapitre 10—Vérification intégrée de la Commission de réforme du droit

INCLUDING:

Ninth Report to the House (Permission to travel)

Y COMPRIS:

Neuvième rapport à la Chambre (Permission de voyager)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

**STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS**

Chairman: Aideen Nicholson

MEMBERS/MEMBRES

Gabriel Desjardins
Scott Fennell
Alfonso Gagliano
Jean-Guy Guilbault
Jim Hawkes
Stan Hovdebo
Don Ravis
Alan Redway
Anthony Roman—(10)

**COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS**

Président: Aideen Nicholson

ALTERNATES/SUBSTITUTS

David Berger
Don Boudria
Michael Cassidy
Dennis H. Cochrane
John Gormley
André Harvey
Doug Lewis
Ricardo Lopez
Dave Nickerson
Marcel Tremblay—(10)

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Richard Rumas

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, DECEMBER 19, 1985
(40)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met at 9:35 o'clock a.m., this day, the Chairman, Aideen Nicholson, presiding.

Members of the Committee present: Alfonso Gagliano, Jean-Guy Guilbault, Stan Hovdebo, Aideen Nicholson, Don Ravis, Alan Redway, Anthony Roman.

Alternate present: Michael Cassidy.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: E.R. Adams.

Witnesses: From the Office of the Auditor General of Canada: Raymond Dubois, Deputy Auditor General, Audit Operations Branch. From the Law Reform Commission: Mr. Justice Allen M. Linden, President. From the Department of Justice: D.C. Préfontaine, Assistant Deputy Minister, Policy, Programs and Research.

In accordance with its permanent Order of Reference contained in the House of Commons' Permanent and Provisional Standing Orders, the Committee commenced consideration of Chapter 10—Law Reform Commission of the Report of the Auditor General for the fiscal year ended March 31, 1985.

The opening statements were deemed to have been read.

Raymond Dubois, Mr. Justice Allen M. Linden and D.C. Préfontaine made additional opening remarks.

On motion of Don Ravis, it was agreed,—That the two documents entitled "Follow-Up Report to the Standing Committee on Public Accounts Respecting the Report of the Auditor General for the Fiscal Year Ended March 31, 1985", relating to Chapter 10—Law Reform Commission and Department of Justice be appended to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See Appendices "PUBL-27 and 28"*).

The witnesses answered questions.

At 12:04 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 19 DÉCEMBRE 1985
(40)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit, ce jour à 9 h 35, sous la présidence d'Aideen Nicholson, (présidente).

Membres du Comité présents: Alfonso Gagliano, Jean-Guy Guilbault, Stan Hovdebo, Aideen Nicholson, Don Ravis, Alan Redway, Anthony Roman.

Substitut présent: Michael Cassidy.

Aussi présent: Du service de recherche de la Bibliothèque du parlement: E.R. Adams.

Témoins: Du bureau du Vérificateur général du Canada: Raymond Dubois, Sous-vérificateur général, direction générale des opérations de vérification. De la Commission de réforme du droit: L'hon. juge Allen M. Linden, président. Du ministère de la Justice: D.C. Préfontaine, sous-ministre adjoint, Politique, programmes et recherche.

Conformément à son ordre de renvoi permanent contenu dans les articles permanents et provisoires du Règlement, le Comité procède à l'étude du chapitre 10 du rapport du Vérificateur général pour l'exercice se terminant le 31 mars 1985, intitulé Vérification intégrée de la Commission de réforme du droit.

Les déclarations préliminaires sont tenues pour lues.

Raymond Dubois, l'hon. juge Allen M. Linden et D.C. Préfontaine font d'autres observations préliminaires.

Sur motion de Don Ravis, *il est convenu*,—Que les deux documents intitulés «Rapport de suite au Comité permanent des comptes publics au sujet du rapport du Vérificateur général du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1985» ayant trait au chapitre 10 intitulé La Commission de réforme du droit et le ministère de la Justice figurent en appendice aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour (*Voir appendices "PUBL-27 et 28"*).

Les témoins répondent aux questions.

A 12 h 04, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Richard Rumas

Clerk of the Committee

EVIDENCE*(Recorded by Electronic Apparatus)**[Texte]*

Thursday, December 19, 1985

TÉMOIGNAGES*(Enregistrement électronique)**[Traduction]*

Le jeudi 19 décembre 1985

• 0935

The Chairman: I would like to call the meeting to order.

We are commencing consideration of Chapter 10, the Law Reform Commission, of the 1985 report of the Auditor General.

I am pleased to welcome as witnesses from the Office of the Auditor General of Canada, Mr. Raymond Dubois, Deputy Auditor General, Audit Operations Branch; from the Law Reform Commission, Mr. Justice Allen Linden, President; and from the Department of Justice, Mr. Préfontaine, Assistant Deputy Minister of Policy, Programs and Research.

The opening statements have been distributed and will be printed in the record, but will not be read. I am referring now to the opening statements which we have had ahead of time and which are in the members' briefing books.

Statement by Mr. Raymond Dubois, Deputy Auditor General of Canada:

Our comprehensive audit of the Law Reform Commission of Canada and the Criminal Law Review Project was influenced by two important considerations. The first was the significant impact that the Commission's activities and outputs have on the Canadian Criminal justice system and Canadian society. Despite its small size and budget the commission, by virtue of its research and potential impact on legislative change, can influence the shape of the society in which we all live. Therefore, its accountability for properly managing its resources and meeting its objectives and goals should be of interest to all Canadians.

The second major consideration which influenced our audit was the recognition that the process of translating legal research into law reform and legislative change is a complex one. This process requires cooperation, communication and consultation among many independent and interdependent organizations and interest groups. Many of these bodies often have opposing and conflicting views and interests. Transforming legal research into legislation requires strong leadership by the key players such as the Commission and Department of Justice, and a mechanism for coordinating their efforts to avoid duplication.

In our audit of the Law Reform Commission we noted the most significant audit issues as being:

The failure of the Commission to update or revise its Research Program since 1972;

La présidente: La séance est ouverte.

Nous commençons l'étude du chapitre 10 sur la Commission de la réforme du droit contenue dans le Rapport du vérificateur général pour 1985.

C'est avec plaisir que j'accueille les témoins du Bureau du vérificateur général du Canada, M. Raymond Dubois, sous-vérificateur général, Direction de la vérification, de la Commission de la réforme du droit, M. le juge Allen Linden, président et du ministère de la Justice, M. Préfontaine, sous-ministre adjoint des politiques, des programmes et de la recherche.

Les déclarations d'ouverture ont été distribuées et seront consignées au procès-verbal, mais ne seront pas lues. Il s'agit des déclarations préliminaires qui nous sont parvenues d'avance et qui sont contenues dans la documentation remise aux députés.

Commentaire d'introduction de Raymond Dubois, sous-vérificateur général du Canada:

Notre vérification intégrée de la Commission de réforme du droit du Canada et du projet de révision du droit pénal nous a demandé de tenir compte de deux points importants. En premier lieu, il y avait l'incidence considérable des activités de la Commission et des résultats de ses travaux sur le système pénal canadien et sur la société canadienne. Malgré sa taille réduite et son modeste budget, la Commission, par ses travaux et leurs répercussions sur l'évolution des lois, contribue à modeler la société dans laquelle nous vivons tous. Par conséquent, il est important pour les Canadiens que cette Commission leur rende des comptes et démontre qu'elle a bien géré ses ressources et qu'elle s'efforce d'atteindre ses buts et objectifs.

Le second point dont il a fallu tenir compte est la complexité du processus de conversion des résultats des recherches effectuées en données concrètes de réforme du droit et de modification des lois. Ce processus exige, de plusieurs organismes indépendants ou interdépendants et de plusieurs groupes d'intérêts, collaboration, communication et consultation. Ces organismes, pour la plupart, défendent souvent des points de vue et des intérêts divergents. La transformation des résultats de ces recherches en textes de loi exige des principaux intervenants, par exemple la Commission et le ministère de la Justice, qu'ils exercent entièrement leur rôle de chef de file et qu'ils se dotent de mécanismes de coordination qui permettront d'éviter les doubles emplois.

Les faits saillants que nous avons relevés au cours de notre vérification de la Commission de réforme du droit sont les suivants:

le fait que la Commission ait négligé, depuis 1972, de mettre à jour ou de réviser son programme de recherche;

[Texte]

The fact that it has not attempted to measure the effectiveness of its program; and

Deficiencies in project management practices and in contracting procedures.

Our review of the Criminal Law Review Project, in which the Commission, the Department of Justice and the Ministry of the Solicitor General all play a role, led us to the following observations.

There were significant delays in completing research work which are likely to delay the completion of this project beyond October 1986.

There was inadequate work planning and scheduling and a lack of control and monitoring of progress.

In our audit of the Law Reform Commission and the Criminal Law Review Project, we made special efforts to understand the environment in which criminal justice and legal research take place. Our audit approach, methodology and criteria were appropriately tailored to meet the requirements of this audit. For example, our criteria for project management reflected the minimum expectation for project management procedures and control, given the size of the organizations and their working environment. Similarly, our audit methodology provided for significantly more discussions, interviews and meetings with managers at various levels within the Law Reform Commission and the Department of Justice than is the case in an average audit project of this size and complexity. The audit reporting process was also sensitive to the need for extra discussions and debriefings to ensure that our observations and recommendations were practical, reasonable and appropriate under the circumstances.

We are pleased that the Commission and the Department of Justice have responded positively to most of our recommendations. We hope they will be in a position to give the committee specific details as to what corrective measures will be taken and when they will be in place.

Opening Statement by The Law Reform Commission of Canada:

Ever since our creation 14 years ago, the Law Reform Commission of Canada has been committed to the modernization of federal law in order to better reflect the needs of the Canadian people. In that period, we have produced 26 reports to Parliament, 46 Working Papers, 67 published Study Papers, and over 150 unpublished Study Papers. We have also contributed to the publication of another 100 articles and books which have been based on research done by the consultants of the Law Reform Commission.

Although progress was slow at first, we have succeeded in changing a fair number of laws, altering administrative and

[Traduction]

le fait qu'elle n'ait pas cherché à mesurer l'efficacité de son programme;

Les faiblesses que présentaient les méthodes de gestion des projets et les procédés de passation des marchés.

Notre examen du projet de révision du droit pénal, projet auquel participent la Commission, le ministère de la Justice et le ministère du Solliciteur général, nous a amenés à formuler les observations suivantes:

Les travaux de recherche accusaient des retards importants, ce qui vraisemblablement reportera au-delà d'octobre 1986 l'achèvement du projet.

La planification et le calendrier des travaux présentaient des lacunes et il y avait un manque de contrôle de l'avancement des travaux.

Au cours de notre vérification de la Commission de réforme du droit et du projet de révision du droit pénal nous nous sommes penchés de façon particulière sur le contexte dans lequel s'insèrent les recherches en droit pénal et dans les autres domaines du droit afin de mieux le comprendre. Nous avons révisé notre façon d'aborder la vérification ainsi que nos méthodes et critères de travail afin de tenir compte des conditions particulières à cette vérification. Par exemple, nos critères portant sur la gestion des projets présentaient dans leur formulation les exigences minimales au chapitre des procédés et des contrôles de la gestion des projets, compte tenu de la taille des organisations et du contexte de travail. De même façon, notre méthode de vérification comportait un nombre d'entretiens, d'entrevues et de rencontres avec les gestionnaires des divers niveaux hiérarchiques de la Commission de réforme du droit et du ministère de la Justice sensiblement plus grand qu'il n'est coutume pour les projets de vérification de pareilles ampleur et complexité. Nous avons également tenu compte, lors de la rédaction des rapports, de la nécessité d'avoir des séances supplémentaires de discussion et d'information afin de pouvoir, dans les circonstances, formuler des observations et des recommandations pratiques, raisonnables et appropriées.

Nous sommes heureux des réponses positives que la Commission et le ministère de la Justice ont données à la plupart de nos recommandations. Nous espérons qu'ils seront en mesure de préciser au Comité les mesures correctives qu'ils entendent prendre et le calendrier prévu à cet effet.

Déclaration préliminaire de la Commission de réforme du droit du Canada:

Depuis sa création il y a 14 ans, la Commission de réforme du droit du Canada s'est consacrée à la modernisation du droit fédéral afin de mieux répondre aux attentes des Canadiens. Durant cette période, nous avons publié 26 rapports au Parlement, 46 documents de travail et 77 documents d'étude, et produit plus de 150 documents d'étude qui n'ont pas été publiés. Nous avons aussi contribué à la publication d'une centaine d'articles et de monographies qui s'inspiraient des travaux de recherche effectués par les experts-conseils de la Commission de réforme du droit.

Après des débuts lents, nous avons réussi à faire modifier bon nombre de lois, à changer des attitudes et des pratiques

[Text]

legal attitudes and practices, influencing the course of judicial decision-making, stimulating research and educating the public about matters of legal importance. This important work deeply touches most thoughtful Canadians who are concerned with the quality of their civilization and the style of life that we enjoy in Canada.

This work of law reform is a complex and time-consuming endeavour. It involves not only research by the Law Reform Commission of Canada, but also the involvement of the Department of Justice, the Department of the Solicitor General and the institution of Parliament itself. Our work must be presented to consultative groups in order to obtain their views and recommendations. Many of the issues we deal with are controversial and difficult to understand. The Commission is a collective body which must make up its mind as a group which process requires time for mature reflection and adjustments.

In short, matters of law reform cannot be dealt with in a hurry. Speed is not necessarily a virtue in this area, except, of course, where an emergency must be met. Quality law reform demands considered reflection, careful analysis, wide consultation and thoughtful decision-making.

We are pleased to report that 12 of our Reports and Working Papers have now been enacted—at least in part—by Parliament, the most recent legislation being the Criminal Law Amendments of 1985 which contained subjects from 7 of our publications, extending back over more than a decade, and which included the abolition of Writs of Assistance, introduction of telewarrants, the authorization of pre-trial conferences and motions, the taking of blood samples, changes to the jury system, matters of search and seizure, and issues of jurisdiction. A further piece of legislation that has almost completed its journey through Parliament is the Divorce Reform Bill, which was inspired in part by one of our early reports on Family Law. As well, the Department of Justice has plans to introduce several very major law reform initiatives which are based in large part upon the work of the Law Reform Commission.

The process is moving forward at a steady pace after a slow start. We now have a proud record and the machinery is operating effectively, even though it took some time to get it into place.

In addition, our work has been cited by courts in Canada in Reasons for Judgment in various decisions which they have made. We have identified over 100 reported cases in which Law Reform publications have been relied upon by judges in coming to their conclusions, including 11 cases of the Supreme Court of Canada which have relied on our work. This influence on law reform through judicial decisions cannot be underestimated. It demonstrates the high respect shown to the Law Reform Commission and its work over the years, and we are proud to have been of assistance to the judiciary in its important work.

[Translation]

des milieux juridiques, à influer sur la jurisprudence, à stimuler la recherche et à renseigner le public sur les questions d'ordre juridique et administratif. Ce travail important fait une forte impression sur la plupart des Canadiens réfléchis qui se soucient de la qualité de leur civilisation et du style de vie dont jouissent les habitants de ce pays.

La tâche de réformer le droit est complexe et prend du temps. Elle implique non seulement l'exécution de travaux de recherche par la Commission de réforme du droit du Canada, mais l'apport du ministère de la Justice, du ministère du Solliciteur général et du Parlement lui-même. Nos travaux doivent être soumis à des groupes consultatifs qui nous font part de leur point de vue et de leurs recommandations. Bon nombre des sujets que nous étudions sont controversés et difficiles à comprendre. La Commission forme un corps qui prend des décisions collectives—processus qui demande du temps pour réfléchir mûrement et concilier les opinions.

Bref, les méthodes expéditives ne conviennent pas en matière de réforme du droit. La célérité n'est pas nécessairement une vertu dans ce domaine—excepté bien sûr en cas d'urgence. La qualité, quand il s'agit de réforme du droit, exige mûre réflexion, analyse minutieuse, vaste consultation et décisions réfléchies.

Nous sommes heureux d'annoncer que 12 de nos rapports et documents de travail sont repris au moins en partie dans des textes de loi, dont l'exemple le plus récent est la *Loi de 1985 modifiant le droit pénal*. Les dispositions de celle-ci touchent des sujets que nous avons étudiés dans sept de nos publications, durant une période de plus de 10 ans, dont l'abolition des mandats de main-forte, l'instauration du télémandat, l'institution du mécanisme de la conférence préparatoire au procès, le prélèvement d'échantillons de sang, la modification des règles relatives aux jurys, certaines mesures touchant les fouilles, les perquisitions et les saisies, et les questions de juridiction. Un autre projet de loi qui est sur le point d'être adopté par le Parlement est celui portant réforme de la Loi sur le divorce, qui s'inspire en partie de l'un de nos premiers rapports sur le droit de la famille. En outre, le ministère de la Justice envisage de présenter plusieurs projets majeurs en matière de réforme du droit qui sont fondés en grande partie sur les travaux de la Commission de réforme du droit.

La cadence, lente au début, est bonne maintenant. Nous sommes fiers de notre performance et la machine est bien rodée—quoiqu'elle ait mis du temps à démarrer.

De plus, les tribunaux canadiens ont à maintes reprises cité nos travaux dans les motifs des jugements. Nous avons dénombré plus de 100 décisions publiées dans lesquelles les juges ont appuyé leurs conclusions sur des publications de la Commission de réforme du droit, dont 11 arrêts de la Cour suprême du Canada. Il ne faut pas sous-estimer l'influence ainsi exercée sur la réforme du droit par l'intermédiaire de la jurisprudence, car elle illustre l'estime dont jouissent la Commission et ses travaux depuis des années; nous sommes fiers d'avoir secondé la magistrature dans sa tâche importante.

[Texte]

There have been several examples of our influence on law reform without legislation having been enacted. Changes have been brought about in the conduct of the players in the administrative and legal systems. For example, our work on disclosure some years ago resulted in a major revolution in the way in which Crown prosecutors now deal with defence counsel in relation to the disclosure of evidence prior to trial. Although no law has been passed requiring this, the force of the ideas generated by the Law Reform Commission has brought about a modification of behaviour which has greatly benefitted the legal system.

Another example of this type of influence is the impact that our studies have had on provincial legislatures in establishing specialized family courts and in revising their family property legislation. Many of these ideas were advanced by the Commission in its early working papers and reports and they have had a major impact on the thinking of provincial governments, who have responded with worthwhile reforms.

More recently, we have encouraged the use of videotaping of confessions and several experimental projects are under way at the present time which are taking advantage of this modern technology. Here again, Parliament has not yet acted, but our ideas have already influenced the actors in the criminal justice system to try a new, more efficient method based on our advice.

In the area of administrative law, most of the changes to which our efforts have contributed have been channeled through non-legislative reform. For example, our work with the study group of administrative agency chairs has produced some major changes in the ways in which agencies deal with the public. Many of the suggestions we have made have been followed by individual agencies. The chairmen of two of them, the Unemployment Insurance Commission and the Canada Labour Relations Board, wrote to us explaining how our suggestions had been taken into account in wide-ranging adjustments to their procedures. We have also received several requests from agencies for assistance in showing them how they can make their rules of practice benefit from the procedural philosophy we outlined in our Working Paper 25 and Report 26 on the subject of Independent Administrative Agencies.

Our 14th Annual Report provides a full catalogue of all of our publications and their influence on legislation and judicial decisions, as well as a full list of articles and books whose publication we have supported.

I will now respond to some of the suggestions contained in the Auditor General's report which we have found to be of assistance to us in making our work even more effective.

RESEARCH PROGRAM—paragraphs 10.11 to 10.15

[Traduction]

L'influence de la Commission sur la réforme du droit s'est fait sentir sur bien des plans sans qu'aucun texte de loi ait été adopté. Certaines pratiques des acteurs du système judiciaire ainsi que de l'administration ont été modifiées. Par exemple, les travaux que nous avons faits il y a quelques années sur la communication de la preuve ont bouleversé les habitudes des procureurs de la Couronne dans leurs relations avec les avocats de la défense pour ce qui a trait à la communication de la preuve avant le procès. Bien qu'aucune obligation n'ait été inscrite dans la loi à cet égard, l'impulsion donnée par les idées émises par la Commission de réforme du droit a entraîné une modification des comportements dont le système judiciaire a grandement profité.

Constituent un autre exemple de ce type d'influence l'établissement par les législatures provinciales de tribunaux de la famille et la révision par les provinces de la législation relative aux biens des époux. Bon nombre de ces idées ont été émises par la Commission dans ses premiers documents de travail et rapports et elles ont eu, sur les orientations des gouvernements provinciaux une incidence considérable qui a abouti à des réformes utiles.

Plus récemment, nous avons encouragé l'enregistrement magnétoscopique des aveux et plusieurs projets-pilotes ont été mis sur pied qui tirent profit de la technologie moderne. Encore une fois, sans action parlementaire, nos propositions ont déjà influencé les acteurs du système de justice pénale qui ont mis à l'essai, suivant nos conseils, une méthode nouvelle, plus efficace.

Dans le domaine du droit administratif, la plupart des réformes auxquelles nos efforts ont contribué n'ont pas été encastrées dans des dispositions législatives. Les travaux que nous avons effectués de concert avec le groupe d'étude formé de présidents d'organismes administratifs, par exemple, ont modifié notablement les relations qu'entretiennent les organismes avec le public. Certains organismes ont mis en pratique bon nombre des suggestions que nous avons faites. Le président d'au moins deux de ceux-ci, soit la Commission d'assurance-chômage et le Conseil canadien des relations du travail, s'est même donné la peine de nous écrire pour expliquer comment on s'était inspiré de ces suggestions pour modifier substantiellement les règles de procédure. Des organismes nous ont également demandé de leur prêter notre assistance afin de rendre leurs règles de procédure conformes aux principes directeurs que nous avons élaborés dans notre document de travail n° 25 et notre rapport n° 26.

Notre quatorzième rapport annuel contient une liste complète de toutes nos publications qui fait aussi état de leur influence sur la législation et la jurisprudence, ainsi qu'une liste exhaustive des articles et monographies rédigés avec l'appui de la Commission.

Je vais maintenant répondre à certaines des suggestions contenues dans le rapport du vérificateur général que nous avons jugées utiles et qui rendront notre travail encore plus efficace.

LE PROGRAMME DE RECHERCHE—paragraphes 10.11 à 10.15

[Text]

The Auditor General is of the opinion that the Commission should revise its research program to reflect its current areas of research. We are in the process of doing this now. However, it should be mentioned that our original research program was so ambitious that we have not yet completed it all, although we are nearing a conclusion of the work. It should also be pointed out that the Commission, in its Annual Report to Parliament, kept the Members informed of its progress and detailed its research plans, pursuant to its program. In addition, all Members of Parliament receive all of our publications so that they can assess our work.

EVALUATION PROGRAM EFFECTIVENESS—paragraphs 10.16 to 10.20.

As stated in our response to paragraph 10.20, the Commission does review the effectiveness of its program continuously. Our Annual Report lists all Reports to Parliament, Working Papers, Study Papers, unpublished research documents, recommendations enacted, the influence on judicial decision-making, the scope of education and the influence on the teaching of law and research into legal issues. The Commission does intend to develop better performance indicators for the longer-term objectives of its new research program.

PROJECT MANAGEMENT—paragraphs 10.21 to 10.25

The Commission has already taken necessary steps to improve project management. For fiscal year 1986-87, work plans, including objectives, goals, linkages, resources needed and target dates will be established for all projects and sub-projects. Staffing is now in process to hire a finance officer, which position will greatly assist in developing and controlling a new financial system for the whole of the Commission.

USE OF CONSULTANTS—paragraphs 10.26 to 10.32

As stated in our updated response, the Commission is in the process of developing a management manual which will deal with policies and procedures on contracting within the organization. In addition, new contract questionnaire forms will cover justification for choice of contractors, specifics of work to be performed, etc. Evaluations of contractors' performances will be completed after services are rendered.

AUDIT OF MANAGEMENT PROCEDURES OF THE CRIMINAL LAW REVIEW

Although I would be pleased to answer questions on the Criminal Law Review, it should be pointed out that this is a tri-partite project, involving the Department of Justice, the Department of the Solicitor General and the Law Reform Commission of Canada. No one body is in total control of the project, but it is a cooperative endeavour subject to the general direction of the Executive Committee and the Program Management group, which are composed of representatives of the three participating bodies. We feel we have worked well

[Translation]

Le Vérificateur général est d'avis que la Commission devrait réviser son programme de recherche en fonction des projets en cours. Nous avons entrepris cette révision. Il faut toutefois noter que l'ampleur de notre premier programme de recherche était telle que la réalisation de celui-ci n'a pas encore été achevée, bien que la fin soit proche. Il convient également de souligner que la Commission a, dans son rapport annuel au Parlement, tenu les députés au courant de l'avancement de ses travaux et exposé ses plans en détail conformément au programme de recherche. De plus, tous les députés reçoivent toutes nos publications et sont donc en mesure d'évaluer notre travail.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME—paragraphes 10.16 à 10.20

Comme nous l'affirmions dans notre réponse au paragraphe 10.20, la Commission réexamine continuellement l'efficacité de son programme. On trouve dans notre rapport annuel une liste de tous les rapports au Parlement, documents de travail, documents d'étude, documents inédits, recommandations devenues textes de loi, ainsi qu'un compte rendu de l'influence de ces documents sur la jurisprudence, l'éducation du public, l'enseignement du droit et la recherche juridique. La Commission a l'intention de mettre au point de meilleurs indicateurs de rendement pour les objectifs à plus long terme de son nouveau programme de recherche.

LA GESTION DES PROJETS—paragraphes 10.21 à 10.25

La Commission a déjà pris les mesures nécessaires pour améliorer la gestion des projets. À l'égard de l'exercice 1986-1987, des plans de travail, y compris les objectifs, les buts, les liens, les ressources requises et les délais, seront dressés pour tous les projets et sous-projets. Le recrutement d'un agent des finances est en cours; c'est un poste qui contribuera beaucoup à la mise au point et au contrôle d'un nouveau système financier dans toute la Commission.

LE RECOURS À DES EXPERTS-CONSEILS—paragraphes 10.26 à 10.32

Comme nous le disions dans notre réponse mise à jour, la Commission est en train de rédiger un guide de gestion qui traitera des lignes de conduite et des méthodes de passation des marchés de l'organisme. En outre, des formulaires applicables aux nouveaux contrats contiendront la justification du choix des entrepreneurs, les détails des travaux à effectuer, etc... Le rendement des entrepreneurs sera évalué après l'achèvement du travail.

VÉRIFICATION DES MÉTHODES DE GESTION RELATIVES À LA RÉVISION DU DROIT PÉNAL

Je me ferai un plaisir de répondre à des questions sur la révision du droit pénal, mais je dois souligner qu'il s'agit d'un projet tripartite qui réunit le ministère de la Justice, le ministère du Solliciteur général et la Commission de réforme du droit du Canada. Aucun de ces organismes n'a de droit de regard exclusif sur ce projet, car c'est une entreprise menée en coopération dont la gestion d'ensemble incombe au Comité exécutif et au Comité de gestion qui sont formés de représentants des trois organisations participantes. Nous estimons que

[Texte]

together and that the results of our joint efforts will demonstrate the value of the undertaking.

We have worked together more closely recently in order to revise the target dates for the Criminal Law Review as suggested by the Auditor General (see comment at 10.44). We are utilizing an expert supplied by the Department of Justice to develop a critical path chart. This chart includes resource allocation for the remainder of the Review, as per recommendation 10.53. We should underscore that we, of course, have had plans and detailed dates in the past, but it has been impossible to meet all the deadlines because of the difficulties involved in this huge and unprecedented undertaking. We are continuing to work with our partners in this project to improve our performance and to incorporate the suggestions of the Auditor General's Report.

We feel that we have done our work well in the past, but recognize that, like all human organisms, we can do better and shall strive to do so.

Statement by the Department of Justice:

The Criminal Law Review was put into place in 1981 to ensure that the development of proposed changes to the law would be carried out in an in-depth and systematic way. The Law Reform Commission has responsibility for the first phase of the Review which outlines the problems with the existing law and makes recommendations to change the law. The Department of Justice is charged with the responsibility to analyze the proposals for change and their impact on the administration of justice at both the federal and provincial levels. This second phase involves consulting the people who are responsible for administering the law and the justice system. The need and extent of consulting various interest groups including the legal profession, civil liberties groups and the police community varies in intensity from proposal to proposal made by the Law Reform Commission. In many instances further research both legal and empirical is needed to allow for more information to be obtained before proceeding with the proposed changes.

In addition, the public's perception of the need for change must also be taken into account. In summary, much time, energy and cost is involved before being in a position to present proposals for change for consideration by Parliament. Phase III of the Criminal Law Review consists of implementing the changes that have been put forward for the consideration of Parliament and are subsequently passed into law.

I would like to comment briefly on the limitations and constraints that must be taken into account no matter what management principles or systems approaches are used in the process of law reform. There are many variables in the law reform process which influence the policy development process. The decision on what needs to be changed and when it should be changed belongs to the government and the Members of Parliament. It inevitably takes more time and is always more complicated than what was originally planned for. One is

[Traduction]

cette collaboration a été féconde et que les résultats de nos efforts conjugués témoigneront de la valeur de l'entreprise.

Nous avons collaboré plus étroitement ces derniers temps afin de réviser la date d'achèvement de la révision du droit pénal suivant les recommandations du vérificateur général (voir les remarques au paragraphe 10.44). Nous avons recours aux services d'un spécialiste, qui nous sont prêtés par le ministère de la Justice, pour mettre au point un graphique de l'acheminement critique. Ce graphique comprend une allocation des ressources à l'égard des dernières étapes de la révision, conformément à la recommandation 10.53. Il y a lieu de souligner que nous avons, bien entendu, dressé des plans par le passé, et impari des délais précis, mais les difficultés inhérentes à cette entreprise colossale et sans précédent ont rendu impossible le respect de tous les délais. Nous continuons de travailler de concert avec nos associés dans ce projet en vue d'améliorer notre rendement et de mettre en pratique les suggestions contenues dans le rapport du Vérificateur général.

Nous croyons avoir fait du bon travail par le passé, mais nous reconnaissons que, comme toute institution, nous pouvons faire mieux—and nous nous efforcerons d'y arriver.

Déclaration préliminaire du ministère de la Justice:

La Révision du droit pénal a été instituée en 1981 afin de s'assurer que l'élaboration des propositions de modification législative se fasse en profondeur et systématiquement. La Commission de réforme du droit est responsable de la première phase de la révision; elle définit les problèmes qui existent dans la loi actuelle et propose des modifications. Le ministère de la Justice est chargé d'analyser les propositions de modification et leurs répercussions sur l'administration de la justice tant au niveau fédéral que provincial. Pour s'acquitter de cette responsabilité, il lui faut mener des consultations avec les responsables de l'administration de la loi et de la justice. La nécessité de procéder à des consultations avec divers groupes d'intérêt, notamment les diverses professions juridiques, les associations de libertés civiles et les policiers, ainsi que leur étendue varient selon les propositions avancées par la Commission de réforme du droit. Il faut bien souvent effectuer des recherches supplémentaires, à la fois juridiques et empiriques, afin de recueillir plus de renseignements avant de s'engager davantage dans les modifications proposées.

En outre, il faut prendre en considération comment le public percevra la nécessité de procéder à des réformes. En résumé, beaucoup de temps, d'énergie et d'argent seront dépensés avant que des propositions de modification ne soient soumises au Parlement, puis adoptées, ce qui constitue la troisième phase de la révision du droit pénal.

Je voudrais présenter quelques remarques très brèves sur les limites et les restrictions à prendre en considération, quels que soient les principes de gestion ou les systèmes adoptés dans le processus de réforme du droit. Ce processus comprend de nombreux facteurs qui influencent l'élaboration des politiques. C'est au gouvernement et aux députés qu'il revient de décider quelles modifications seront apportées et à quel moment. Le processus est toujours plus long et plus compliqué que prévu à l'origine. Il faut bien garder à l'esprit que l'acheminement

[Text]

always reminded of the reality that critical path and management flow charts are planning tools and even though every effort must be made to respect them, constant adjustments must be made to take into account the needs of the particular subject matter under consideration. In addition, since 1981 we have had a number of ministers and several governments which have had to address their minds to the many proposals being put forward for consideration. In effect, I am reminded every day that law reform is not an assembly line in the production of mouse traps. However, one could say that there are similarities having regard to the sensitivity of the issues and the ease with which mouse traps go off.

A number of recommendations have been made by the Auditor General's Report which are addressed to the review as a whole and to the role of the Department of Justice in particular as to its recommendations. The Department of Justice has benefited from the observations that the Auditor General has made with respect to improving the management processes and systems used by the Department of Justice. The Department of Justice recognizes that it is important that every effort be made to be as efficient and as effective as possible in assisting the Minister of Justice in carrying out his responsibilities under the Department of Justice Act. In that regard, the Department has taken concrete steps to react positively to the recommendations made by the Auditor General's Report. These steps have been outlined in the follow-up report that has been tabled with the committee.

Madam Chair, the Department of Justice is committed, in collaboration with the Law Reform Commission and the Ministry of the Solicitor General, to continue to make the necessary changes which will produce for the Minister of Justice, the government and Members of Parliament, proposals which will ensure that the Criminal Law of Canada will reflect basic principles and values that we believe in as essential to our Canadian democratic society. Madam Chair, my colleague Ed Tolleson and I will be more than pleased to answer any questions that you may have with respect to the details of the day to day operations of the Criminal Law Review.

The Chairman: May I ask this morning's witnesses if any of them have additional remarks they would like to present.

Mr. Raymond Dubois (Deputy Auditor General of Canada): Madam Chair, just a few short comments. I would like to mention again that in the work we did we specifically excluded an examination of the quality of the work. I would like to stress this morning that our observations are of a different nature and should not be interpreted as inferring there is a lack of quality in the output. I think that is important because of certain insinuations that may have slipped into the media. We are dealing here with a very complex and long-term endeavour. We are very pleased with the positive measures indicated in the opening statements and the follow-up responses. In particular, we are happy to hear there is staffing in process to hire finance officers.

That is all I wish to add, Madam Chair. Thank you.

The Chairman: Thank you.

[Translation]

critique et les organigrammes sont des outils de gestion et, bien que l'on doive dans la mesure du possible s'y conformer, il est sans cesse nécessaire d'apporter des modifications qui prendront compte des exigences du sujet étudié. En outre, c'est une succession de ministres et de gouvernements qui ont dû étudier depuis 1981 les nombreux projets présentés. De fait, chaque journée me rappelle que la réforme du droit ne peut en aucun cas se comparer à une chaîne de montage de pièges à souris. Et pourtant, il y aurait peut-être objet à comparaison, étant donné la nature particulièrement délicate de certaines questions et la facilité avec laquelle se détend un piège à souris.

Le Vérificateur général a présenté dans son rapport un certain nombre de recommandations se rapportant à la révision du droit pénal en général et au rôle du ministère de la Justice en particulier. Le ministère de la Justice a mis à profit les observations du Vérificateur général, qui lui ont permis d'améliorer la gestion et les systèmes de la révision. Le ministère de la Justice reconnaît qu'il est primordial de mettre en œuvre tous les efforts possibles afin d'aider le ministre de la Justice à s'acquitter de ses responsabilités aux termes de la Loi sur le ministère de la Justice. À cet égard, le Ministère a entrepris des mesures concrètes qui constituent une réaction positive aux recommandations du Vérificateur général dans son rapport. Ces mesures sont énoncées dans le rapport de suivi qui a été présenté au Comité.

Madame la présidente, le ministère de la Justice s'est engagé, en collaboration avec la Commission de réforme du droit et le ministère du Solliciteur général, à poursuivre pour le ministre de la Justice, le gouvernement et les députés la réalisation des modifications qui permettront au droit pénal canadien de refléter les principes et les valeurs fondamentales qui nous semblent essentielles dans notre société démocratique. Madame la présidente, mon collègue Ed Tolleson et moi-même sommes à la disposition du Comité pour répondre à toute question que vous voudrez bien nous poser à propos des activités détaillées de la révision du droit pénal.

La présidente: Puis-je demander aux témoins s'ils ont des remarques supplémentaires à faire?

M. Raymond Dubois (sous-vérificateur général du Canada): Madame la présidente, j'aurais quelques commentaires assez brefs. Je voudrais souligner que notre examen ne portait pas sur la qualité du travail. Je tiens à souligner ici ce matin que nos observations concernent d'autres domaines et qu'elles ne doivent pas être interprétées comme une critique de la qualité du travail. Il est très important de tirer cela au clair car les média y ont fait allusion. Il s'agit ici d'une question vaste qui a mérité une étude prolongée. Nous sommes ravis des mesures positives mentionnées dans les déclarations d'ouverture et les réponses subséquentes. Nous sommes particulièrement ravis de savoir que la dotation des postes d'agents financiers est actuellement en cours.

Voilà tout ce que j'avais à ajouter, madame la présidente. Merci.

La présidente: Merci.

[Texte]

Mr. Linden, did you wish to make an opening statement this morning to supplement the material already provided to the committee?

Hon. Mr. Justice Allen M. Linden (President, Law Reform Commission of Canada): If I could.

I am pleased that the representative of the Auditor General has said what he has just said, because I think there was an unfortunate twist taken on the work they had prepared, which in general we found helpful, but it was really by certain reporters who we feel twisted the thing and made it seem as though the institution was not as effective or producing quality work as what I think, in general, Canadians, and even people around the world, think. It focused on a particular aspect of record-keeping, bookkeeping, which I suppose in the past we have not stressed sufficiently. We used to be a very small organization, a very informal one. Apparently now it is expected we have to change our ways and formalize and bureaucratize, which is something that researchers, like everybody else I suppose, resist very much unless it is required, and so we are moving along the lines being suggested.

However, I did want to underscore that this organization has produced some magnificent work—some 26 reports to Parliament, 46 working papers, the most recent one just this morning. You all have them in your boxes, I think, because all of our work is distributed immediately to every member of Parliament. The most recent one was on omissions, which is a very controversial subject, one which I think will engage Canadians for some time to come in deciding what to do with those ideas. Also there were 67 study papers, 150 unpublished study papers.

Courts have been relying upon our work. We have over 100 decisions of courts, including 11 of the Supreme Court of Canada itself, citing and relying on these various study papers that I am sure you have all become familiar with.

* 0940

The other point, and I think it is the same point my colleagues in the Department of Justice will make, is that this is a very difficult type of work. We are talking about public policy; we are talking about public policy that deals with the values of Canadians; we are talking about the criminal law process; and we are talking about jails and police and feelings and notions and ideas that really bother people greatly. To develop policies in this area requires more than just brains, more than just hard work, more than difficult consultation, more than good luck; it requires almost superhuman capacity to produce worthwhile work that is responsible, that ameliorates the situation, and which is politically palatable. And so it takes time.

I guess at the beginning we were a bit overly-optimistic. I think we are getting more realistic as we gain experience. But this has not been done before. An undertaking like this criminal law review of a living nation, to recreate its criminal

[Traduction]

Monsieur Linden, vouliez-vous faire une déclaration d'ouverture ce matin pour compléter la documentation qui nous a déjà été renvoyée?

Son Honneur le juge Allen M. Linden (président, Commission de la réforme du droit du Canada): Si vous me le permettez.

Je suis très content des commentaires que vient de faire le représentant du Vérificateur général, car la façon dont l'étude avait été abordée avait créé un petit malentendu. Dans son ensemble, nous avons trouvé les observations fort utiles, mais, avons toutefois remarqué que certains journalistes ont laissé entendre par la suite que la Commission n'était pas efficace et qu'elle ne faisait pas un travail de qualité, contrairement à ce que pensent généralement les Canadiens et nos interlocuteurs à l'étranger. L'étude est essentiellement axée sur un aspect précis des écritures et la façon de les tenir, aspect auquel nous n'avions pas attaché suffisamment d'importance, apparemment. À l'origine, nous étions un groupe réduit, informel. À l'heure actuelle, semble-t-il, nous devons changer nos méthodes de travail, les formaliser davantage. Ce sont là des changements auxquels les agents de recherche, comme tout le monde, je suppose, résistent normalement, à moins qu'ils ne soient absolument nécessaires. Nous nous dirigeons donc progressivement vers la réalisation des modifications proposées.

Il y a cependant lieu de souligner le travail magnifique qu'a fait la Commission par le passé: 26 rapports remis au Parlement, 46 documents de travail, dont le dernier ce matin. Vous les avez tous dans vos trousse de documentation, si je ne m'abuse, car nos travaux sont envoyés dès la publication à tous les députés parlementaires. Le plus récent concernait les omissions, question fort controversée qui préoccupera les Canadiens pendant longtemps encore. Par ailleurs, la Commission a produit 67 documents d'étude et 150 documents d'étude inédites.

Les tribunaux se fient à notre travail. Dans plus de 100 décisions publiées, y compris 11 décisions de la Cour suprême du Canada, les juges ont appuyé leurs conclusions sur nos publications. Ils citent et reprennent ces différents documents d'étude que vous connaissez tous, sans doute.

Par ailleurs, je dirais, et mes confrères du ministère de la Justice abonderont sans doute dans le même sens, je dirais que notre travail est très difficile. Nous touchons le domaine de la politique publique. La politique publique qui concerne les valeurs des Canadiens. Nous touchons le droit criminel, les prisons, la police, les sentiments des gens et les idées qui leur tiennent vraiment à cœur. L'élaboration des politiques dans ce domaine exige plus que de la matière grise, plus que de l'huile de coude, plus que des concertations délicates, plus que de la chance. Elle exige une capacité quasi surhumaine de produire du travail valable qui améliore la situation et qui est politiquement acceptable. Il faut du temps pour le faire.

Au départ, nous péchions peut-être par un excès d'optimisme. Au fur et à mesure que nous acquérons de l'expérience, nous devenons plus réalistes. Mais, nos entreprises sont inédites. Entreprendre la révision du droit criminel d'un pays

{Text}

law, is a noble and heroic effort. And yes, it has taken a bit more time than what we thought, but it is moving. It is moving along now very nicely. Some 12 of our reports have been adopted now, at least in part, by Parliament. The most recent series of things, the Criminal Law Amendments Act of 1985, contains pieces of some six or seven of our publications, and I know the Department of Justice has quite a number more planned for the spring so that parliamentarians will have plenty to do, and many of those will contain ideas that we have contributed to the development of.

But we are responding, as our brief points out. We have made changes. We have developed computer critical path charts for all our projects. And Mr. Rochon, who is with me, is going to get someone else to help him. We are going to strive to do even better than what we have in the past.

The Chairman: Thank you very much.

I will go directly to the questioning, unless Mr. Préfontaine wanted to add something.

M. D.C. Préfontaine (sous-ministre adjoint, Politique, programmes et recherche, ministère de la Justice): J'aimerais seulement signaler, madame la présidente, que dans le processus du droit pénal, il faut toujours se rappeler que nous avons des partenaires, c'est-à-dire les provinces, le public canadien, la profession, les juges, les groupes d'intérêt et, évidemment, les parlementaires qui décident ultimement. Nous devons donc être très patients et sensibles à tous ces différents paliers et groupes d'intérêt.

Il faut avoir un processus systématique, car il est nécessaire de travailler avec beaucoup d'efficacité; mais les résultats dépendent toujours de la réalité.

Je vous remercie.

La présidente: Merci.

Mr. Ravis

Mr. Ravis: Madam Chair, I would move a motion prior to questions being referred to the witnesses.

I move that the two documents entitled *Follow-up Report to the Standing Committee on Public Accounts, respecting the Report of the Auditor General for the fiscal year ended March 31, 1985*, related to Chapter 10, Law Reform Commission, be appended to this day's Minutes of Proceedings and Evidence.

The Chairman: Thank you. Is there a seconder?

Seconded by Mr. Redway.

Motion agreed to

The Chairman: The questioning will be opened by Mr. Redway.

Mr. Redway: Thank you very much, Madam Chair.

* 0945

I am very pleased to have you here, Your Lordship.

[Translation]

vivant, le refaire, est un effort noble et héroïque. C'est vrai qu'il nous a fallu plus de temps que prévu, mais les choses avancent. Elles avancent à un bon rythme maintenant. Une douzaine de nos rapports, du moins en partie, ont été adoptés par le Parlement, notamment la Loi sur les amendements au droit criminel de 1985, qui reprend au moins six ou sept de nos études. Je sais, par ailleurs, que le ministère de la Justice prévoit déposer un bon nombre d'amendements au printemps. Les parlementaires auront ainsi du pain sur la planche et verront que les amendements sont inspirés d'idées que nous avons développées.

Nous n'en avons pas moins tenu compte des propositions, comme nous le signalons dans le mémoire. Nous avons adopté certaines modifications. Nous avons établi sur ordinateur des cheminement critiques pour chacun de nos projets. M. Rochon, qui m'accompagne aujourd'hui, trouvera un adjoint pour lui donner un coup de main. Nous nous efforcerons de faire mieux que par le passé.

La présidente: Merci beaucoup.

J'ouvrirai maintenant la période des questions, à moins que M. Préfontaine ne veuille ajouter des commentaires.

Mr. D.C. Préfontaine (Assistant Deputy Minister, Policy, Programs and Research, Department of Justice): Madam Chairman, I would just like to point out that in the criminal law process, we must always keep in mind that there are our partners, the provinces, the Canadian people, the profession, the judges, the advocacy groups and, of course, the parliamentarians who make the ultimate decisions. So we have to be very patient and sensitive to all these different interests and levels of government.

There has to be a systematic process because we must work more efficiently. However, the results will always be a function of what the reality is.

Thank you.

The Chairman: Thank you.

Monsieur Ravis.

M. Ravis: Madame la présidente, je voudrais proposer une motion avant l'ouverture de la période des questions.

Je propose que les deux documents intitulés *Rapport de suivi au Comité permanent des comptes publics concernant le rapport du Vérificateur général pour l'exercice financier se terminant le 31 mars, 1985*, portant sur le chapitre 10, concernant la Commission de la réforme du droit, soient ajoutés en annexe au compte rendu d'aujourd'hui.

La présidente: Merci. Quelqu'un peut-il appuyer la motion?

Appuyée par M. Redway

La motion est adoptée

La présidente: M. Redway ouvrira la période des questions.

M. Redway: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je suis très heureux de votre présence, votre Honneur.

[Texte]

Mr. Justice Linden: Thank you, Mr. Redway.

Mr. Redway: I was interested in the remarks relating to the way you see the role of the commission vis-à-vis the public profession, the judges, and particularly the Department of Justice. I think it is fair to say from your comments that you do not view yourself as a pure research operation, but that it should be related to something, and hopefully to the policy directions we are moving in.

With respect to that, I would be interested to know what sort of consultations there are between the Law Reform Commission and the Department of Justice, particularly the Minister of Justice, bearing in mind the fact that is where, I would assume, the main policy thrust for the direction the government is moving in comes from, and also bearing in mind the fact that we have had a change of government within the last year or so and that perhaps there are new policy directions. In fact there should be, it seems to me, some new policy directions here.

I am interested in what sort of consultations you have, how often you have those, and whether in fact there have been any new policy directions given to you by the Minister of Justice.

Mr. Justice Linden: Thank you, Mr. Redway. As usual, you are raising some vital and complex questions.

First of all, ever since the criminal law review began in 1980-81, there has been close and strong co-operation between the Department of Justice, the Department of the Solicitor General, and the Law Reform Commission. A whole structure was set up so we could do a complete review of the criminal law. It was when Senator Jacques Flynn was Minister of Justice that it got rolling; and when the government changed, it continued, and then when the government changed again, it continued.

This has been a non-partisan, a non-political been a joint study. The commission does the initial work. It develops some ideas. The ideas go to the Department of Justice, which refines and develops the ideas and adjusts them, and then they go into the political process. You have begun to see the results of many of those things. Many of them alter and change, but our work with the department has been closely connected, because it has to be, otherwise the work just goes up into the air and nothing much happens.

As far as the Minister goes, the new Minister, as his predecessors, but I think even more the new Minister, has taken a great interest in our work. He does not always agree with everything we suggest, but I think he recognizes our value; that we are there thinking up ideas to try to improve things, to change things, to reform things. When he likes the ideas he moves forward with them; and if he does not like the ideas, then I guess he will not move forward with them.

[Traduction]

M. le juge Linden: Merci, monsieur Redway.

M. Redway: J'ai été intéressé par vos commentaires sur la façon dont vous percevez le rôle de la Commission à l'égard de la profession publique, des juges et, en particulier, du ministère de la Justice. Je crois qu'il est juste de dire, en fonction de vos commentaires, que vous ne vous voyez pas comme faisant uniquement de la recherche et que vous souhaitez que celle-ci soit liée à quelque chose, si possible aux orientations de politique que nous prenons.

À cet égard, j'aimerais savoir quel genre de consultations ont lieu entre la Commission de réforme du droit du Canada et le ministère de la Justice, et plus particulièrement le ministre de la Justice, en partant du principe qu'ils sont à l'origine, je suppose, de la principale orientation du gouvernement en matière de politique; et en tenant également compte du changement de gouvernement que nous avons connu l'année dernière tout comme du fait qu'il existe peut-être de nouvelles orientations en matière de politique. En fait, il devrait y avoir, il me semble, de nouvelles orientations dans ce cas.

J'aimerais savoir quel genre de consultations ont lieu, à quelle fréquence, et si en fait le ministre de la Justice vous a donné de nouvelles orientations de politique.

M. le juge Linden: Merci, monsieur Redway. Comme d'habitude, vous soulevez des questions aussi essentielles que complexes.

Tout d'abord, depuis que la révision du droit pénal a été entamée en 1980-1981, le ministère de la Justice, le ministère du Solliciteur général et la Commission de réforme du droit du Canada ont pratiqué une étroite collaboration. Une structure complète a été mise sur pied afin que nous puissions réviser le droit pénal en profondeur. Le processus a véritablement commencé lorsque le Sénateur Jacques Flynn était ministre de la Justice. Il s'est poursuivi lorsque le gouvernement a changé et il n'a pas cessé lorsque le gouvernement a changé une deuxième fois.

Il s'agissait d'une étude non partisane et apolitique, et d'une étude conjointe, de l'ensemble du droit pénal canadien. La Commission se charge du travail initial. Elle développe certaines idées. Ces dernières sont ensuite analysées par le ministère de la Justice, qui les affine, les développe davantage et les ajuste. Elles sont enfin soumises au palier politique. Vous avez commencé à voir le résultat de certaines initiatives. Nombre d'entre elles sont modifiées et transformées mais nous avons étroitement collaboré avec le Ministère. Nous ne pouvons faire autrement car, sinon, le travail se ferait simplement dans le vide et ne déboucherait guère sur des résultats.

En ce qui concerne le rôle du Ministre, le nouveau ministre, tout comme ses prédécesseurs mais à un degré peut-être supérieur, a manifesté beaucoup d'intérêt pour notre travail. Il n'est pas toujours d'accord avec tout ce que nous suggérons mais je crois qu'il reconnaît la valeur de notre travail, qu'il sait que nous analysons des idées pour essayer d'améliorer les choses, pour les changer, les réformer. Lorsqu'il aime les idées, il les fait avancer. Lorsqu'il ne les aime pas, je suppose qu'il ne les fait pas avancer.

[Text]

But as I say, we are close to the Minister. I have had a number of meetings with him. We are close to the Justice and Legal Affairs committee, as you know. We have appeared at least once on legislation, and we appear every year in relation to the estimates. I have, as you know, correspondence with all the members on that committee.

But it must also be kept in mind that the Law Reform Commission was meant to be an independent organization. It was set up in order to be separate from the Department of Justice; in order to be separate, to some extent, from the political arm of government. The theory was that we needed a long-range As you may know, not only I have been a judge, but two of my predecessors of the three who served as president of the commission have also been judges, which I think is meant to underscore the notion that I do not think the Law Reform Commission was meant to be subject to the direction of the political arm. Obviously, we must discuss and co-operate and co-ordinate our efforts; and obviously if anything is not felt to be worthwhile by the political arm it can be prevented either financially or legislatively in that way. But I think the idea was to get out of politics; to try to have people come up with ideas that go to Parliament, and to the people of Canada through Parliament, to be debated, to be discussed; and then, of course, the government, Cabinet, must always decide which of the ideas is going to be advanced.

[Translation]

Mais, comme je vous l'ai indiqué, nous sommes proches du Ministre. Nous nous sommes réunis plusieurs fois. Comme vous le savez, nous sommes également proches du Comité de la justice et des affaires juridiques. Nous avons témoigné au moins une fois sur une question de loi et nous comparaissons chaque année en rapport avec le budget des dépenses. Comme vous le savez aussi, je correspond avec tous les membres de ce comité.

Mais il faut se souvenir par ailleurs que la Commission de réforme du droit du Canada a été formée pour être un organisme indépendant. Elle a été constituée pour être distincte du ministère de la Justice afin d'être, dans une certaine mesure, hors de la portée politique du gouvernement. Le raisonnement était que nous avions besoin d'une étude à long terme du droit et que nous avions besoin de penseurs qui soient indépendants. Vous savez peut-être que non seulement ai-je moi-même été juge mais que deux des trois personnes qui m'ont précédé à la présidence de la Commission l'ont également été. Je crois que cela avait pour but de mettre en évidence la notion, selon moi, que la Commission de réforme du droit du Canada n'a pas été instituée pour être assujettie à la direction du bras politique du gouvernement. Nous devons évidemment discuter, coopérer et coordonner nos efforts. Il est certain que si le bras politique ne trouve pas qu'une initiative est intéressante, il peut en empêcher la réalisation par des voies financières ou législatives. Mais je pense que l'idée était de sortir du domaine de la politique; d'essayer de se doter de gens qui auraient des idées qui seraient soumises au Parlement, et à la population du Canada par l'intermédiaire du Parlement, pour être débattues et discutées, le gouvernement, le Cabinet, devant bien sûr ensuite toujours décider à quelles idées il serait donné suite.

• 0950

As you may know also, we are now in the process of developing a new program. We are still working on our original program. It was so massive that we have not completed it. Our direction has been largely along the same line, although we have changes in personnel and commissioners, and that, of course, adjusts our own views.

And of course, we adjust to reality. When we go out and consult, as we do on every one of these documents—which do not just get written up and put into press, they go through many variations, many versions—we consult with judges and lawyers and policemen and citizens. We have a program where we go around the country and invite citizens to discuss various issues we are considering. One night in Halifax we had 200 people discussing assault and family assault, and things like that. We adjust our ideas to those influences.

It is not an easy process, as you might understand. We are independent, yet we have to be responsive to the people. Of course, the Minister and the Cabinet are in charge, but we hope to have a kind of interplay rather than orders. And

Comme vous le savez peut-être aussi, nous mettons actuellement un nouveau programme sur pied. Nous continuons de travailler à notre programme originel. Il était de si vaste portée que nous ne l'avons pas mené à terme. Notre orientation a suivi pour l'essentiel la même ligne, même si nous avons connu des changements de personnel et de commissaires, ce qui se répercute évidemment sur nos opinions.

Et, bien sûr, nous nous adaptions à la réalité. Lorsque nous suivons un processus de consultation, et nous le faisons pour chacun de ces documents, ils ne sont pas simplement rédigés et mis sous presse, ils font l'objet de bien des variantes, de bien des versions—nous sollicitons les vues de juges et d'avocats, de policiers et de citoyens. Nous avons un programme dans le cadre duquel nous nous déplaçons dans tout le pays et nous invitons les citoyens à discuter de diverses questions que nous étudions. Un soir à Halifax, par exemple, nous avions 200 personnes qui débattaient des notions d'agression et d'agression au sein de la famille, ainsi que de concepts similaires. Nous ajustons nos idées à ces influences.

Ce n'est pas toujours un processus facile, comme vous pouvez le comprendre. Nous sommes indépendants mais nous devons tenir compte des idées des gens. Nous sommes bien sûr assujettis au ministre et au Cabinet, mais nous espérons

[Texte]

perhaps in part why the process is so difficult is we are not a part of the Department of Justice. The Department of Justice cannot direct us, and we cannot, of course, direct them. It is a question of influence and co-operation, which I think in the past has worked quite well, but it is slow and may not be as responsive as it might be.

Mr. Redway: That is the area I would really like to address initially. In my view, if we are going to have a law reform commission, and it can do some wonderful work, but it does have to be relevant to the direction the government is going, in my view.

I notice you have produced some 46 working papers, 37 study papers, 150 unpublished papers, and out of that, according to the Auditor General's report, only about 12 have been enacted in whole or in part into any legislation, and that seems to be a rather slim percentage of success in relation to the amount of a close enough relationship there, or if you are dealing in somewhat of a vacuum in preparing these things, or whether there truly is consultation and direction going on and whether you are taking this. In relation to that, there was a comment in the report as to whether or not the legislation, which does make you a completely independent body, needs some changing and updating to perhaps tie you in more closely with direction so that what you do is relevant and will see the results of your work in legislation rather than your spending the taxpayers' money producing wonderful things that nobody ever worries about or enacts, and maybe never even reads.

Mr. Justice Linden: As you know, we are very much concerned with what you call success rate. Up until recently there has not been a great deal of our work enacted. But that picture, I think, has changed quite dramatically in the last year or two, and I think it is going to continue along that line in the next year or two, so our work is beginning to find favour.

I do not think it is fair, and I think it was unfair of the Auditor General, and I think it is unfair of you, to blame the Law Reform Commission for the slowness with which its work is dealt with. Parliament has a lot of important things to do. We have a country that has had an ailing economy for a number of years now; we have gone through very difficult and controversial constitutional discussions and debates; we have some major, major problems that have confronted the nation over the last 8 or 10 years. Although I, obviously, think law reform is important and that we can improve our system, I do not think our system is in a crisis; I do not think our system is a dreadful thing that has to be repaired instantly. I think we have a pretty solid legal system. We have a good court system; we have good judges, and we have good laws. There are many

[Traduction]

bénéficier d'un processus d'interaction plutôt que de recevoir des ordres. La raison pour laquelle le processus est si difficile est peut-être que nous ne faisons pas partie du ministère de la Justice. Le ministère ne peut nous donner des directives et nous ne pouvons évidemment pas lui en donner non plus. C'est une question d'influence et de coopération, et je crois que le mécanisme a très bien fonctionné dans le passé, mais il est lent et peut-être pas aussi sensible qu'il pourrait l'être.

M. Redway: C'est là le domaine que je voulais véritablement aborder initialement. Selon moi, si nous devons avoir une commission de réforme du droit, et une telle commission peut faire un merveilleux travail, il faut je crois que cette commission suive une orientation correspondant à celle que le gouvernement prend.

Je remarque que vous avez produit quelque 46 documents de travail, 37 études et 150 documents non publiés. De tout cela, selon le rapport du Vérificateur général, seulement 12 ont été transformés en lois, en tout ou en partie, et il semble qu'il s'agisse d'un pourcentage de succès plutôt faible par rapport au nombre d'études qui ont été produites. Je me demande s'il existe une relation suffisamment étroite à ce point de vue, ou si vous travaillez quelque peu dans le vide lorsque vous préparez ces documents, ou encore s'il y a véritablement consultation, si on vous fournit des orientations et si vous les suivez. Dans cet ordre d'idées, le rapport contenait un commentaire invitant à déterminer si la loi qui fait de vous un organisme complètement indépendant devrait ou non être modifiée et mise à jour pour peut-être vous rattacher plus étroitement à l'orientation du gouvernement. Ceci permettrait de s'assurer que ce que vous faites est pertinent et que les résultats de votre travail seraient transformés en lois plutôt que de vous laisser continuer à dépenser l'argent du contribuable à produire des choses merveilleuses dont jamais personne ne se préoccupe, à laquelle personne ne donne suite, et que personne peut-être ne lit jamais.

M. le juge Linden: Comme vous le savez, nous sommes très préoccupés par ce que vous appelez le taux de succès. Jusqu'à une date récente, très peu de notre travail a été transformé en lois. Mais cette situation, je pense, a changé assez radicalement durant l'année dernière, ou même les deux années, et j'estime que nous continuons de progresser dans cette voie durant l'année prochaine ou les deux années à venir, de sorte que notre travail commence à être apprécié.

Je ne crois pas qu'il soit équitable, et je pense que c'était injuste de la part du vérificateur général, tout comme je pense que c'est injuste de votre part, de blâmer la Commission de réforme du droit du Canada pour la lenteur avec laquelle on donne suite à son travail. Le Parlement doit s'occuper d'un grand nombre de choses importantes. L'économie canadienne chancelle depuis des années; nous avons eu des discussions et des débats constitutionnels très difficiles et sujets à controverses; certains problèmes majeurs, de grands problèmes, confrontent notre pays depuis les huit ou dix dernières années. Je pense évidemment que la réforme du droit est importante et que nous pouvons améliorer notre système, mais je ne crois pas que ce dernier soit en crise; je ne pense pas que notre système soit si défectueux qu'il faille le réparer tout de suite. J'estime

[Text]

things that can use improvement, and they will be improved, but I think it is right that Parliament moves a little more slowly, a little more deliberately, a little more leisurely with this material. I do not think you can rush through law reform.

• 0955

Now again, that does not mean we should not be relevant. I am not sure if our early work was irrelevant. Again, we were asked, and that was our mandate, to do a deep philosophical probe of the criminal law and of other areas of the law. This is a thinker's task. That was our function. Our function was not to come up with a bunch of specific recommendations for laws that could be enacted next month. But we started that way: we did the thinking, and now we are coming up with many more specific recommendations. And in the last few years, because we did all that early thinking, which I am sure some people think may not be as relevant as what it was . . . For myself, I think it was necessary and helpful that when we come up with ideas they are ideas that are well thought out; that we know what other countries are doing; that we have a sense of coherence of where we are going and that the recommendations are worth something, that they are serious recommendations, and I would hope this government, or any government, would find value in the work.

As you know I have already written you and the other members of the Justice and Legal Affairs committee that we are now, in part as a result of the suggestion of the Auditor General, but we were moving in that direction anyway, developing a new program. That new program will have a major input by the current Parliament, the current Minister, the Department of Justice, and people in Canada today. What are the issues we have to study next? Those issues hopefully will be relevant.

Mr. Redway: There are two things out of your comment that I would like to ask you about.

First of all, you indicated that you thought the government was picking up on more and more of your recommendations and that there is sort of a time period that elapses while the Justice department studies some of these recommendations. My quick addition here means that you have done about 263 studies since you were formed and about 12 of them have been dealt with. Does that mean that the other 250, roughly, are currently still in the mill somewhere and we are going to see results from that?

Mr. Justice Linden: No. Many of the up with particular recommendations. They are developing ideas; they are think-pieces; they are really research. The study papers and all those other things are things that are available to lawyers, to judges, to citizens, to parliamentarians, but they have not really directed Parliament's mind to particular legislative recommendations.

[Translation]

que nous avons un système juridique relativement solide. Nous avons un bon réseau de tribunaux, de bons juges et de bonnes lois. Il y a bien des choses qui mériteraient d'être améliorées, et elles le seront, mais je pense qu'il y a lieu pour le Parlement d'y aller un peu plus lentement, un peu plus posément, un peu plus calmement à ce niveau. Je ne crois pas qu'on puisse procéder en catastrophe à une réforme du droit.

Encore une fois, cela ne signifie pas que nous devrions être hors de propos. Je doute que notre travail préliminaire ait été hors de propos. Je souligne à nouveau qu'on nous a demandé, et c'était là notre mandat, de procéder à un examen philosophique approfondi du droit criminel et d'autres domaines du droit. C'est là une tâche de penseurs. C'était là notre mission. Nous n'avions pas à proposer de recommandations particulières vis-à-vis de lois qui pourraient être promulguées le mois prochain. Nous avons cependant démarré ainsi: nous avons d'abord réfléchi, et aujourd'hui nous proposons beaucoup plus de recommandations spécifiques. Et au cours des dernières années, parce que nous avons fait tout ce travail de réflexion préliminaire, que, j'en suis sûr, certaines personnes ne croient peut-être pas aussi pertinent que ce qu'il était . . . Quant à moi, je pense qu'il était nécessaire et utile lorsque nous proposions des idées, que ces dernières soient bien ordonnées; que nous sachions ce que d'autres pays font; que nous sachions avec cohérence où nous allons et que nos recommandations soient valables, sérieuses, et j'espère que le présent gouvernement, ou tout autre gouvernement, considérera notre travail comme valable.

Comme vous le savez, je vous ai déjà écrit à vous et aux autres membres du Comité de la justice et des questions juridiques que nous sommes, en partie à la suite de la suggestion formulée par le Vérificateur général, mais nous tendions de toute manière dans ce sens, en train d'élaborer un nouveau programme. Ce nouveau programme portera beaucoup l'empreinte du Parlement, du Ministre, du ministère de la Justice et de la population. Quelles questions nous faudra-t-il ensuite étudier? Espérons que ces questions seront pertinentes.

M. Redway: Vous avez fait état dans vos remarques de deux éléments au sujet desquels j'aimerais vous interroger.

Premièrement, vous avez mentionné que le gouvernement, selon vous, s'inspirait de plus en plus de vos recommandations et qu'il faut un certain temps au ministère de la Justice pour étudier certaines de ces recommandations. Le rapide calcul que j'ai fait montre que vous avez effectué environ 263 études depuis votre création et qu'environ 12 d'entre elles ont fait l'objet de discussions. Cela signifie-t-il que les 250 autres, grosso modo, sont toujours en cours de réalisation et que nous allons en voir les résultats?

M. le Juge Linden: Non. Nombre de nos études sont des recherches qui ne proposent pas vraiment de recommandations particulières. Elles développent des idées; il s'agit d'éléments de réflexion; ce sont vraiment des recherches. Nos études et tous nos rapports sont des documents auxquels ont accès les juristes, les juges, les citoyens, les parlementaires, mais qui

[Texte]

The reports to Parliament are the ones I think you can view as having made specific suggestions to Parliament to enact laws. Of those 26, parts of 12 have been enacted, and there are still 5, 6, or 7 under on as they are. From what we have discussed in these various meetings we have had, work on contempt of court will come forward; there will be some more work on the jury. I think you will see another look at the Canada Evidence Act, which is based in part on some of the work we have done—theft and fraud. In one of the 26 reports we made some recommendations for the simplification of that law, and I think there will be something on that probably in the next few months. Hopefully, our 11 or 12 partially enacted reports will go up to 15 or 16. Another thing is the divorce work that has just gone through the Commons. I think it is now working its way through the Senate. It is in the spirit of one of our reports of 10 years ago in which we were advocating no-fault divorce and things like that.

[Traduction]

n'ont pas vraiment orienté l'esprit du Parlement vis-à-vis de recommandations législatives particulières.

Les rapports au Parlement sont ceux que, selon moi, vous pouvez considérer comme ayant proposé au Parlement des suggestions particulières visant la promulgation de lois. Des 26 rapports en question, il a été donné suite en partie à 12, et il y en a encore 5, 6 ou 7 à l'étude, et le travail ira de l'avant, selon moi, si l'on donne suite aux plans actuels. Les discussions que nous avons eues dans le cadre de nos réunions devraient permettre de donner suite au travail touchant l'outrage au tribunal; il reste encore un peu à faire en ce qui concerne le jury. Je pense que vous serez témoins de changements à la Loi sur la preuve au Canada, fondés en partie sur certains des travaux que nous avons effectués—le vol et la fraude. Dans l'un des 26 rapports en question, nous avons formulé certaines recommandations visant la simplification de cette loi, et je pense qu'il y aura quelque chose là-dessus probablement au cours des prochains mois. Nous espérons que le nombre des rapports auxquels il sera donné suite sera de 15 ou 16, et non de 11 ou 12. Mentionnons également le projet de loi sur le divorce qui vient tout juste d'être adopté par les Communes; je pense qu'il fait actuellement l'objet de discussions au Sénat. Il s'inspire de l'un de nos rapports d'il y a 10 ans dans lequel nous nous faisions les promoteurs du divorce sur consentement mutuel et de choses comme celle-là.

• 1000

Now, Parliament does not always go all the way. Often the political compromises that have to be made allow Parliament only to go half of the way, or a quarter of the way, but we still feel we have had an influence on this by suggesting a loaf of bread, and we are content if a half a loaf or a quarter of a loaf is achieved; and if Parliament gets around to it again in three or five or ten years, it may move the next step.

Mr. Redway: Your other comment was that if we are not in really bad shape as far as our law is concerned, does that perhaps beg the question of whether we need to fund your commission to the extent we are funding it now? Maybe we could slow it down a bit. If there is nothing pressing, why do we have to give you \$5 million a year? Maybe we could cut that in half.

Mr. Justice Linden: That is a question of priorities, and obviously \$5 million would feed some people. But in the scale of governmental operations, we are just a small organization. The justice system . . .

Mr. Redway: What is a million or five million, is that it?

Mr. Justice Linden: No, no.

The justice system spends some \$6 billion a year, if you include prisons, police, the courts, the judges, legal aid, and all of that. The \$5 million is just a tiny proportion of that. Any organization would spend on research and development at least

Remarquez que le Parlement ne va pas toujours jusqu'au fond des choses. Les compromis politiques qui doivent être établis amènent souvent le Parlement à ne faire que la moitié du chemin, ou le quart du chemin, mais nous avons encore le sentiment d'avoir exercé une certaine influence en suggérant une voie à suivre, et nous sommes contents si la moitié ou le quart du chemin est franchi; et si le Parlement l'emprunte dans trois, cinq ou dix ans, il pourra faire le prochain pas.

M. Redway: Votre autre remarque voulait que nous ne soyons pas vraiment en si mauvaise posture en termes de droit. Peut-être peut-on présumer que nous n'avons pas besoin de financer votre commission autant que nous la finançons actuellement? Peut-être pourrions-nous la ralentir un brin. S'il n'y a rien de pressant, pourquoi devrions-nous vous donner 5 millions de dollars par année? Peut-être pourrions-nous couper ce montant de moitié?

M. le juge Linden: C'est une question de priorités, et 5 millions de dollars permettraient évidemment de nourrir un certain nombre de gens. À l'échelle des opérations gouvernementales cependant, nous ne sommes qu'une petite organisation. Le système judiciaire . . .

M. Redway: Qu'est-ce qu'un million ou cinq millions, n'est-ce pas?

M. le juge Linden: Non, non.

Le système judiciaire coûte quelque 6 milliards de dollars par année, si on inclut les prisons, la police, les tribunaux, les juges, l'aide juridique, et tout le tremblement. Les 5 millions de dollars ne constituent qu'une infime proportion de cet ensemble. N'importe laquelle organisation dépenserait pour la

[Text]

that proportion, probably ten times as much, in order to keep the system up to date.

I have firmly believed ever since I came to the Law Reform Commission that law reform could save money, that it need not waste money; that by coming up with good reform we could perhaps cut down on the need for prisons, we could cut down on the need for police, we could cut down on the need for trials which are extraordinarily expensive. Many of our recommendations deal with procedure in which we are encouraging new procedures which would facilitate the court process, or reduce the need for trials, like the pre-trials in criminal cases. One of the reasons we have advanced that is so parties can talk about these things in advance; that instead of having a month-long trial or a six-month-long trial, the trial could be reduced by a half or a quarter.

Much of our push is to make the legal system more efficient, and so I say, rather than reduce the expenditure, increase the expenditure on research and development to find ways to save out of the \$6 billion, instead of cutting down on the few dollars that are spent on research and ignoring the system on its own or allowing private people to study it who often are not independent, who often are not saying the things they ought to be saying that have to be done.

Just because we say something and it is not adopted does not necessarily mean that we are wrong. Oftentimes we make suggestions which any independent person recognizes would help the system, but there are players in the system who resist it. It is in their interests to resist it: The expenditures on many of these things are important for those people who are making those expenditures, as we all feel that way about our own activities.

So again, it is up to Parliament, it is up to the government, and if they feel it is not worth the money, then they will give us less, and we will do less. But I would say to you, this committee and Parliament, that this is a mighty fine investment. Of course, we can be more efficient, we can be more relevant, we can co-operate more and deal with the issues that the country feels ought to be dealt with, but, as I say, I think it is an excellent investment.

Mr. Redway: The last time you tabled a work plan was in 1972, I believe, and you have spoken this morning about tabling a new one. When can we expect that?

Mr. Justice Linden: We are working on that over the next few months. I would hope that in the fall we would be ready to table something before Parliament. And it is at this stage that the plans for the next three, or four, or five years are laid out.

[Translation]

recherche et le développement au moins ce montant, probablement dix fois plus, pour maintenir le système à jour.

J'ai toujours cru sincèrement depuis mon arrivée à la Commission de réforme du droit que la réforme du droit pouvait permettre d'économiser de l'argent, qu'elle ne signifiait pas nécessairement gaspillage; qu'en proposant une réforme valable, nous pourrions peut-être réduire les besoins en prisons, en matière de police, de procès, qui sont extraordinairement coûteux. Beaucoup de nos recommandations ont trait à la procédure; nous favorisons de nouvelles procédures qui faciliteraient le processus judiciaire, ou réduiraient la nécessité des procès, comme les procès préalables dans les affaires criminelles. L'une des raisons pour lesquelles nous avons proposé cela, c'est que les parties pourraient ainsi discuter d'avance; qu'au lieu d'avoir des procès d'une durée d'un mois ou de six mois, la durée des procès pourrait être réduite de moitié ou du quart.

Nos pressions visent en grande partie à accroître l'efficacité du système juridique, donc, plutôt que de réduire les dépenses, il s'agit d'accroître les dépenses en matière de recherche et de développement afin de trouver les moyens d'économiser sur les 6 milliards de dollars, au lieu de couper sur les quelques dollars consacrés à la recherche et de laisser le système à lui-même ou de laisser des particuliers l'étudier, particuliers qui souvent ne sont pas indépendants, et qui ne disent pas toujours ce qu'il faudrait faire.

Ce n'est pas simplement parce que nous disons telle chose et que ce n'est pas adopté que cela veut dire que nous avons tort. Souventes fois nous formulons des suggestions qui, selon toute personne indépendante, aideraient le système, mais il y a des intervenants au sein de ce dernier qui s'y opposent. Il est dans leurs intérêts de s'y opposer. Tout comme les dépenses à bien des niveaux sont importantes pour les gens qui font de telles dépenses, nous avons tous le même sentiment vis-à-vis de nos propres activités.

Encore une fois, c'est au Parlement, c'est au gouvernement d'en décider, et s'il estime que la chose n'en vaut pas la peine financièrement, alors il nous donnera moins, et nous ferons moins. Mais je vous dis, au Comité et au Parlement, qu'il s'agit d'un sacré bon investissement. Bien sûr que nous pouvons être plus efficaces, plus pertinents, que nous pouvons collaborer davantage et traiter des questions qui, selon les Canadiens, devraient être abordées, mais, comme je l'ai dit, je pense que c'est un excellent investissement.

Mr. Redway: La dernière fois que vous avez déposé un plan de travail, c'était, je pense, en 1972, et vous avez parlé ce matin d'en déposer un nouveau. Quand pouvons-nous espérer son dépôt?

Mr. le juge Linden: Nous allons nous y employer au cours des prochains mois. Nous devrions, je l'espère, être en mesure à l'automne de présenter un plan au Parlement. Et c'est à cette étape que les plans pour les trois, quatre ou cinq prochaines années seront établis.

[Texte]

• 1005

We have a fifteenth anniversary coming, and we are going to use the occasion to have a meeting about the future of law reform. At that meeting we will discuss where the law reform community, the legal community, and the public generally think we ought to be moving. Following that I will be developing a draft document. Hopefully that will come before Parliament, and Parliament, at that time, can expand it, reduce it, alter it.

Discussions continue, and then it will be fixed, and then whatever budget is forthcoming, the work will be done; and just like anything else, the more money that is available, the more work is done, and the less money that is available, the less work is done.

The Chairman: This will be your last question on the first round, Mr. Redway.

Mr. Redway: Thank you, Madam Chairman.

We always like to have some firm dates in this committee, as you know, Mr. President. When you say the fall, can you give us some target date so that we can look to you to have accomplished that by that time?

Mr. Justice Linden: My draft will be ready by the end of June. I will then have to consult with my commission and others, and I would hope that by September the Minister of Justice will have a tentative proposal, and then it will depend on how much change he would like to see in it. It will be in his hands, I would say, by the first or second week of September. It may take a little longer to get to Parliament.

Mr. Redway: So by mid-September you will have a work plan in the hands of the Minister?

Mr. Justice Linden: Yes.

Mr. Redway: Thank you.

The Chairman: Thank you.

Mr. Roman.

Mr. Roman: I have been listening attentively to the remarks being made by Your Honour.

In the Auditor General's statement with respect to the way he proceeded to do the audit, he makes reference to the fact that there were very special efforts made to understand the environment and the procedure that goes into the work you are doing. Yet however, after supposedly applying fair and equitable criteria, he makes five fairly significant statements with respect to various aspects of the research and the programs within your department. I think the question is: Are you in full agreement with those five significant statements that were made by the Auditor General?

Mr. Justice Linden: No.

Mr. Roman: Could you tell me the areas where you disagree?

[Traduction]

Notre quinzième anniversaire s'en vient, et nous allons profiter de l'occasion pour tenir une réunion sur l'avenir de la réforme du droit. À cette réunion, nous discuterons de l'orientation à prendre selon les gens concernés par la réforme du droit, la communauté juridique et le grand public, après quoi, j'élaborerai un document, qui devrait, espère-t-on, être présenté au Parlement et que ce dernier pourra à ce moment-là élargir, réduire ou modifier.

Les discussions se poursuivront, et nous serons ensuite fixés, et qu'importe le budget qui sera adopté, le travail se fera; et comme tout autre chose, plus nous disposerons d'argent, plus de travail il se fera, et moins nous disposerons d'argent, moins de travail il se fera.

La présidente: Une dernière question pour cette première ronde, monsieur Redway.

M. Redway: Merci, madame la présidente.

Le Comité veut toujours obtenir des dates fermes, comme vous le savez, madame la présidente. Quand vous dites l'automne, pouvez-vous nous donner quelque date-repère afin que nous puissions nous en remettre à vous pour qu'on fasse le nécessaire d'ici à ce temps-là?

M. le juge Linden: Mon document sera prêt d'ici à la fin juin. Je devrai ensuite procéder à des consultations auprès des membres de ma commission et d'autres, et j'espère que d'ici à septembre le ministre de la Justice formulera une proposition provisoire, et ensuite cela dépendra de l'ampleur des changements qu'il voudra qu'on y apporte. Il l'aura entre les mains, je dirais, d'ici la première ou la deuxième semaine de septembre. Cela peut prendre un peu plus de temps pour son dépôt au Parlement.

M. Redway: Alors d'ici à la mi-septembre, vous remettrez un plan de travail au Ministre?

M. le juge Linden: Oui.

M. Redway: Merci.

La présidente: Merci.

Monsieur Roman.

M. Roman: J'ai écouté attentivement les remarques formulées par Votre Honneur.

Dans la déclaration du Vérificateur général concernant la façon dont il s'y est pris pour effectuer la vérification, il fait référence au fait que des efforts très particuliers ont été consentis afin de comprendre votre milieu et vos méthodes de travail. Encore cependant, qu'après supposément avoir appliqué des critères justes et équitables, il formule cinq énoncés assez importants relativement à différents aspects de la recherche et des programmes au sein de votre ministère. Je pense que la question qui se pose est la suivante: Êtes-vous entièrement d'accord avec ces cinq énoncés majeurs formulés par le Vérificateur général?

M. le juge Linden: Non.

M. Roman: Pourriez-vous me dire où vous êtes en désaccord?

[Text]

Mr. Justice Linden: You do not ask easy questions in this committee.

I would say there are some good suggestions, but I of course feel that the judgment really is an unrealistic and unfair judgment. Their assessment of the amount of the work that has been done is different than my assessment. I think we have done a lot more and accomplished a lot more than their assessment of the work we have done. They only spent a few weeks, and they are not lawyers, they are not researchers, God bless them, they are accountants. We need accountants of course, but it is a different point of view. I met with them a few times and told them things, but they did not believe me somehow.

We did have deadlines; we did have charts; we did have target dates, and we strove mightily to meet those target dates, but we did not always. My vice-president died; one of my key researchers striving to meet a target date of September 1 before her baby was to be born, which was due October 1, had the baby in August—the report was not done on September 1. I think the Auditor General would have liked me to have written a report about that, about the baby, what happened and what was done as a result! I did not have to write that report. I knew why it was late; but she was a fine researcher. God gave her a premature baby. What was I to do? Fire her? I would be up before the Human Rights Commission. Hire another researcher to finish the work, when she had been working for two or three years and was totally and completely familiar with this task? Or do I wait until the baby gets on its way, and two or three months later she is able to come back and complete her work, which is what I did. So our report was three or four months late and we are criticized for something like that. It is nothing that we should be criticized for. We are human beings. We have our targets and we strive to meet them. Sometimes we fall a little behind.

• 1010

There are items like that, but in general we feel we can do better. We feel we can computerize; we feel we can be more vicious. I must tell you that in the last six months I am a far less popular president around my commission than I was in the first two years of my tenure. They are beginning to hate me and despise me. I am going around the offices whipping them and beating them and frightening them. It is not as pleasant a place to work. I am afraid I am going to start losing people who may transfer to work for Parliament or the Department of Justice, where people are much nicer to them.

But again, when I came, I was one who wanted production, who wanted realistic work, who wanted a quantity of work, and I think there has been a marked change in the operation. I

[Translation]

M. le juge Linden: Vous posez des questions difficiles au sein de ce Comité.

Je dirais qu'il y a un certain nombre de suggestions valables, mais que, naturellement, je pense que le jugement porté est en fait un jugement contraire à la vérité et malhonnête. Son évaluation de la somme de travail qui s'est fait diffère de la mienne. Je crois que nous avons fait beaucoup plus et accompli beaucoup plus que ne le laisse entendre son évaluation. Ses employés n'y ont consacré que quelques semaines, et ce ne sont pas des juristes, ce ne sont pas des chercheurs, Dieu les bénisse, ce sont des comptables. Nous avons besoin de comptables évidemment, mais c'est un point de vue différent. Je les ai rencontrés à quelques reprises et je leur ai dit certaines choses, mais ils ne m'ont pas cru pour une raison ou pour une autre.

Nous avions des échéanciers à respecter, des diagrammes; des dates limites, et nous nous sommes honnêtement efforcés de respecter ces dates limites, mais nous n'y sommes pas toujours parvenus. Mon vice-président est décédé; l'une de mes principales collaboratrices, qui s'efforçait de respecter la date limite du 1^{er} septembre avant la naissance de son enfant, attendu pour le 1^{er} octobre, a accouché en août—le rapport n'a pas pu paraître le 1^{er} septembre. Je pense que le Vérificateur général aurait aimé que je fasse rédiger un rapport à ce sujet, à propos de l'enfant, de ce qui est arrivé et de ce qui a été fait par la suite! Je n'avais pas à rédiger ce rapport. Je savais pourquoi elle était en retard, mais c'était une bonne chercheuse. Dieu lui a donné un enfant prématuré. Que devais-je faire? La congédier? On m'aurait traîné devant la Commission des droits de la personne. Embaucher un autre chercheur pour terminer le travail, quand elle travaillait depuis deux ou trois ans, qu'elle était parfaitement et tout à fait familière avec cette tâche? Ou attendre que l'enfant prenne des forces et deux ou trois mois plus tard qu'elle soit capable de revenir et de terminer son travail, ce que j'ai fait. Notre rapport a donc paru trois ou quatre mois plus tard que prévu et nous avons été critiqués pour quelque chose comme ça. Il n'y a rien là pour lequel nous devrions être critiqués. Nous sommes des êtres humains. Nous avons des échéances et nous nous efforçons de les respecter. Il arrive parfois que nous tardions quelque peu.

Il y a des cas comme celui-là, mais en général nous pensons qu'il est possible de faire mieux. Nous croyons qu'il serait possible d'informatiser nos opérations, d'être plus vicieux. Je dois vous dire que depuis les six derniers mois je suis un président de loin moins populaire auprès des membres de ma commission que je ne l'étais pendant mes deux premières années à la présidence. Ils commencent à me détester et à me mépriser. Je déambule dans les bureaux pour les fouetter, les bousculer et leur faire peur. Ce n'est pas un milieu de travail plaisant. Je crains de commencer à perdre des employés qui pourraient demander un transfert au Parlement ou au ministère de la Justice, où on est beaucoup plus gentil avec les gens.

Mais encore une fois, quand je suis entré en fonction, j'étais de ceux qui voulaient de la production, un travail, une quantité de travail, réaliste, et je pense qu'il y a eu un changement

[Texte]

had hoped the Auditor General would have seen that and would have given me a little pat on the back and said: You are doing better, but you can do still more. But they did not see fit to do that.

I am not fully in agreement, but they made some points. We have responded to those points with our partners. We will do better in the future.

Mr. Roman: Thank you.

The Chairman: Mr. Dubois, did you wish to add something?

Mr. Dubois: Madam Chair, I think it is obvious, just reading the responses, that we are not in total agreement on the observations. I think in general, however, the thrust of our observations and recommendations are recognized and there will be efforts made to improve the efficiency of the operations and the way the projects are managed.

I do not want to go back to the report and go back over many of the observations. However, just as an example, the first section that deals with the research program is one where we may not be totally in agreement. In paragraph 10.11 we quote paragraph 12.(1)(c), and I am just using this as an example, which says that the commission shall prepare and submit to the Minister from time to time detailed programs for the study . . . , and it goes on. Our understanding of 'from time to time' is certainly more often than March 1972, especially due to the fact that the March 1972 program had timing in it which indicated that most of the work mentioned would be done within a three-year period. We think that both the Minister and Parliament should have been advised of the change. We are not saying that the changes could not be defended, could not be justified, because of the complexity of the situation, we are saying that the act required a certain type of reporting and accountability, and we do not think that has been met.

This is just an example of the type of situation. And I think some of the projects that were indicated in 1972 are still going on. I think that is significant enough that it should have come back earlier than 1986.

• 1015

Mr. Justice Linden: I would like to respond to that. It may well be that there should have been other proposals. However, I would like to make three points.

Number one, every contract that we engage in that is more than \$25,000 requires the approval of the Minister of Justice. No contract for any full-time employee or for any major research project can be done by the Law Reform Commission without the personal approval of the then Minister of Justice, and so he is totally and completely informed of every major new contract or continuing contract that goes on.

[Traduction]

marqué au niveau du fonctionnement. J'espérais que le Vérificateur général le verrait et me donnerait une petite tape dans le dos en me disant: Vous faites mieux, mais vous pouvez faire encore davantage. Mais il n'a pas jugé bon de le faire.

Je ne suis pas entièrement d'accord, mais il a marqué certains points. Nous y avons répondu de concert avec nos associés. Nous ferons mieux à l'avenir.

M. Roman: Merci.

La présidente: Monsieur Dubois, désiriez-vous ajouter quelque chose?

M. Dubois: Madame la présidente, je pense qu'il est évident, simplement en lisant les réponses, que nous ne sommes pas en parfait accord pour ce qui est des remarques. Je pense qu'en général, cependant, la valeur de nos observations et de nos recommandations est admise et que des efforts sont faits pour améliorer l'efficacité des opérations et les méthodes de gestion de projet.

Je ne veux pas revenir au rapport ni reprendre un grand nombre des remarques formulées. Toutefois, simplement à titre d'exemple, la première partie, qui traite du programme de recherche, est l'une de celles avec lesquelles nous ne sommes peut-être pas entièrement d'accord. Au paragraphe 10.11, nous avons cité l'alinéa 12(1)c, et j'utilise simplement ceci à titre d'exemple, qui dit que la commission préparera et soumettra de temps en temps pour étude des programmes détaillés au Ministre . . . et ainsi de suite. «De temps en temps» signifie pour nous certainement plus souvent que mars 1972, compte tenu surtout du fait que le programme de mars 1972 s'accompagnait d'un calendrier qui indiquait que la majeure partie du travail mentionné serait réalisée à l'intérieur d'une période de trois ans. Nous pensons que le Ministre et le Parlement auraient dû être informés du changement. Nous ne disons pas que le changement ne pouvait pas se défendre, ne pouvait pas se justifier, en raison de la complexité de la situation; nous disons que la loi exigeait un quelconque système de rapports et de compte rendu, et nous ne croyons pas que cela a été respecté.

Ce n'est qu'un exemple du type de situation observée. Et je pense que certains des projets qui ont été mentionnés en 1972 se poursuivent toujours. Je crois qu'il est assez important de souligner que l'expérience aurait dû se répéter avant 1986.

M. le juge Linden: J'aimerais répondre. Peut-être bien qu'il y aurait dû y avoir d'autres propositions. J'aimerais cependant formuler trois remarques.

Premièrement, tout contrat de plus de 25,000\$ que nous concluons doit être approuvé par le ministre de la Justice. Aucun contrat pour un employé à plein temps ou pour un projet de recherche d'envergure ne peut être signé par la Commission de réforme du droit sans l'approbation personnelle du ministre de la Justice, de sorte que ce dernier est parfaitement et entièrement informé de tout nouveau contrat d'importance et de tout renouvellement de contrat déjà en cours.

[Text]

Secondly, our annual report is a detailed analysis of everything we have done in the existing year and also keeps track of what has gone on before. This annual report is tabled every year, and every Member of Parliament has a detailed analysis of every single thing we have done in the year and of what we plan to do. All of that is pursuant to the original proposal.

Thirdly, in 1980, when Senator Flynn began the criminal law review, there was a detailed program established which was an accelerated criminal law review, which has been the bulk of our work. About 60% or 65% of our effort has been on the criminal law in the last few years. That detailed program was approved, was funded. It was a tripartite thing—a detailed analysis of all the various studies that would be done over a five-and-a-half-year period. The government was fully informed of what was going on, and they indeed participated in the new plan at that time. We have been working like blazes the last four and a half years on this criminal law review to try to complete it close to the time schedule. Sure, we might have had three or four other proposals, but it is not as if Parliament and the Government of Canada, and the people of Canada, have not been fully informed of the work we have done, and there will be a new proposal coming in the fall.

Mr. Dubois: Madam Chair, I would not want this to become just a conversation between Mr. Justice Linden and myself, but I would like to react on the three points, and it may just be a question of misunderstanding what we are talking about.

The fact that every contract over \$25,000 goes to the Minister of Justice, that is fine; we recognize that. We also recognize that the annual report is very detailed and has the whole history of the commission from the beginning, but Part 3 of the estimates now contains a lot of that information. That type of information is very interesting in the sense it gives you everything the commission does, but what we are pushing for and looking for is really a comprehensive program that starts from the fundamental objectives of the Law Reform Commission, establishes objectives, and from that one can establish operational plans. While the annual report is very interesting and gives a lot of information of what was done each year, there is no overall tie-in to the objectives of the commission. We are looking for the string that binds everything together. I do not think the Minister of Justice, by signing contracts, will ever get that type of information. It requires much more analysis and much more bringing it together even for the Minister to understand where the Law Reform Commission is at and where it is going.

[Translation]

Deuxièmement, notre rapport annuel est une analyse détaillée de tout ce que nous avons fait durant l'année et retrace également ce qui s'est passé auparavant. Ce rapport annuel est déposé chaque année, et tout député a accès à une analyse détaillée de la moindre chose que nous avons faite dans l'année et de ce que nous prévoyons faire. Tout cela est conforme à la proposition originale.

Troisièmement, en 1980, lorsque le sénateur Flynn a entrepris l'examen du droit pénal, un programme détaillé a été établi, programme qui était un examen accéléré du droit pénal, et qui a constitué le gros de notre travail. Environ 60 à 65 p. 100 de nos efforts au cours des dernières années ont porté sur le droit pénal. Ce programme détaillé était approuvé et subventionné. Il s'agissait d'une réalisation tripartite—une analyse détaillée de toutes les études qui seraient effectuées sur une période de cinq ans et demi. Le gouvernement était parfaitement au fait de ce qui se passait, et il a, de fait, participé à cette époque à la formulation du nouveau plan. Nous avons travaillé d'arrache-pied les quatre dernières années et demi à cet examen du droit pénal afin de nous efforcer de le mener à terme autant que possible dans le délai fixé. Nous aurions pu, évidemment, formuler trois ou quatre propositions additionnelles, mais ce n'est pas comme si le Parlement et le gouvernement du Canada, et la population canadienne n'avaient pas été parfaitement informés du travail que nous avons fait, et une nouvelle proposition sera formulée à l'automne.

M. Dubois: Madame la présidente, je ne voudrais pas que cela devienne simplement une conversations entre M. le juge Linden et moi-même, mais j'aimerais revenir sur les trois points; il se pourrait qu'il y ait simplement un malentendu au sujet de ce dont nous parlons.

Que tout contrat de plus de 25,000\$ doive être approuvé par le ministre de la Justice, c'est parfait; nous admettons cela. Nous reconnaissons également que le rapport annuel est très détaillé et qu'il fait tout l'historique de la Commission depuis ses débuts, mais la partie 3 des prévisions renferme beaucoup de ces renseignements. Ce type de renseignements est très intéressant, en ce sens qu'il permet de savoir tout ce que la Commission fait, mais ce pourquoi nous faisons pression et ce que nous voulons, c'est un programme vraiment détaillé s'inspirant au départ des objectifs fondamentaux de la Commission de réforme du droit, établissant des buts, et à partir duquel on puisse établir des plans opérationnels. Bien que le rapport annuel soit très intéressant et fournisse beaucoup de renseignements sur ce qui s'est fait chaque année, il n'établit aucun rapport global par rapport aux objectifs de la commission. Nous cherchons le lien qui relie tout cela. Je ne pense pas que le ministre de la Justice, en signant des contrats, obtienne jamais ce type de renseignements. Il faut analyser les choses de façon beaucoup plus poussée et les relier bien davantage pour que même le Ministre puisse comprendre où se situe la Commission de réforme du droit et où elle s'en va.

* 1020

The 1980 detail accelerated Criminal Law Review, we still think that one lacks certain specifics. In the paper that we

Nous pensons toujours, en ce qui concerne l'examen accéléré et détaillé de 1980 du droit criminel, qu'il manque certains

[Texte]

have, the projects are not defined; the resources are not specified. And ever since the original plan was prepared, most of the projects have slipped in time.

It is that type of thing we are really talking about. I hope that clarifies it.

Mr. Justice Linden: Mr. Dubois, I really think you should study the annual report. I think you should study the original proposal of the Law Reform Commission, which is about six or eight pages, which you say is such a marvelous thing to produce. Hopefully the next program will be more detailed. The last program was not very detailed, and I would plan to have a more detailed one. But in terms of objectives, and where we are going, and what we are trying to achieve, I do not think anyone who reads this annual report can say this is a rudderless organization that is floating around, not knowing where it is going, not measuring where it has been, and not very conscious of its history, its targets, its future.

Now having said that, it is true that all targets have not been met, but difficulties have been met. We can be tougher on our people; we can whip them harder. We are going to whip them harder; we are going to have charts and programs; and we are going to hire people to do the whipping, because I do not like doing it, but I am going to have to do my share of it.

Mr. Roman: Just to follow that through, I guess as a result of doing the whipping, or someone else doing the whipping, you are going to correct deficiencies and implement project management practices that the Auditor General's office wishes you to do, and also you are going to develop a monitoring system on the progress of the various programs you currently have within your department. I assume that will be done as a result of the program you are working on; that you will have it completed in June and submitted to the Minister in September.

Mr. Justice Linden: It is being done already. One of my co-ordinators, who is a particularly bad manager, is being dispatched to a different climate. Another co-ordinator voluntarily chose to absent himself to a different climate. My good people are being helped to continue; my people who are not so good are being better.

You see, researchers are not always good organizers and good administrators. We had the concept that what was important in the Law Reform Commission was to get bright people who could think and write and speak with authority about the ideas. Apparently people like this are not often good administrators; and because we have been a small organization, we have not had the back-up of professional administrators, and accountants, and people who keep track of things. So in the new age, and on the basis of the advice we are receiving, we are getting different kinds of people, and we are going to organize it better.

[Traduction]

détails. Dans le document dont nous avons reçu copie, les projets ne sont pas définis, les ressources ne sont pas spécifiées. Et depuis que le plan original a été établi, la plupart des projets ont été, avec le temps, mis en veilleuse.

C'est ce genre de chose dont nous parlons en fait; j'espère que cela clarifie la discussion.

M. le juge Linden: M. Dubois, je crois sincèrement que vous devriez étudier le rapport annuel. Je crois que vous devriez étudier la proposition originale de la Commission de réforme du droit, qui comporte six à huit pages environ, et qui, selon vous, est une si belle chose à mettre en oeuvre. Espérons que le prochain programme sera plus détaillé. Le dernier programme ne l'était pas beaucoup, et je prévois en établir un plus détaillé. Mais en termes d'objectifs, et en ce qui concerne le cheminement que nous suivons et ce que nous nous efforçons de réaliser, je ne crois pas que quiconque ayant lu ce rapport annuel puisse déclarer qu'il s'agit d'une organisation sans gouvernail flottant à la dérive, ne sachant pas où elle va, ne mesurant pas où elle est allée, et pas très consciente de ses antécédents, de ses objectifs et de son avenir.

Ce disant, il est vrai que tous les objectifs n'ont pas été respectés; mais nous avons connu des difficultés. Nous pourrions être plus durs avec notre personnel; nous pourrions le fouetter davantage. Nous allons le fouetter davantage; nous allons établir des diagrammes et des programmes, et nous allons embaucher des gens pour fouetter le personnel, ce que je n'aime pas faire, mais je vais avoir à faire ma part à ce niveau.

M. Roman: Simplement pour donner suite à ce que vous dites, j'imagine qu'en conséquence, c'est-à-dire si vous fouettez davantage votre personnel, ou si quelqu'un d'autre le fouette davantage, vous allez corriger les lacunes et mettre en oeuvre les méthodes de gestion de projet que le bureau du Vérificateur général désire que vous appliquez, et vous allez également mettre au point un système de contrôle des progrès réalisés dans le cadre des différents programmes que poursuit actuellement votre ministère. Je suppose que cela se fera à la suite du programme auquel vous travaillez actuellement; que vous le mènerez à terme en juin et le soumettrez au Ministre en septembre.

M. le juge Linden: C'est déjà fait. L'un de mes coordonnateurs, qui est particulièrement mauvais gestionnaire, est en cours de renvoi. Un autre de mes coordonnateurs a volontairement choisi de nous quitter pour d'autres lieux. Mes bons employés reçoivent actuellement de l'aide qui leur permettront de poursuivre leurs tâches; mes employés qui ne sont pas aussi qualifiés s'emploient présentement à s'améliorer.

Vous voyez, les chercheurs ne sont pas toujours de bons organisateurs ni de bons administrateurs. Il y avait au sein de la Commission de réforme du droit un grand concept en usage, celui d'attirer des gens brillants qui pourraient réfléchir et écrire et parler avec autorité des idées à promouvoir. Les gens de cette sorte ne sont, semble-t-il, souvent pas de bons administrateurs; et parce que nous étions une petite organisation, nous ne disposions pas d'une réserve d'administrateurs professionnels, de comptables, et de gens capables de suivre l'évolution des choses. Aussi, maintenant, et à la suite des conseils que nous recevons présentement, nous sommes en train

[Text]

Now, whether the quality of the work will be improved, I have my doubts. You may find the quality of the work will diminish. Maybe it will be on time; maybe there will be more of it, but maybe the courts will not rely on it as much. I hope not. I hope we can keep up the quality and also use the modern management methods to keep better control over it. That is my hope, and that is what we are striving for.

The Chairman: Thank you.

Mr. Hovdebo:

Mr. Hovdebo: Thank you, Madam Chairman, and welcome to the witnesses.

I think there is a thread through this chapter which cannot be denied by the commission or the people who are responsible, and I think one of the things we need to know is who is responsible, because that has not come out here today, at the moment. The thread that goes through this is that the commission is not following a plan to which it committed itself, and that it has a tendency to ignore the need to make sure that at least the Parliament of Canada knows they are deviating from that plan. They are not publicly making it known to people that they went off in this direction; that they had a plan which they are not able to fulfil. Regardless of what you say, the annual report is not a document which is giving any direction to anybody. It is obvious that the Minister of Justice thought that this kind of commission would follow the law, would follow what was required, that within a certain period of time they would report if they were not fulfilling it; they would put before the House of Commons or the Minister of Justice the kind of plan which would allow parliamentarians to know what was going on. And that obviously did not happen, because since 1972 there has not been a change in plan put before the House of Commons.

• 1025

Mr. Justice Linden: All I can do is repeat that we did have a plan, we did commit ourselves to it; we worked very hard to achieve it. However, we were not successful in meeting all of the deadlines.

Mr. Hovdebo: But you did not tell anybody that.

Mr. Justice Linden: I suppose I could have a press release or call all the press people together and say, we would like to announce today that we have not met our deadline. I think I would look like a fool if I did that. I do not think any press would come. Anyone who wants to know . . .

Mr. Hovdebo: Do you think that was an adequate requirement or an adequate answer to the fact that you have not fulfilled your commitment?

Mr. Justice Linden: Well, no . . . We feel sad about it. It is in our reports. We have not met all the deadlines. But just

[Translation]

d'attirer des gens différents, et nous allons mieux nous organiser.

Par contre, quant à savoir si la qualité du travail s'améliorera, j'ai mes doutes à ce sujet. Il se peut que nous constatons une baisse de la qualité du travail. Peut-être bien qu'il sera fait à temps; peut-être bien qu'il s'en fera davantage, mais il se peut également que les tribunaux ne s'y fient pas autant. J'espère que non. J'espère que nous pourrons maintenir la qualité et également utiliser les méthodes modernes de gestion pour exercer un meilleur contrôle sur le travail. C'est ce que je souhaite et c'est ce que nous nous efforçons de faire.

La présidente: Merci.

Monsieur Hovdebo:

M. Hovdebo: Merci, madame la présidente, et bienvenue aux témoins.

Je pense qu'il y a un fil conducteur à ce chapitre qui ne peut être nié par la commission ni par les gens responsables, et je crois que l'une des choses que nous devons savoir, c'est qui est responsable, parce que cela n'a pas été mis en relief aujourd'hui devant le Comité. Le fil conducteur qui relie tout ça, c'est que la commission ne suit pas un plan qu'elle se serait tracé, et qu'elle a tendance à faire fi de la nécessité de s'assurer qu'au moins le Parlement du Canada sache qu'elle dévie actuellement de ce plan. Elle ne fait pas publiquement savoir aux gens qu'elle est partie dans cette direction, qu'elle avait un plan qu'elle est incapable de suivre. Indépendamment de ce que vous dites, le rapport annuel n'est pas un document qui donne à qui que ce soit la moindre orientation. Le ministre de la Justice pensait évidemment que la Commission se conformerait à la loi, se conformerait à ce qui était imposé, que dans un certain laps de temps elle ferait rapport si elle ne s'y conformait pas, qu'elle déposerait à la Chambre des communes ou remettrait au ministre de la Justice un plan qui permettrait aux parlementaires de savoir ce qui se passait. Et, évidemment, cela ne s'est pas produit, parce que depuis 1972 il n'y a eu aucun changement au plan déposé à la Chambre des communes.

M. le juge Linden: Tout ce que je peux faire c'est de répéter que nous avions bien un plan, que nous nous y sommes conformés; nous avons travaillé très fort pour le faire. Nous n'avons cependant pas réussi à respecter tous les échéanciers.

M. Hovdebo: Mais vous n'avez pas dit cela à tout le monde.

M. le juge Linden: Je suppose que j'aurais pu publier un communiqué de presse ou appeler tous les gens de la presse, les réunir et leur dire: Nous aimerions annoncer aujourd'hui que nous n'avons pas respecté notre échéancier. Je pense que j'aurais eu l'air d'un fou. Je ne pense pas que la presse viendrait. Tous ceux qui veulent savoir . . .

M. Hovdebo: Pensez-vous qu'il y a une justification suffisante ou une réponse suffisante pouvant expliquer le fait que vous n'ayez pas respecté votre engagement?

M. le juge Linden: Bien, non . . . Cela nous attriste. Nos rapports en font état. Nous n'avons pas observé tous les

[Texte]

yesterday we finished a first volume of a new Criminal Code for Canada and that will be going to the deputy minister of Justice tomorrow to be drafted. The first volume is nearly a year ahead of time, at least off our table. The second volume . . .

Mr. Hovdebo: When did you tell the Parliament of Canada and the Minister of Justice that you were going to produce that volume?

Mr. Justice Linden: Right at the beginning. Our goal from the start was to produce a new Criminal Code for Canada.

Mr. Hovdebo: And when did you . . .

Mr. Justice Linden: That was the purpose for which the commission was set up and that was the purpose for the accelerated Criminal Law Review: to speed that up. It was recognized that it was not moving along fast enough. The government of the day said they wanted this thing finished. New target dates were established, and we are desperately struggling to meet those target dates. We still have a year to go. We will almost be complete within a year. We will not meet the target date dead on; there will be some other work that will take somewhat longer. But that is what we have done: reorganized and restructured. We are striving to do that.

But is it really important for the country to know that out of the 80 projects we are working on, three are behind a month or two months or six months and four are ahead by a month or two months? We do give annual reports; we are in close contact with the department, with the ministry. Any member of the public, any Member of Parliament, can find out the status of anything if he wants to call us or write us. We are an open commission. All of our documents are available to everybody; we have lists catalogued.

We have not pleased the Auditor General in terms of our timetabling; we have not pleased some of the members of this committee. I have not been pleased myself by the capacity of our people to meet the deadlines. But our people had deadlines; they had targets; they worked hard. They are not sleeping over there. They are doing their best, but there are controversial issues. We are a collective body. I have new commissioners coming in. We have almost finished a report.

Again, how does one announce to the people of Canada and to Parliament one's problem? We had a paper on hate propaganda that was almost completed.

Mr. Hovdebo: The details are not important. What we are talking about here is the procedures which the commission went through and the requirements not fulfilled. You say it is not important if it is behind . . . For \$5 million a year, it is important.

[Traduction]

échéanciers. Mais hier encore, nous avons terminé un premier volume du nouveau Code criminel, qui sera demain remis au sous-ministre de la Justice pour formulation. Le premier volume paraît presque un an avant la date fixée, tout au moins en ce qui nous concerne. Le second volume . . .

M. Hovdebo: Quand avez-vous dit au Parlement du Canada et au ministre de la Justice que vous alliez rédiger ce volume?

M. le juge Linden: Dès le début. Notre objectif dès le départ était de rédiger pour le Canada un nouveau Code criminel.

M. Hovdebo: Et quand avez-vous . . .

M. le juge Linden: C'était pour cela que la commission avait été mise sur pied et c'était là le but de l'examen accéléré du droit pénal: alter plus vite. On admettait que les choses n'évoluaient pas assez rapidement. Le gouvernement d'alors déclarait qu'il voulait que ce projet soit mené à terme. De nouveaux échéanciers furent établis, et nous nous sommes débattus désespérément pour les respecter. Il nous reste encore un an. Nous aurons presque terminé d'ici là. Nous ne pourrons respecter à la lettre le calendrier. Nous aurons à effectuer quelques travaux additionnels qui exigeront un peu plus de temps. Mais c'est ce que nous avons fait: réorganiser et restructurer. C'est ce que nous nous efforçons actuellement de faire.

Mais est-il vraiment essentiel que le pays sache que des 80 projets auxquels nous travaillons présentement, trois sont en retard d'un, de deux ou de six mois et que quatre sont en avance d'un ou de deux mois? Nous fournissons des rapports annuels; nous sommes en rapport étroit avec le ministère. Les citoyens et les députés peuvent savoir où en sont les choses dans chaque cas s'ils se donnent la peine de nous appeler ou de nous écrire. Nous sommes une commission publique. Tout le monde a accès à chacun de nos documents; nous en avons dressé la liste.

Nous n'avons pas fait plaisir au vérificateur général avec notre calendrier; nous n'avons pas fait plaisir à certains des membres de ce Comité. L'incapacité de notre personnel de respecter les échéanciers ne m'a pas fait moi-même plaisir. Mais nos employés avaient des échéanciers; ils avaient des dates à respecter; ils ont travaillé fort. Ils ne dormaient pas. Ils ont fait de leur mieux, mais il y avait des questions sujettes à controverse. Nous sommes un organisme à direction collégiale. De nouveaux commissaires viennent tout juste d'être nommés. Nous avons presque terminé la rédaction d'un rapport.

Encore une fois, comment annonce-t-on à la population canadienne et au Parlement ces problèmes? Nous avions presque terminé la rédaction d'un document sur la propagande haineuse.

M. Hovdebo: Les détails ne sont pas importants. Ce dont nous parlons ici, ce sont des procédures que la commission a suivies et des exigences non respectées. Vous dites qu'il n'est pas important qu'il y ait retard . . . Pour 5 millions de dollars par an c'est important.

[Text]

Mr. Justice Linden: Oh, it is important. I do not say it is not important.

Mr. Hovdebo: So it is important. There is \$5 million a year being bet on . . . that you are going to do what you said you were going to do. But you did not do it. And that is what the Auditor General has said all the way through this report. He has not said that you did not do it well. He just said you did not fulfil your commitments; you did not fulfil the requirements of the act. That is the point why we are at here.

• 1030

I have a tendency to feel that what the commission was doing was building up a body of knowledge, which I think maybe is commendable, maybe very necessary. In fact, I think it is very laudable, because I think it should be done. I think it is very important that we have a better understanding of how laws affect people. I think that is good. But I think what is being said here is that, if you are going to do that and it is going to take more time, then you have to tell us that it is going to take more time. Do not defend the fact that your procedures are bad, because they are.

Mr. Justice Linden: We are trying to do better. The fact we have met the timetable bothers me as much as it bothers anybody. But all I am trying to say is that it was done in good faith. We have not violated any laws. We have complied . . .

Mr. Hovdebo: You just have not fulfilled . . .

Mr. Justice Linden: —I think, with the law. But these are target dates that we have not always met. But has Parliament met the target dates? When you say that you are going to have a bill through in a particular time and there is opposition . . .

Mr. Hovdebo: That is a pretty poor argument there, sir.

Mr. Justice Linden: We have much the same kind of problem. I started to mention the hate propaganda thing. We had a paper, we had a commission, we agreed to certain recommendations, and then a new commissioner arrives. He sees the paper, he says he disagrees with those three points. We have to start rewriting that whole paper, take another three, or four, or five, or six months to adjust to the new commissioner's view. What would you have us do? We have to do that. We are sorry, we feel bad, but that is life. It is going to take another two or three months. What would the Auditor General's advice be to me? How would we combat that problem—the problem of the pregnancy? There are some things you just cannot do.

The other thing is that, assuming we did produce it on time, would you guarantee that you would enact it within a year . . .

Mr. Hovdebo: That is exactly the point I was going to make.

[Translation]

M. le juge Linden: Oh, c'est important. Je ne prétends pas le contraire.

M. Hovdebo: Alors c'est important. Il y a actuellement 5 millions de dollars par an pariés sur . . . que vous avez faite ce que vous disiez que vous alliez faire. Mais vous ne l'avez pas fait. Et c'est ce que le vérificateur général a dit tout au long de ce rapport. Il n'a pas dit que vous ne l'aviez pas bien fait. Il a simplement dit que vous n'aviez pas respecté vos engagements, que vous n'aviez pas observé les exigences imposées par la loi. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici.

J'ai tendance à penser que ce que la commission faisait, c'était de se bâtir un bagage de connaissances, ce qui est peut-être, selon moi, louable, peut-être bien très nécessaire. En fait, je pense que c'est très louable, parce que je crois que cela devrait être fait. J'estime qu'il est très important que nous comprenions mieux les conséquences des lois pour les gens. Je pense que c'est valable. Mais je crois que ce qui est dit ici, c'est que si vous le faites et que cela prend plus de temps, alors vous devez nous dire que cela va prendre plus de temps. Ne cherchez pas à justifier le fait que vos méthodes soient mauvaises, parce qu'elles le sont.

M. le juge Linden: Nous nous efforçons de faire mieux. Le fait que nous n'ayions pas respecté l'échéancier m'importe autant qu'à quiconque. Mais tout ce que je m'efforce de dire c'est que cela a été fait de bonne foi. Nous n'avons enfreint aucune loi. Nous nous sommes conformés . . .

M. Hovdebo: Vous n'avez simplement pas respecté . . .

M. le juge Linden: À la loi, je pense. Mais il s'agit ici d'échéanciers que nous n'avons pas toujours respectés. Le Parlement respecte-t-il toujours ses échéances? Quand vous dites que vous allez adopter un projet de loi dans un délai donné et qu'il y a opposition . . .

M. Hovdebo: C'est là un argument plutôt pauvre, monsieur.

M. le juge Linden: Nous éprouvons en grande partie le même genre de problème. J'ai commencé à faire état du travail touchant la propagande haineuse. Nous avions un document, une commission, nous étions d'accord sur certaines recommandations, et voilà qu'un nouveau commissaire est nommé. Il étudie le document, dit qu'il est en désaccord en ce qui concerne les trois points. Nous devons rédiger une nouvelle version du document, prendre trois, quatre, cinq ou six mois additionnels pour l'ajuster aux vues du nouveau commissaire. Que voudriez-vous que nous fassions? Nous devons le faire. Nous sommes désolés, nous nous sentons fautifs, mais c'est la vie. Cela va prendre deux ou trois mois additionnels. Qu'est-ce que le Vérificateur général me conseillerait? Comment pouvions-nous régler le problème—le problème de cette grossesse? Il y a des choses qu'on ne peut simplement pas faire.

Également, en supposant que nous l'ayions fait à temps, pourriez-vous nous garantir que vous y donneriez suite d'ici à un an . . .

M. Hovdebo: C'est exactement le point que j'allais soulever.

[Texte]

Mr. Justice Linden: —or two years, or three years? You cannot.

Mr. Hovdebo: I think the Auditor General can be criticized for the fact of defining success on the basis of enactment of the reports. I would consider success the production of reports in many cases, even if they are not enacted.

But I am interested in the mandate that you thought you had, or that you did have. Has it evolved, and if it has evolved, did you make that known to the Minister or to the...? Is the mandate different now from what it was originally?

Mr. Justice Linden: The legislative mandate has remained the same. The commitments, I think, are really largely the same. There have been adjustments. Each new group of commissioners—I think something like 20 people now have been commissioners at one time or another—has different hopes and dreams and talents and frailties, I suppose. But I think the general thrust of the modernization of the criminal law, the family law, the law of evidence—the desire to make law simpler, more understandable; the desire to improve the rationality and coherence of the law—the general direction has really not been the same. It has evolved, of course, but it has been largely in the same direction. We did the initial groundwork and now we are making the specific proposals.

But the times are changing and I would say that many of the suggestions we are making now are a lot tougher than 10 years ago. For example, in pornography, there is an early report of our commission which I definitely would not sign. We are going to come up with some tough pornography laws because we have seen that they are required. The report that we signed on blood testing of alcoholic drivers, that would never have gone through earlier commissions.

When I arrived, it was obvious that was a serious social problem and my commission signed that document. Many people thought that we had betrayed the dreams of some of the earlier commissions, but times have changed. So in terms of specific recommendations and substance, it alters a bit. But the general thrust is as it was. I think what is important about the commission is to have a steady course that is independent of politics, that does not blow back and forth, depending on the wishes of the people. It must be responsive to the people. But it is a long-term, long-range thing. That is why the commission was established. The political arm responds to particular problems, the Department of Justice responds to individual problems and can come up with legislation, but the long-term thinking, the analysis, the research—the kind of steady, slow work that is gaining respect throughout the country and the world—can only come from an independent commission that is doing good, serious work.

[Traduction]

M. le juge Linden: ... ou deux ans, ou trois ans? Vous ne pouvez pas.

M. Hovdebo: Je pense qu'on peut reprocher au vérificateur général le fait de définir le succès selon qu'il est ou non donné suite aux rapports. J'aurais tendance à considérer comme un succès dans bien des cas la rédaction de rapports, même s'il ne leur est pas donné suite.

Mais je m'intéresse au mandat que vous pensiez avoir, ou que vous aviez effectivement. A-t-il évolué, et s'il a évolué, avez-vous fait savoir au ministre ou au...? Votre mandat est-il différent aujourd'hui de ce qu'il était à l'origine?

M. le juge Linden: Le mandat législatif est demeuré le même. Les engagements, je pense, sont en grande partie, en fait, les mêmes. Il y a eu des ajustements. Chaque nouveau groupe de commissaires—je crois qu'en tout et pour tout il y a eu quelque chose comme 20 commissaires—a des espoirs et des rêves comme des forces et des faiblesses et des talents différents, je suppose. Mais je pense que l'élan général de la modernisation du droit criminel, du droit de la famille, du droit de la preuve—le désir de simplifier la loi, d'en faciliter la compréhension, le désir de la rendre plus rationnelle et cohérente—l'orientation générale n'a pas été vraiment la même. Le mandat a, bien sûr, évolué, mais en grande partie dans le même sens. Nous avons fait le travail initial de préparation et nous sommes maintenant en train de formuler des propositions spécifiques.

Les temps changent cependant et je dirais que nombre des suggestions que nous formulons aujourd'hui sont beaucoup plus sévères qu'il y a 10 ans. Par exemple, en matière de pornographie, notre commission a antérieurement rédigé un rapport que je ne signerais certainement pas. Nous allons proposer des dispositions sévères en matière de pornographie parce que nous avons constaté qu'elles sont nécessaires. Le rapport que nous avons signé sur l'analyse du sang des conducteurs en état d'ébriété n'aurait jamais été possible dans le cadre des commissions antérieures.

Quand j'ai hérité de la présidence, il était évident qu'il y avait un grave problème social et ma commission a signé ce document. Beaucoup de gens pensaient que nous avions trahi les attentes de certaines des commissions antérieures, mais les temps ont changé. De sorte qu'en termes de recommandations particulières et de substance, les choses évoluent quelque peu. Mais l'élan général reste ce qu'il était. Je pense qu'il est important que la commission suive un plan d'action indépendant de la politique, qui ne soit pas un pas en avant, un pas en arrière, selon les désirs des gens. Elle doit se montrer réceptive vis-à-vis des gens. Mais il s'agit là d'une entreprise à long terme, de longue portée. C'est ce pourquoi la commission a été mise sur pied. Les politiciens peuvent réagir à des problèmes particuliers, le ministère de la Justice réagir à des problèmes particuliers et proposer des législations, mais la réflexion, l'analyse, la recherche à long terme—le travail lent et solide qui se mérite le respect du pays et du monde entier—ne peut être le fait que d'une commission indépendante effectuant un boulot sérieux et valable.

[Text]

• 1035

Mr. Hovdebo: I do not think anyone is suggesting that is not a good aim. What we are talking about here really is the procedures that are used in establishing that. I want to move to another area for just a minute. What procedures are used in contacting? Do you use Supply & Services procedures, as far as contracting is concerned or do you . . . ?

Mr. Justice Linden: I think part of our problem has been that we have been an independent organization. I do not think we are technically, legally subject to the rules that the mainline departments have. I think we have a little more flexibility, or at least so we thought, and so we have not used exactly the same methods. I think that is one of the things that has bothered the Auditor General. We are going to bring those methods more into line with the way in which government operates.

Mr. Hovdebo: Did the Auditor General find abuse of the procedures or are the procedures not adequate?

Mr. Justice Linden: It was the latter. There is not any mention of money thrown away or anything like that, or any crooked dealings.

Mr. Dubois: No, there was no insinuation of that and I think Mr. Justice Linden is right. They are not subject to the government contract regulations. However, we . . .

Mr. Hovdebo: Maybe they should be.

Mr. Dubois: Maybe not entirely. I think if the commission sets up its own system, it could be quite adequate. We mention in paragraphs 10.29, 10.30, some of the difficulties we have and some of the things we think could be built into a better control system. We certainly are not suggesting that they would have to go to tender every time they want a research project done.

I think if we are talking about delays, that would probably kill everything and it would be very difficult too to make the right choices under a tender process. We are talking here about a very professional environment. What we are suggesting, however, is a more organized system—a substantiation of choices, for instances, for a consultant. We require a better filing system and better procedures, so that they have better control over whom they utilize.

Mr. Hovdebo: Does the commission agree with that?

Mr. Justice Linden: We have already altered our system and starting the next fiscal year, we are going to have a new system in place, far more detailed. As I say, it is going to cost more money and we will need more people. It will slow us down more, but we are going to deal with it the way the bureaucracy wants us to deal with it. Informality is going to be

[Translation]

M. Hovdebo: Je ne pense pas que qui que ce soit laisse entendre qu'il ne s'agit pas là d'un but louable. Ce dont nous parlons ici, en fait, ce sont des méthodes employées pour y parvenir. J'aimerais aborder un autre aspect juste un instant. Quelles procédures suivez-vous pour ce qui est des contrats? Suivez-vous les procédures d'Approvisionnements et Services en matière de contrats, ou suivez-vous . . . ?

M. le juge Linden: Je crois que notre problème tient en partie au fait que nous sommes un organisme indépendant. Je ne pense pas que nous soyons techniquement, juridiquement, assujettis aux règles auxquelles sont tenus les ministères. Je crois que nous disposons d'un peu plus de latitude, ou tout au moins le pensions-nous, et aussi n'avons-nous pas suivi exactement les mêmes méthodes. Je crois que c'est là l'un des aspects qui ont ennuyé le vérificateur général. Nous allons davantage aligner nos méthodes sur celles en usage au sein de l'administration publique.

M. Hovdebo: Le vérificateur général a-t-il constaté des abus au niveau des procédures ou trouvé que les procédures étaient inadéquates?

M. le juge Linden: Que les procédures étaient inadéquates. Il n'est fait aucunement mention de gaspillage ou d'escroquerie.

M. Dubois: Non, il n'y avait aucune insinuation de cette sorte et je pense que M. le juge Linden a raison. La commission n'est pas assujettie aux règles régissant les contrats au sein de l'administration publique. Cependant, nous . . .

M. Hovdebo: Peut-être devrait-elle l'être?

M. Dubois: Peut-être pas entièrement. Je pense que si la commission met sur pied son propre système, il pourrait s'avérer relativement adéquat. Nous mentionnons aux points 10.29 et 10.30 certaines des difficultés que nous éprouvons et certains des éléments qui, selon nous, pourraient être intégrés dans un meilleur système de contrôle. Chose certaine, nous ne laissons pas entendre que la commission devrait lancer des appels d'offres chaque fois qu'elle veut entreprendre un projet de recherche.

Je crois que si nous parlons de retards, cela compliquerait probablement tout et qu'il serait très difficile également de faire les bons choix dans le cadre d'un processus d'appel d'offres. Nous parlons ici d'un milieu très professionnel. Ce que nous suggérons, cependant, c'est un système plus articulé—une justification des choix, par exemple, pour un expert-conseil. Nous avons besoin d'un meilleur système de classement et de meilleures méthodes, afin de permettre à la commission d'exercer un plus grand contrôle sur les personnes qu'elle emploie.

M. Hovdebo: La commission est-elle d'accord avec cela?

M. le juge Linden: Nous avons déjà modifié notre système et, dès le début du prochain exercice financier, nous allons mettre en place un nouveau système, de loin plus articulé. Comme je l'ai dit, cela va coûter plus d'argent et nous avons besoin de plus de gens. Cela va nous ralentir encore davantage, mais nous allons aborder les choses à la façon dont la bureau-

[Texte]

diminished, that is the way it has to be. We are committed to improving and we welcome the advice and suggestions. If that would make the Auditor General happier and this committee happier, then I will be happier, even though it is going to be a really rough job for me. I must confess, I have tried since I came to beef up in all of these areas and we are going to do it more. I may not be able to finish my full term. I may be so exhausted, as a result of all this whipping . . . But that does not matter: the key thing is to get the work done. . . .

Mr. Hovdebo: Do you have a chart or some kind of hierarchical structure which you could give to the committee? What is the arrangement within your organization? Do you have . . . ?

Mr. Justice Linden: It is really very simple. There are five commissioners and there are four projects, and each commissioner is in charge of a project. Each project has a co-ordinator who is the key manager, research director. And then under each of those four co-ordinators is a full-time staff of three, four, five or six people working in Ottawa. And then there might be another six, eight or 10 consultants out in the field. So in terms of the structure it is very simple. And then we have a secretary and a chief of finance, Mr. Rochon, who works with the president on the administration.

• 1040

We started out as a little organization and we had a structure that was geared for a small amount of work. But in part, it was the Criminal Law Review that generated all this extra work and all this extra pressure. I suppose we did not respond fully. It was supposed to be a temporary thing, so we tried to deal with it on the basis of our earlier organization. And that is, I guess, why we ran into some problems.

So we are now responding to that and hopefully we will do better. But there are only about 40 to 45 people there, and 20 of them are staff people, secretaries and things like that. So it is still a relatively small and simple organization.

Mr. Hovdebo: But you do have a reporting structure.

Mr. Justice Linden: Oh, yes. I do not know if it is all written up. But I am the boss—at least I would like to think I am.

No, there is not a formal hierarchy, like the Mounties or the army or anything like that. It is informal, it is small. I have administrative control and I have to try to enforce it better.

Mr. Hovdebo: But is that lack of hierarchy part of the reason for not reporting or not fulfilling . . . ?

[Traduction]

cratie veut que nous les abordions. Les choses ne seront plus aussi informelles. C'est ainsi que cela doit être. Nous nous sommes engagés à améliorer la situation et nous accueillerons favorablement les conseils et les suggestions. Si cela peut rendre le vérificateur général plus heureux et le comité plus heureux, alors j'en serai plus heureux moi-même, même si cela sera en fait un dur travail pour moi. Je dois admettre que j'ai essayé depuis ma nomination à la présidence d'améliorer la situation dans tous ces domaines, et nous allons faire encore plus dans ce sens. Il se peut que je ne sois pas en mesure d'aller jusqu'au bout de mon mandat. Je pourrais bien être trop fatigué, à la suite de tout ce remue-ménage—mais cela n'a pas d'importance: ce qui importe, c'est que le travail se fasse.

M. Hovdebo: Avez-vous un organigramme ou copie d'une quelconque structure hiérarchique que vous pourriez remettre au comité? Quelle est la structure de votre organisation? Avez-vous . . . ?

M. le juge Linden: C'est vraiment très simple. Il y a cinq commissaires et quatre projets et chaque commissaire est responsable d'un projet. Chacun des projets est chapeauté par un coordonnateur qui en est le principal gestionnaire, le directeur de la recherche. Et puis, sous chacun de ces quatre coordonnateurs on retrouve un personnel à plein temps de trois, quatre, cinq ou six personnes travaillant à Ottawa. Et ensuite, il peut y avoir six, huit ou 10 autres experts-conseils dans les régions. Alors, en termes de structure, c'est très simple. Et enfin, nous avons une secrétaire et un directeur des finances, M. Rochon, qui s'occupe, avec le président, de l'administration.

Nous étions au départ une petite organisation et nous avions une structure conçue en fonction d'un petit volume de travail. Mais c'est en partie l'examen du droit criminel qui a entraîné tout ce travail, toutes ces pressions additionnelles. J'imagine que nous n'avons pas réagi comme il aurait fallu. Il devait s'agir d'une situation temporaire; alors, nous avons essayé d'y faire face à partir de la structure qui prévalait antérieurement au sein de notre organisation. Et c'est, je pense, pourquoi nous avons connu certains problèmes.

De sorte qu'aujourd'hui nous réagissons et que nous espérons faire mieux. Mais nous n'avons chez nous qu'environ 40 à 45 personnes, et 20 d'entre elles sont des employés de soutien, des secrétaires, des commis. Il s'agit donc toujours d'une organisation relativement petite et simple.

M. Hovdebo: Mais vous avez une structure hiérarchique?

M. le juge Linden: Oh, oui. Je ne sais pas si tout est sur papier. Mais je suis le patron—j'aimerais tout au moins croire que c'est le cas.

Non, il n'y a pas de hiérarchie formelle, comme dans la GRC ou l'armée ou quelque chose comme ça. Il s'agit d'une petite structure, informelle. J'exerce un contrôle administratif et je dois m'efforcer de mieux l'imposer.

M. Hovdebo: Mais cette lacune au niveau hiérarchique explique-t-elle en partie la faiblesse des rapports, le fait que vous ne respectiez pas . . . ?

[Text]

Mr. Justice Linden: Perhaps in part. If it were more hierarchical, if it were more bureaucratic, if we had more managers, more accountants, more reporters, more minute takers and report writers, perhaps we would have better reports.

Mr. Hovdebo: I do not think you would diminish a researcher by making him a manager.

Mr. Justice Linden: That is the problem . . . I am not sure if that is right. The worst thing that can happen to a brilliant legal scholar is to become a dean. It kills him off from the world of scholarship. He starts running to meetings, fighting with the university over money. He is raising money. He is hiring and he firing, and the five years go by and he rarely writes an article or thinks a new thought. So I am not quite sure.

I think the worst thing that has ever happened to my scholarship is taking on this job. I have not written a serious piece of work in two and a half years.

Mr. Redway: This sentencing report you did very recently. It was not bad.

Mr. Justice Linden: I had some help, to be honest with you, Mr. Redway. I had a little bit of help on that.

An hon. member: What happens to a dean who becomes the Minister of Justice?

Mr. Justice Linden: It totally ruins him!

Some hon members: Oh, oh!

The Chairman: Order, please.

We do have a number of other questioners after Mr. Hovdebo.

Mr. Hovdebo, was that your final question?

Mr. Hovdebo: Yes.

The Chairman: It was. Thank you.

Mr. Ravis.

Mr. Ravis: Thank you, Madam Chair.

Mr. Justice Linden, I welcome you here.

Some people are calling this particular time the full moon of Parliament, because funny things start to happen around here. Maybe Madam Chair is going to have difficulty controlling us.

I want to start off on what some people might call a light note, but maybe it is not as light as it sounds.

I read the press clippings on the Law Reform Commission, and they are pretty sensational. And as I read them, I wanted to come in here and beat you people over the head.

Mr. Justice Linden: Do you mean the stories from the Auditor General?

Mr. Ravis: No, no, the press clippings—*The Citizen*, the *Globe and Mail* . . .

[Translation]

M. le juge Linden: Peut-être en partie. Si la hiérarchie était plus développée, si notre organisation était davantage bureaucratique, si nous disposions de plus de gestionnaires, de plus de comptables, de plus de sténographes, de plus de secrétaires de réunion et de plus de rédacteurs de rapports, peut-être pourrions-nous fournir de meilleurs comptes rendus.

M. Hovdebo: Je ne pense pas que vous dévaloriserez un chercheur en faisant de lui un gestionnaire.

M. le juge Linden: C'est là le problème . . . Je ne suis pas certain que ce soit la solution. La pire chose qui puisse arriver à un brillant professeur de droit, c'est de devenir doyen. Ça le retranche du monde du savoir. Il se met alors à courir les réunions, à se chamailler avec l'université pour de l'argent, il organise des campagnes de financement, il embauche et il congédie des gens, et les cinq ans passent et il écrit rarement un article, réfléchit rarement à de nouveaux concepts. Alors, je ne suis pas si certain que ce soit là la solution.

Je pense que la pire chose qui me soit jamais arrivée, c'est d'avoir accepté ce travail. Je n'ai pas écrit un article de recherche sérieux en deux ans et demi.

M. Redway: Ce rapport sur la détermination de la peine que vous avez rédigé très récemment, ce n'était pas mauvais.

M. le juge Linden: J'ai eu de l'aide, pour vous dire la vérité, monsieur Redway. Je me suis fait un peu aider.

Une voix: Qu'est-ce qui arrive à un doyen qui devient ministre de la Justice?

M. le juge Linden: C'est sa perte totale.

Des voix: Oh, oh!

La présidente: À l'ordre, s'il vous plaît.

D'autres attendent que M. Hovdebo en ait fini pour poser des questions.

Monsieur Hovdebo, était-ce votre dernière question?

M. Hovdebo: Oui.

La présidente: Parfait. Merci.

Monsieur Ravis.

M. Ravis: Merci, madame la présidente.

Monsieur le juge Linden, soyez le bienvenu parmi nous.

Certains qualifient cette époque particulière de pleine lune du Parlement, parce que des choses surprises commencent à s'y produire. Peut-être bien que Mme la présidente aura de la difficulté à nous contrôler.

J'aimerais commencer sur ce que certains pourraient appeler une note légère, mais peut-être bien que cela n'est pas aussi léger que ça en a l'air.

J'ai lu les coupures de presse sur la Commission de réforme du droit, et elles sont assez sensationnelles. Et après les avoir lues, j'avais envie de venir ici pour vous taper sur la tête.

M. le juge Linden: Voulez-vous dire les histoires du vérificateur général?

M. Ravis: Non, non, les coupures de presse—le *Citizen*, le *Globe and Mail* . . .

[Texte]

Mr. Justice Linden: Today's interesting stories.

Mr. Ravis: —all the people across the country who read the Auditor General's report, and of course wrote their articles based on that.

Mr. Justice Linden: Oh I am sorry. It is the reaction to the Auditor General's report.

Mr. Ravis: That is right.

Mr. Justice Linden: You are not talking about the other hundreds and thousands of articles about all of the other reports that we have advocated across the country, including today, and all the editorials of *The Globe and Mail*, the *Star* and the *Le Devoir*, where they lift their chapeau to us. You have just limited yourself to the Auditor General. I just want to be clear about the press reports.

Mr. Ravis: I am just wondering if I will have a chance to have a hearing here, Madam Chair.

Mr. Justice Linden: I am sorry. Unfortunately, I believe in my organization. I am getting carried away.

* 1045

Mr. Ravis: I want to go back to something you said at the very beginning. I think it is words to the effect that certain reporters twisted things. I guess we, as parliamentarians and governments, find that the media tend to twist things on us, as they have twisted things on you, and I want to assure you that I believe in the freedom of speech and the freedom of the press.

But does the Law Reform Commission ever look at things like balanced press and factual and responsible reporting?

Mr. Justice Linden: We have a study going now that is not really aimed at that, but it is close to that. This is something that I have been very concerned with. As a judge, I have had to confront some of these problems, that is, press reporting of judicial proceedings and people's involvement in those judicial proceedings. Now, that is a very serious problem.

There are many, many cases, especially now with the charter. It is causing many, many issues to rise. It is one thing to have a report or speech that you have made twisted or something like that—I am sure that the Auditor General was not happy with *The *Globe and Mail* article that was based on its report. They always inflate and exaggerate. They focus on what they think is newsworthy and then they embellish it. That is their job. They are trying to entertain and capture attention, as well as to inform. And you cannot really do very much about that in the political sphere, in the world of ideas. And I do not think we would even try.

Where we are dealing with court proceedings, people's fair trial may be interfered with or innocent people may be damaged, as a result of wrong reporting. There was an article

[Traduction]

M. le juge Linden: Les histoires intéressantes d'aujourd'hui.

M. Ravis: ... tous les gens qui à travers le pays ont lu le rapport du Vérificateur général et qui, naturellement, ont à partir de là écrit leurs articles.

M. le juge Linden: Oh, je suis désolé. C'est la réaction au rapport du Vérificateur général.

M. Ravis: C'est ça.

M. le juge Linden: Vous ne parlez pas des centaines et des milliers d'autres articles à propos de tous les autres rapports dont nous avons fait la promotion à travers le pays, y compris aujourd'hui, et de tous les éditoriaux du *Globe and Mail*, du *Star* et du *Devoir*, dans lesquels les gens nous tirent leur chapeau. Vous vous êtes simplement limité au vérificateur général. Je voulais simplement clarifier les choses au sujet des rapports de presse.

M. Ravis: Je me demande simplement si j'aurai la chance de poursuivre l'audience, madame la présidente.

M. le juge Linden: Je suis désolé. Je crois malheureusement en mon organisation. Je me laisse emporter.

M. Ravis: J'aimerais revenir aux remarques que vous avez formulées au tout début. Je pense qu'il s'agit de remarques selon lesquelles certains journalistes déformerait la réalité. J'imagine qu'en tant que parlementaires et que gouvernants, nous trouvons que les médias ont tendance à déformer les faits en ce qui nous regarde, comme ils l'ont fait en ce qui vous concerne, et je veux vous assurer que je crois en la liberté de parole et en la liberté de presse.

Mais la Commission de réforme du droit s'est-elle jamais arrêtée à des choses comme le compte rendu équilibré et le reportage factuel et responsable?

M. le juge Linden: Nous menons actuellement une étude qui n'est pas vraiment axée là-dessus, mais qui s'en rapproche. Il s'agit là d'un problème dont je me suis toujours préoccupé. En qualité de juge, j'ai dû faire face à des problèmes de ce genre, c'est-à-dire aux reportages sur les procédures judiciaires et l'intervention de gens dans ces dernières. Il s'agit là d'un problème très grave.

Il y a de nombreux, nombreux cas, surtout aujourd'hui avec la Charte. Cela soulève beaucoup, beaucoup de questions. C'est une chose de voir un rapport que vous avez rédigé ou un discours que vous avez prononcé déformé ou quelque chose comme ça—je suis sûr que le vérificateur général n'était pas heureux de l'article du *Globe and Mail* inspiré de son rapport. Les médias gonflent et exagèrent toujours les choses. Ils axent leur attention sur ce qu'ils croient présenter un intérêt pour le public et l'embellissent ensuite. C'est là leur travail. Ils essaient de détourner et de capter l'attention autant que d'informer. Et on ne peut vraiment faire beaucoup à ce sujet au niveau politique, dans le monde des idées. Et je ne pense pas que nous devrions même essayer.

Lorsqu'il s'agit de procédures judiciaires, de mauvais reportages peuvent empêcher certaines personnes d'obtenir un procès équitable ou porter préjudice à des innocents. Un article

[Text]

recently about search and seizure. When a search and seizure is made, it appears in the newspaper—so-and-so's office has been searched. The Mounties have stormed in there. If the Mounties do not find anything, it is not reported. This dreadful, dreadful stain has been created, as a result of reporting on something.

I think Bill C-19 addressed that in some measure, to try to restrain the press from reporting before the opportune time.

That was based on one of our reports. They had a slightly different view of how it should be handled. That is a problem we have addressed, but not this general thing regarding discussion about issues. People are entitled to twist and distort, subject to the law of libel. You may have noticed I did not yell and scream and holler. I did not write a letter to the editor, complaining about the writing.

But it has happened. Madam Justice Wilson of the Supreme Court gave a speech in Toronto. A reporter took it, twisted it and said some things that were very damaging to her and the court. What can you do about it? You really cannot do much, I do not think, in this country. As we become more sophisticated, we know that one cannot rely exactly on what one sees in the newspapers; that you have to read the report itself. I do not think very many people bother with it too much any more.

Mr. Ravis: That is a good point for me to pick up on, Madam Chair, the question of how the ordinary people perceive this. I am talking about the people who do not have a graduate degree in law, for example, or a Ph.D. in economics. It is fine for probably most of the people in this room to say, yes, I really know what is going on. I know that those flashy headlines sold *The Globe and Mail* this morning. However, when I am finally into about the fourth page, I realize what the details are.

There are a lot of people out there who have some perceptions about how government and the bureaucracy works. I guess one of the reasons that this committee is here is to continually question the value of public money that is spent and accountability.

I can appreciate what you are saying as a legal scholar. But for those of us who arrived here through the democratic process—we fought to get here through an election. I can assure you that there are an awful lot of constituents of ours who feel that your description of the measly little \$5 million... They are saying, that is exactly what we expected. The people in Ottawa really do not consider \$5 million. In other words, it is so insignificant in the total amount of money, of the \$105 billion that is spent here—what is \$5 million? It is the crumbs, as I said once before.

[Translation]

traitant des perquisitions et des saisies a récemment paru. Lorsqu'une perquisition et une saisie sont effectuées, cela paraît dans les journaux—le bureau de M. Untel a été perquisitionné, par la Gendarmerie royale. Si cette dernière ne trouve rien, la presse n'en fait pas mention. Les reportages de cette sorte ont entraîné de graves préjudices.

Je pense que le projet C-19 s'attaquait au problème dans une certaine mesure, essayait d'empêcher la presse de faire paraître des reportages avant le moment opportun.

Ses auteurs s'inspiraient de l'un de nos rapports. Ils avaient une opinion légèrement différente quant à la façon d'aborder le problème. C'est un problème dont nous avons traité, mais non pas dans le cadre de cette réflexion d'ordre général concernant la discussion des aspects en jeu. Les gens ont droit de déformer et de fausser la nouvelle, sous réserve des lois sur la diffamation. Vous avez peut-être remarqué que je n'ai ni hurlé, ni crié, ni brillé. Je n'ai pas écrit de lettre au rédacteur en chef pour me plaindre de l'article.

Mais c'est arrivé. Mme la juge Wilson, de la Cour suprême, a prononcé un discours à Toronto. Un reporter l'a noté, l'a déformé et a dit certaines choses qui étaient très préjudiciables pour elle et pour le tribunal. Que peut-on y faire? Selon moi, on ne peut pas vraiment faire beaucoup à ce niveau au Canada. Plus nous devenons nuancés et plus nous savons qu'il est impossible de s'en remettre exactement à ce que l'on lit dans les journaux, qu'il faut lire le rapport lui-même. Je ne crois pas qu'un très grand nombre de gens s'en donnent encore beaucoup la peine.

M. Ravis: Voilà un bon point pour moi à soulever, madame la présidente, c'est-à-dire demander comment les gens ordinaires perçoivent la chose. Je parle des gens qui n'ont pas de diplôme de droit, par exemple, ni de doctorat en économie. C'est probablement facile pour la majorité des gens qui se trouvent dans cette salle de dire, oui, je sais vraiment ce qui se passe. Je ne doute pas que ces titres accrocheurs aient fait vendre ce matin le *Globe and Mail*. Ce n'est toutefois que lorsque j'en arrive finalement à la quatrième page que j'ai droit aux détails.

Il y a des tas de gens hors de cette salle qui ont leurs propres perceptions quant au fonctionnement du gouvernement et de la bureaucratie. J'imagine que l'un des buts pour lesquels le Comité est ici rassemblé, c'est pour continuellement mettre en doute l'utilité des dépenses publiques et les responsabilités.

Je peux comprendre ce que vous dites en qualité de juriste. Mais pour ceux d'entre nous qui sont arrivés ici par l'entremise du processus démocratique—nous nous sommes affrontés dans une élection pour y parvenir. Je peux vous assurer qu'il y a un nombre important de nos électeurs qui estiment que votre description des 5 petits misérables millions de dollars... Ils se disent: c'est exactement ce à quoi nous nous attendions. Les gens à Ottawa ne s'embarrassent pas vraiment de 5 millions de dollars. En d'autres mots, c'est tellement insignifiant sur la somme totale de 105 milliards de dollars dépensés par le gouvernement—qu'est-ce que 5 millions de dollars? Ce sont les miettes, comme je l'ai déjà dit auparavant.

[Texte]

[Traduction]

• 1050

I think the Auditor General, as a result of bringing some of these practices to your attention—obviously, you are scrambling now to make corrections. As you say, the whipping and the charting is going on; suddenly, it is becoming more accountable. To me, that is a very important point. Should that accountability not be there, whether you are whipped and beaten, or exposed . . . ? The fact is that you are a well paid, well educated individual who has been asked to run the Law Reform Commission. It seems to me that all those things should come with you—your ability to manage other people's time and manage the money.

Mr. Justice Linden: I agree with you, and I do not want to disparage the amount of money. I keep saying to my people over there, we have \$5 million. We have to produce more. It is not enough to produce three, four, or five reports a year. We have to produce 10, or 15, or 20. I keep stressing to them, my God, this is public money. We have to be more productive. That is my fight with the researchers who think that, because they are thinking, eventually they will come up with something brilliant and it will be all worthwhile. So I agree with you. I agree with the Auditor General. I agree with the need to cut down, and we did that even before the Auditor General got here.

I set up a committee to study how we could do our publications more cheaply. We have saved about half of the money of our publications, long before they ever discovered us, and long before we ever had to come here, just because I did not want to waste the money. We reduced the print of the report.

As a result, we put out half the number of pages. Instead of sending a copy of this report now to every person on our list, we send out a little flyer, saying, we have a new report. If you feel you would like it, fill out the form and send it back. As a result, we now produce about half as many pages as before. Suddenly my reports are costing me \$10,000 each, instead of \$20,000 or \$30,000 each, because I personally felt that it should be done.

We were not spending all of the money we were allocated, when I first arrived. We lapsed over a million dollars. I now regret that, because we do not have sufficient money to finish all the work that money was allocated for.

We are very conscious of this. We do not want to waste money. The same with our recommendations. We feel many of them are meant to save money in the legal system. That has been one of my drives.

Je pense que le Vérificateur général, après avoir porté certaines de ces pratiques à votre attention—évidemment, vous vous précipitez actuellement pour apporter des corrections. Comme vous le dites, on s'emploie actuellement à fouetter le personnel et établir des diagrammes; tout à coup, on semble devenir plus responsable. Pour moi, cela constitue un point très important. Si ce sens de la responsabilité n'y était pas, que le personnel soit fouetté, bousculé, ou exposé . . . ? Le fait est que vous êtes une personne bien rémunérée, cultivée, à qui on a demandé de diriger la Commission de réforme du droit. Il me semble que tout cela devrait aller de pair avec vous—votre capacité à gérer le temps d'autres personnes et à administrer un budget.

M. le juge Linden: Je suis d'accord avec vous, et je ne veux pas déprécier la somme d'argent en cause. Je persiste à dire à mon personnel: nous disposons de 5 millions de dollars. Nous devons produire davantage. Ce n'est pas assez de produire trois, quatre ou cinq rapports par année, nous devons en produire 10, 15 ou 20. Je m'évertue à leur répéter que, bon sang, c'est l'argent des contribuables. Nous devons être plus productifs. C'est ce à quoi je m'emploie auprès des recherchistes qui pensent, parce qu'ils réfléchissent, qu'éventuellement ils pondront quelque chose de brillant, que tout en vaudra la peine; alors, je suis d'accord avec vous, je suis d'accord avec le Vérificateur général. Je conviens de la nécessité de pratiquer des coupures, et nous l'avons fait bien avant que le Vérificateur général ne s'en mêle.

J'ai mis sur pied un comité chargé d'étudier comment faire pour produire nos publications à meilleur prix. Nous avons économisé environ la moitié du budget consacré à nos publications, longtemps avant que le personnel du Vérificateur général ne s'intéresse à nous, et bien avant que nous ayons à venir ici, simplement parce que je ne voulais pas gaspiller les crédits. Nous avons réussi à réduire les coûts d'impression du rapport.

Ainsi, nous y avons ajouté 50 p. 100 plus de pages. Au lieu de faire parvenir un exemplaire de ce rapport à chaque personne inscrite sur notre liste, nous adressons aujourd'hui un petit prospectus annonçant que nous venons de publier un nouveau document. Si la personne estime qu'elle aimeraient le lire, nous lui disons de remplir le formulaire de demande et de nous le retourner. Cela nous permet aujourd'hui de produire des rapports renfermant 50 p. 100 plus de pages qu'autrefois. Mes rapports me coûtent tout à coup 10,000\$ chacun, au lieu de 20,000\$ ou de 30,000\$, parce que j'estimais personnellement qu'il fallait agir ainsi.

Nous ne dépensions pas tout l'argent qui nous était alloué lorsque j'ai accédé à la présidence. Nous avons perdu plus d'un million de dollars. Je regrette aujourd'hui, parce que nous ne disposons pas de suffisamment de crédits pour terminer tout le travail, cet argent qui nous était alloué à cette fin.

Nous en sommes très conscients. Nous ne voulons pas gaspiller l'argent. La même chose pour ce qui est de nos recommandations. Nous estimons que beaucoup d'entre elles permettraient au système judiciaire de réaliser des économies. Cela a été l'un de mes *leitmotive*.

[Text]

Mr. Ravis: I am glad to hear that because I think we need more of that, not only here in Ottawa but right across the country—anyone connected with federal or provincial bureaucracies—if we ever are going to turn this country around.

I would like to pick up on Mr. Redway's point. I realize that you people do not want to become tied to political parties, as they pass to and fro out of Ottawa. However, it seems to me that there are changes in direction with each new party that takes charge of the government here. I like the idea that you are bringing in a new work plan, but I am wondering if there should not be a new work plan brought in more frequently. I understand the last one was quite some time ago.

Mr. Justice Linden: There has just been the one, right at the beginning of the commission. It is 11 or 12 years ago.

Mr. Ravis: I am not suggesting that we turn things upside down because there is a new Conservative government in Ottawa.

An hon. member: Why not?

Mr. Ravis: Maybe we should. It seems to me that there are some changes this government would like to see. That was the whole idea of the mandate that was given to this government in 1984. I would like to think that many of those items on the work plan might be similar to the ones that you had before. However, many of them may be radically different—just a major shift. God help us, if the NDP Party ever formed a government, they, too, would make a major shift.

• 1055

I would just like you to come back to what you said to Mr. Redway, that you really want to distance yourself. Yet how do you feel about a work plan that maybe tends to align itself with government changes?

Mr. Justice Linden: If I may, I think it is up to Parliament and government to approve or not approve a work plan. If we come up to study some things that the government does not want us to study, then it is not approved.

Mr. Ravis: Yes.

Mr. Justice Linden: It is up to the Minister to make suggestions, and we are happy to receive suggestions. I would love to have the Minister call me up and say, we are really concerned with a particular problem; we would really love to have the input of the Law Reform Commission on this subject. I can assure you that if it is within my work plan we would like to do that. We may not give him exactly the advice he would have liked, but we would treat the subject . . . and in fact we have done that a couple of times. For instance, I know that the Minister wants to move on the hate propaganda thing. We had a study going; we have accelerated it to try to get it out in time to help the Minister with our advice. It may not be advice he

[Translation]

M. Ravis: Je suis heureux d'entendre ça parce que je pense que nous en avons davantage besoin non seulement ici à Ottawa mais partout au pays—tous ceux reliés aux bureaucraties fédérale et provinciales—si nous voulons obtenir l'appui des Canadiens.

J'aimerais revenir à un point soulevé par M. Redway. Je constate que vous ne voulez pas être lié aux partis politiques, parce qu'ils vont et viennent à Ottawa. Il me semble cependant que l'élection de tout nouveau gouvernement entraîne des changements d'orientation. L'idée que vous soyez en train d'élaborer un nouveau plan de travail me sourit, mais je me demande si l'on ne devrait pas élaborer un nouveau plan de travail à intervalles plus fréquents. J'ai cru comprendre que le dernier datait d'un certain temps déjà.

M. le juge Linden: Il n'y en a eu qu'un seul, au tout début de la commission. C'était il y a 11 ou 12 ans.

M. Ravis: Je ne prétends pas que nous devions tout bouleverser parce qu'il y a un nouveau gouvernement conservateur à Ottawa.

Une voix: Pourquoi pas?

M. Ravis: Peut-être le devrions-nous. Il me semble que l'actuel gouvernement aimerait voir certains changements. C'était l'idée globale du mandat accordé au gouvernement en 1984. J'aimerais penser que nombre des points du plan de travail pourraient être similaires à ceux qui figuraient dans le plan que vous aviez élaboré autrefois. Beaucoup, toutefois, peuvent être radicalement différents—un bouleversement majeur simplement. Dieu nous en protège, si le Nouveau Parti démocratique formait jamais un gouvernement, ses membres procéderaient également à un bouleversement majeur.

J'aimerais simplement que vous reveniez à ce que vous disiez à M. Redway, que vous voulez en réalité vous démarquer. Comment alors vous sentez-vous face à un plan de travail qui a peut-être tendance à aligner votre action sur les changements voulus par le gouvernement?

M. le juge Linden: Si je peux me permettre, je pense que c'est au Parlement et au gouvernement d'approuver ou non un plan de travail. Si nous proposons d'étudier certains aspects que le gouvernement ne veut pas que nous étudions, alors le plan n'est pas approuvé.

M. Ravis: Oui.

M. le juge Linden: Le ministre est libre de formuler des suggestions, et nous sommes heureux d'en recevoir. J'aimerais que le ministre m'appelle et me dise: tel problème nous préoccupe beaucoup; nous aimeraisons en fait connaître l'opinion de la Commission de réforme du droit à ce sujet. Je peux vous assurer que si cela s'inscrivait à l'intérieur de mon plan de travail, nous aimeraisons le faire. Il se peut que nous ne lui donnions pas exactement le conseil qu'il aimeraît recevoir, mais nous examinerions la chose et, en réalité, nous l'avons fait quelques fois. Par exemple, je sais que le ministre désire aller de l'avant en ce qui concerne le projet de loi sur la propagande haineuse. Nous avions déjà entrepris une étude à ce sujet; nous

[Texte]

will follow exactly. There is the Fraser Commission and other things. We did that as well. We accelerated a couple of our projects because an earlier Minister was interested in something. So we welcome that kind of input, as we welcome input from any Member of Parliament who calls us up and says, there is a real problem in a particular area ...

Mr. Ravis: Yes.

Mr. Justice Linden: —why not study it? So we try to respond within our mandate.

But the truth is, in matters of law reform, it is really a question of emphasis and priority. I think we all recognize the need for more efficiency, more clarity, more rationality in law, and the parties do not really differ that much. I have not noticed ...

I have been through four or five Ministers now in that short period and it does not change that much. Again, remember the department is there as well and it is a kind of stabilizing influence, for good or for ill, and, in a sense, we are as well. But I think the way it changes is that a particular Minister cares about certain topics and he moves more swiftly. It is not so much that the same things do not have to be done, but it would be done in a different order.

This Minister wanted to deal with prostitution and he dealt with it. The last Minister, that was low on his list. He set up a study. He was not in a hurry to do it. But the last two Ministers were equally interested—the last two Ministers except for the one who was in between—in drunk driving. That legislation was in the last government's bill. It came in almost unchanged. There were a couple of changes. But essentially it was the same thrust, to attack that problem.

Mr. Ravis: I hope you are not saying ...

Mr. Justice Linden: Assuming the NDP comes to power, who knows, someday ...

Mr. Cassidy: When.

Mr. Justice Linden: —they might also have the same concern about drunk driving, wanting to crack down on that.

So there are many, many issues that Canadians are united on, whatever party, but there are obviously differences in emphasis and priorities. We have to respond to them and we shall.

Mr. Ravis: Madam Chair, may I ask a very short question?

[Traduction]

avons accéléré les choses afin de la mener à bonne fin à temps de manière à aider de nos conseils le ministre. Peut-être ne suivra-t-il pas exactement nos conseils. Il y a la Commission Fraser et d'autres. Nous avons également fait ça. Nous avons accéléré quelques-uns de nos projets parce qu'un ministre précédent s'intéressait à tel ou tel aspect. Nous accueillons favorablement ce genre d'intervention, comme nous accueillons favorablement l'intervention de n'importe quel député qui nous contacte et nous dit: tel secteur présente un problème réel ...

M. Ravis: Oui.

M. le juge Linden: ... pourquoi ne pas l'étudier? Alors nous essayons de répondre à la demande à l'intérieur de notre mandat.

Mais en matière de réforme du droit, c'est en réalité une question d'importance et de priorité. Je pense que nous admettons tous la nécessité de faire preuve de plus d'efficacité, de plus de clarté, de plus de rationalité en matière de droit, et que là-dessus les parties ne diffèrent pas vraiment beaucoup d'opinion. Je n'ai pas remarqué ...

J'ai servi sous quatre ou cinq ministres déjà pendant cette brève période de temps et les choses ne changent pas beaucoup. Il faut encore se rappeler que le Ministère existe aussi et que c'est là une sorte d'influence stabilisatrice, pour le meilleur ou pour le pire, et qu'en un sens nous le sommes également. Mais je pense que ce qui change, c'est l'intérêt de tel ministre vis-à-vis de certains problèmes et sa façon d'aborder les choses. Ce n'est pas tant qu'il ne faille pas faire les mêmes choses, mais qu'il faille les faire de façon différente.

Le ministre actuel voulait s'attaquer à la prostitution et il l'a fait. Pour le dernier ministre, cette question n'était pas une priorité. Il a mis sur pied un groupe d'étude. Il n'était pas pressé d'agir. Mais les deux derniers ministres étaient tout aussi désireux—les deux derniers ministres sauf celui entre les deux—de sévir contre les conducteurs en état d'ébriété. La législation en traitant faisait partie du projet de loi du précédent gouvernement. Elle a été présentée sans presque aucune modification. Il y a eu quelques changements. Mais, fondamentalement, la volonté était la même: s'attaquer au problème.

M. Ravis: J'espère que vous ne dites pas ...

M. le juge Linden: En supposant que le NPD prenne le pouvoir, qui sait, un jour peut-être ...

M. Cassidy: Quand nous le ferons!

M. le juge Linden: ... ses membres pourraient éprouver les mêmes préoccupations vis-à-vis des conducteurs en état d'ébriété, vouloir leur tomber dessus à bras raccourcis.

Il y a donc beaucoup, beaucoup de questions au sujet desquelles les Canadiens s'entendent, qu'il importe le parti, mais il y a évidemment des différences quant à l'importance à leur accorder et aux priorités à établir. Nous devons y répondre et nous le ferons.

M. Ravis: Madame la présidente, puis-je poser une très brève question?

[Text]

Do you feel that you are interacting with community groups enough across the country? You mentioned a meeting in Halifax that is coming up. I tend to hear a lot of people saying—again, these are not people with law degrees. They think that the Law Reform Commission is probably making laws for the lawyers . . . Are you really coming out and talking to people down at the grassroots level, making some of the changes for them?

Mr. Justice Linden: We are not doing enough; nobody is doing enough. We all strive to try to listen to people, to create occasions, but I must say that that has been one of my personal commitments. I was a believer in participatory democracy—way back from the days when I studied in California—and it has always been a very high priority for me.

When I came to the commission, I wanted to get the commission out among the people more, out listening to groups. Since I have been there, I think there has been a marked change in that. We have had these public meetings. Last week the Retail Council of Canada presented a brief to us. The fire insurance people came and reacted to one of our papers. We met with the police chiefs' executive last month. More and more we are doing it, but we can never do enough. We are trying our best to listen more, be more responsive. We are the Law Reform Commission of the people of Canada. We are supposed to represent them, not the profession, not the judges. We are supposed to represent the people, as you are, in a different context.

[Translation]

Pensez-vous entretenir suffisamment de relations avec les organismes communautaires? Vous avez fait état d'une réunion qui aura bientôt lieu à Halifax. J'ai tendance à écouter un tas de gens qui disent—encore une fois, ce ne sont pas des diplômés en droit. Ils ont le sentiment que la Commission de réforme du droit formule des lois pour les avocats . . . Allez-vous sur le terrain parler aux gens, à la masse, leur expliquer certains changements?

M. le juge Linden: Nous ne le faisons pas assez; personne ne le fait assez. Nous nous efforçons tous d'écouter les gens, de provoquer les occasions, et je dois souligner que cela constitue l'un de mes engagements personnels. Je suis de ceux qui croient en la démocratie de participation—depuis l'époque où j'étudiais en Californie—and cela a toujours été une priorité majeure pour moi.

Quand je me suis joint à la commission, je voulais que cette dernière se rapproche davantage des gens, écoute davantage les organismes populaires. Depuis que je suis là, je pense qu'il y a eu une évolution majeure à ce niveau. Nous avons tenu des audiences publiques. La semaine dernière, le Conseil canadien du commerce de détail nous a présenté un mémoire. Les gens du monde de l'assurance-incendie sont venus nous faire part de leurs réactions vis-à-vis de nos documents. Nous avons rencontré le mois dernier les représentants des chefs des corps policiers. Nous le faisons de plus en plus, mais nous ne pourrons jamais en faire assez. Nous faisons de notre mieux pour écouter davantage, pour être plus réceptifs. Nous sommes la Commission de réforme du droit de la population canadienne. Nous sommes supposés la représenter, elle, et non pas la profession, ni les magistrats. Nous sommes supposés représenter la population, comme vous l'êtes, dans un contexte différent.

* 1100

Mr. Ravis: Have you ever been to Saskatchewan?

Mr. Justice Linden: Yes. As a matter of fact, we had a very fine public meeting in Saskatoon in the library—that beautiful new building. We had one heck of a debate. We were talking about corporal punishment. The people of Saskatoon came out, they spoke, they advised us. In fact, it helped to change our mind. There was a point when some of the people on the commission were hoping to try to outlaw spanking of children. The people of Saskatoon put us straight; they said it was necessary to spank children once in a while. The truth is: We really backed off on that, totally.

Mr. Ravis: Right. Thank you, Madam Chairman.

The Chairman: Thank you. May I ask . . .

Mr. Justice Linden: There was a fellow who put on a display. He brought a paddle and showed us how important it was to have the right paddle, how to just lay it on the child's rear end, in a proper way. It was really quite remarkable. You should have been there.

Some of the local political people . . .

M. Ravis: Êtes-vous déjà allé en Saskatchewan?

M. le juge Linden: Oui. De fait, nous avons tenu une audience publique très intéressante à la bibliothèque de Saskatoon—un nouvel immeuble magnifique. Nous y avons eu une fichue bonne discussion. Nous parlions des châtiments corporels. Les gens de Saskatoon sont venus s'y exprimer, nous ont conseillés. Cette audience a vraiment contribué à modifier notre façon de voir. Certains membres de la commission espéraient faire déclarer illégales les fessées aux enfants. Les gens de Saskatoon y sont allés carrément avec nous; ils nous ont dit qu'il était nécessaire de donner la fessée aux enfants de temps à autre. En fait, nous avons vraiment fait marche arrière à ce niveau, totalement.

M. Ravis: Bon. Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci. Puis-je demander . . .

M. le juge Linden: Un type nous a projeté un montage. Il avait apporté une palette et nous a montré à quel point il était important de bien la choisir, et de l'étaler correctement sur les fesses de l'enfant. C'était vraiment remarquable. Vous auriez dû voir cela.

Un certain nombre de politiciens locaux . . .

[Texte]

The Chairman: I am very sorry to interrupt you . . .

Mr. Justice Linden: I am sorry.

The Chairman: —but I am not sure that this is particularly relevant, unless . . .

Mr. Justice Linden has stressed the independence of the Law Reform Commission, in the way it was originally set up, but when it came to the Criminal Law Review, there seems to have been a division of responsibility. The Department of Justice, the Department of the Solicitor General were involved in the review, in some way, and the three groups created an executive committee of deputy ministers, plus the president of the Law Reform Commission.

Then the executive committee delegated responsibility to another group of officials called the program management group. I would like to ask the witnesses from all three departments if they are satisfied that this kind of arrangement enhances accountability. Or does it diminish it? Is it better if responsibility is clearly seen to be in the hands of one group?

Mr. Justice Linden: I do not think there is anyone here from the Solicitor General's department, but they are sister departments, and I suppose the one department can respond for both.

I think the reason the Criminal Law Review was established was that the Law Reform Commission was making recommendations, and nothing much was happening about them—not that they were not good ideas but there was not the machinery in place in the department to carry those ideas forward.

I think one of the main reasons for the establishment of this new structure was to see that the Law Reform Commission's ideas were dealt with—either rejected, accepted or revised by the department—and moved on towards Parliament. So this structure was set up.

To me, it was a very clever structure. I had nothing to do with setting it up, but having come into it, I have been impressed with it. Our ideas are to generate thoughts, independent ideas, for consideration. They are not always practical. They are not always saleable, but that is our job, as creative scholars, to think up ways of improving the law in an ideal world.

Then we give these documents to our colleagues in the departments. They take the ideas, work with them, adjust them. They go to the provinces, figure out how much it is going to cost, how it is going to work. Then they refine the ideas. They put them forward to their Minister, and eventually they go to Cabinet. If they are acceptable to the government of the day, then instructions are given to the third phase to draft legislation, based on those revised ideas. Then they come before Parliament, then before the committee, where alterations and changes are developed.

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre . . .

M. le juge Linden: Je suis désolé.

La présidente: . . . mais je ne suis pas sûre que cela soit particulièrement à-propos, à moins que . . .

M. le juge Linden a souligné l'indépendance de la Commission de réforme du droit, lors de sa mise sur pied, mais lorsqu'elle en est venue à l'examen du droit pénal, il semble qu'il y ait eu division des responsabilités. Le ministère de la Justice et le ministère du Solliciteur général ont participé à cet examen d'une façon ou d'une autre, et les trois organismes ont créé un comité de direction de sous-ministres, qui comptait en plus le président de la Commission de la réforme du droit.

Le comité de direction a ensuite délégué sa responsabilité à un autre groupe de fonctionnaires, appelé le groupe de gestion de programme. J'aimerais demander aux représentants des trois organismes s'ils considèrent que ce genre de structure est préférable en termes de responsabilités. Ou cela diminue-t-il les responsabilités? Est-il préférable que les responsabilités soient clairement perçues comme étant dans les mains d'un seul groupe?

M. le juge Linden: Je ne pense pas qu'il y ait ici un représentant du ministère du Solliciteur général, mais ce sont des ministères jumeaux, et je suppose que celui présent peut répondre pour les deux.

Je crois que la raison qui explique qu'on ait entrepris l'examen du droit pénal, c'est que la Commission de réforme du droit formulait des recommandations et que cela ne donnait pas grand-chose; non pas que ce ne soient pas des bonnes idées, mais parce qu'il n'y avait aucun mécanisme en place au sein du ministère pour leur donner suite.

Je pense que l'une des principales raisons de la création de cette nouvelle structure, était de voir à ce que l'on donne suite aux idées de la Commission de réforme du droit—sous forme de refus, d'acceptation ou de révision par le ministère—et à ce qu'on en fasse part au Parlement. C'est la raison pour laquelle cette structure a été mise sur pied.

Il s'agit là quant à moi d'une structure très valable. Je n'ai rien vu à voir avec sa mise sur pied, mais après y avoir été intégré, j'ai été impressionné. Nos idées visent à provoquer la réflexion, la libre-pensée, l'étude. Elles ne sont pas toujours pratiques. Elles ne sont pas toujours vendables; mais c'est notre travail, en notre qualité de spécialistes, de concepteurs, de trouver des moyens d'améliorer la loi.

Nous transmettons nos documents à nos collègues des ministères. Ils rassemblent nos idées, les travaillent, les ajustent. Ils en discutent avec les provinces, déterminent combien cela va coûter, comment les choses fonctionneront. Puis, ils les épurent. Ils les soumettent à leur ministre, et c'est ainsi qu'éventuellement nos idées parviennent au Cabinet. Si elles sont acceptables aux yeux du gouvernement de l'heure, alors, à la troisième étape, on donne instruction de rédiger une législation à partir des idées révisées. Puis elles sont communiquées au Parlement, et ensuite à un comité, où des modifications et des changements y sont apportés.

[Text]

• 1105

To me, it is the way it ought to work. Again, it takes time. It costs some money. But I think we are getting first-rate products. I freely recognize that many of the legislative documents that come out after that third phase are better than what we originally thought up. Sometimes we are not as happy with them, sometimes we get into a debate, as we did in the Standing Committee on Justice and Legal Affairs, about certain details. Then the Standing Committee on Justice and Legal Affairs and Parliament can exert its influence.

I would like to see more involvement of parliamentarians and the public, everybody. But I think, from my point of view, the basic structure that we have created is a rational one. I think it has worked fairly well. In the future, it is going to really start paying off, even more than it has in the past.

Mr. Préfontaine: Yes. In 1979, when the department was examining what its workload responsibilities were going to be, to begin in a more intensive way to respond to the product of the Law Reform Commission at that point—I am going to address my remarks only to the criminal justice area not the family law or administrative law area. It became quite evident to us who were there in 1979 that we had to have a more systematic approach in order to respond to the product of the Law Reform Commission.

At that point, there had been a number of reports that had already been produced: a base line document called *Our Criminal Law*, documents on sentencing, documents on certain aspects of procedure, documents on other substantive law matters. And we were, with the Minister of the day, Senator Flynn, trying to get a handle on how we were going to do this in a period of time which would be reasonable, with the right numbers of people that would be required and a reasonably good idea, for accountability purposes, of what it would cost. We had to ask for those resources, since we did not have, in the Department of Justice, the people or the resources to undertake this sort of thing.

In proposing a way to deal with it, we were very conscious of the need to ensure that the function and mandate of the Law Reform Commission, which was one of being independent, and its legislation, the Law Reform Commission Act, be not only honoured in spirit but also in fact. So we had to say to ourselves: What is it that the Law Reform Commission is doing? It is the thinker, the analyser, the reflector and says, these are the kinds of things you should do, government.

We in the government needed to examine it from the point of view of, well, that is all very nice, that is all very fine. It is true that there are deficiencies, anomalies, problems. Our provincial colleagues and ourselves realize that. But surely we should be very conscious—let us not fix it unless it is really broken, unless it really needs to be repaired. This is because of

[Translation]

Quant à moi, c'est ainsi que les choses doivent se passer. Encore une fois, ça prend du temps. Ça coûte de l'argent. J'estime que nous fournissons un travail de qualité. J'admet franchement que nombre des documents législatifs qui franchissent cette troisième étape sont de meilleure qualité que ceux que nous avions conçus à l'origine. Il arrive parfois que nous n'obtenions pas autant de succès, que nous participions à des discussions, comme nous l'avons fait au Comité permanent de la justice et des questions juridiques, au sujet de certains détails. C'est alors l'occasion pour le Comité permanent de la justice et des questions juridiques et le Parlement d'exercer leur influence.

J'aimerais voir les parlementaires, le public, tout le monde participer davantage. Mais je pense, quant à moi, que la structure que nous avons créée est rationnelle. J'estime qu'elle a fonctionné relativement bien, qu'elle va à l'avenir commencer vraiment à rapporter, encore plus qu'elle ne l'a fait jusqu'ici.

M. Préfontaine: Oui. En 1979, lorsque le Ministère étudiait ce qu'allait être ces responsabilités en matière de charge de travail, pour commencer de façon plus intensive à donner suite au travail de la Commission de réforme du droit à ce moment-là—je vais uniquement limiter mes remarques au domaine du droit criminel, à l'exclusion du domaine du droit de la famille et du droit administratif. Il nous est apparu assez évident, à nous qui étions là en 1979, que nous devions adopter une approche plus systématique afin de donner suite au travail de la Commission de réforme du droit.

A l'époque, un certain nombre de rapports avait déjà été produit: un document de principe intitulé *Notre droit criminel*, des documents sur la détermination de la peine, sur certains aspects de la procédure, sur d'autres questions touchant le droit. Et nous essayions, avec le ministre de l'heure, le sénateur Flynn, de déterminer comment nous allions faire cela dans un délai raisonnable, de calculer le nombre de gens qui serait nécessaire et de définir assez justement ce qu'il en coûterait. Nous devions demander des crédits, puisque nous ne disposions, au sein du ministère de la Justice, ni des gens ni des ressources nécessaires à la réalisation de ce genre d'entreprise.

En proposant une façon d'aborder la question, nous étions très conscients de la nécessité de nous assurer qu'il serait tenu compte non seulement en esprit mais aussi en fait de la fonction et du mandat de la Commission de réforme du droit (que nous voulions un organisme indépendant) et de son travail. Alors, il fallait se demander: qu'est-ce que fait la Commission de réforme du droit? Elle réfléchit, elle analyse, elle pense et elle déclare: voici le genre de choses que vous devriez faire, vous le gouvernement.

Nous du gouvernement avions besoin d'étudier la situation du point de vue de... bien, tout ça est très gentil, tout ça est très bien. C'est vrai qu'il y a des lacunes, des anomalies, des problèmes. Nos collègues provinciaux et nous-mêmes l'admettons. Mais certainement que nous devrions être très conscients—ne le réparons pas à moins qu'il ne soit vraiment brisé, à moins qu'il n'ait vraiment besoin d'être réparé. C'est à cause

[Texte]

traditions, because of stability—drop a pebble in the pond and you have a ripple effect sort of question.

So we said, what is the systematic approach going to consist of? We had to share this with our colleagues in the Solicitor General's department because of their responsibility for the four agencies—at that time, the three—in the administration of justice. I am referring very quickly to corrections and policing.

So we said, all right. Let us respect the independence of the Law Reform Commission. Let us, however, get together in an integrated way so that we can sit at the same table, through an executive committee, and review, first of all, the initial plan which we would like to put into place. We would limit ourselves to five years and spell out the resources required. We would ask government to approve that. In fact that is what resulted from Senator Flynn's initiative.

He announced that to the provinces. We negotiated an understanding with the provinces of how this would work. We made it clear that there were a basic number of groups that would have to be consulted on all the proposals that we were to receive from the Law Reform Commission, which we were going to analyse from a different perspective: Do we need to change this? Is it necessary? How much will it cost? What will be the ripple effect? How will the provinces react? What are the civil liberties concerns, and at that time, what does the Canadian Bill of Rights require? And so on. As we moved into the process, having received approval, it took us a goodly number of months to get it started. We did not really get underway until 1981, so you should all be very aware of that, I am sure.

• 1110

We said to ourselves: We will finish phase 1, the Law Reform Commission's job, by October 31, 1986, and resources are allocated for that purpose to that date. The Department of Justice, in turn, will allow itself another six months, April 1, 1987, and we will respond and try to have what we require to be given to parliamentarians for their consideration by that date.

What were we talking about? We were talking about a two-step or parallel or two-track process. On the one hand, we were all aiming for the common goal of having a formal review and revision of the 1892 law, the Criminal Code of Canada, which had only been revised and restructured in 1955 and did not reflect fundamental values and ideas that modern Canadians wanted to see and which the Law Reform Commission was bringing to our attention.

I am being a bit lengthy here. I hope you do not mind, but this is really important to see how things evolve.

[Traduction]

des traditions, à cause d'un certain immobilisme—si vous jetez un caillou dans l'eau, il est certain que vous provoquerez des vagues.

Alors, nous nous sommes dits: en quoi consistera notre approche systématique? Nous devions nous entendre avec nos collègues du ministère du Solliciteur général en raison de leurs responsabilités vis-à-vis des quatre organismes—à cette époque, il y en avait trois—chargés de l'administration de la justice. Je fais très rapidement référence aux corrections et à la formulation des politiques.

Alors nous nous sommes dits: très bien. Respectons l'indépendance de la Commission de réforme du droit. Coordonnons cependant nos efforts afin de pouvoir siéger à la même table, par l'intermédiaire d'un comité de direction, et étudions d'abord le plan initial que nous aimeraissons mettre de l'avant. Nous nous limiterions à cinq ans et définirions les ressources nécessaires. Nous demanderions au gouvernement d'approuver le plan. En fait, c'est ce qui a résulté de l'initiative du sénateur Flynn.

Il a annoncé ça aux provinces. Nous avons négocié avec ces dernières une entente quant au mode de fonctionnement. Nous avons clairement établi qu'il y aurait un nombre minimal d'organismes qui devraient être consultés chaque fois que la Commission de réforme du droit nous adresserait une proposition, organismes qui allaient les analyser d'un point de vue différent. Avons-nous besoin de changer cela? Est-ce nécessaire? Combien cela coûtera-t-il? Quelles en seront les conséquences? Comment les provinces réagiront-elles? En quoi cela touche-t-il les libertés civiles et, à ce moment-là, que faut-il faire de la Charte canadienne des droits? Et ainsi de suite. Au fur et à mesure que nous amorcions le processus, après avoir reçu l'approbation nécessaire, cela nous a pris un bon nombre de mois pour mettre les choses en branle. Nous n'avons pas vraiment démarré avant 1981; je suis certain que vous en étiez tous conscients.

Nous nous sommes dits: nous mènerons à terme la première étape, le travail de la Commission de réforme du droit, d'ici au 31 octobre 1986, et des ressources sont allouées à cette fin jusqu'à cette date. Le ministère de la Justice, en retour, s'accordera six mois additionnels, jusqu'au 1^{er} avril 1987, et nous réagirons en nous efforçant de mettre au point ce qu'il nous faut remettre aux parlementaires pour étude d'ici à cette date.

De quoi parlons-nous? Nous parlions d'un processus à deux volets, parallèles, ou à deux voies. D'une part, nous visions tous le même objectif: entreprendre un examen et une révision formelle de la Loi de 1982, le Code criminel du Canada, qui n'avait été révisé et revu qu'en 1955, et qui ne reflétait pas les valeurs et les idées fondamentales que les Canadiens d'aujourd'hui voulaient qu'on adopte et que la Commission de réforme du droit portait à notre attention.

Mon propos est un peu long. J'espère que vous n'en êtes pas choqués, mais cela est vraiment important pour bien comprendre comment évoluent les choses.

[Text]

As we moved on our double-tracked thing, we said to ourselves: It is not enough to wait all that time for the Law Reform Commission to come up with a final product, whatever that is, a code of substantive law, a code of criminal procedure. We already had the sentencing stuff. We already had the evidence stuff. Those were the four cornerstones of a new Criminal Code, as we all felt some day we would have.

We are here today, having incrementally tried to deal with packages, portions, and that has changed from minister to minister, with Mr. Crosbie, in November, 1984, giving us clear direction on his priorities, and you have seen the results in legislation that has been passed by Parliament and the honourable members here today.

He has other priorities which he has announced, and in the next several months, he will be presenting proposals in respect to that in collaboration with his provincial colleagues, which is the benchmark of Mr. Crosbie's dealing with law reform, generally. This is a partnership affair. Parliament legislates, and the provinces administer everything that is in the Criminal Code area, with notable exceptions like narcotics, which is not really Criminal Code, but it is criminal law.

There we have today . . . we had a process, we had a system, we said to the Law Reform Commission: There is your plan, the 50 projects; you are going to produce them, more or less, on those dates you spelled out; we will prepare ourselves accordingly to respond, and the Solicitor General as well where they were affected.

We are close to being finished, in terms of what was originally targetted. There has been slippage. I think the way we have done it is appreciated by the Auditor General. The way we could do it better is what the Auditor General has said to us, at least in the Department of Justice, and we are quite pleased to respond very positively, not just because the Auditor General told us that, but in November, 1984, we had an internal audit, and Mr. Crosbie gave us some directions on how to do it better anyway, but it happened to be consistent, so that was excellent as far as we were concerned. We have put into place now critical paths, review of consultation groups, review of expenditures for travel or bringing people together, making sure we get free accommodation, where possible, in our regional offices or other government offices and the like.

To make a long story short, we are near the end, Madam Chairman. We are hoping we can—if I can put the words in simple terms—push the Law Reform Commission to finish their job as close as possible to October 31, 1986 . . . the target date. We would also like to see the product completed.

What Parliament will do with it . . . that is Parliament's prerogative, and we are very sensitive to that. Through the different governments, through the different ministers, Parliament has passed some of it, not all that has been

[Translation]

Au fur et à mesure que nous amorcions ce processus à double voie, nous nous disions: il ne suffit pas à la Commission de réforme du droit d'attendre tout ce temps pour proposer un produit final, peu importe ce que c'est, un code de règles de fond, un code de procédure pénale. Nous avions déjà ce qu'il fallait au niveau de la détermination de la peine. Nous avions déjà ce qu'il fallait au niveau de la preuve. C'étaient là les quatre pierres angulaires du nouveau Code criminel que, pensions-nous tous, nous aurions un jour.

Nous voilà ici réunis aujourd'hui, après avoir graduellement tenté d'étudier des ensembles, des sections, et cela a changé d'un ministre à l'autre, avec M. Crosbie, en novembre 1984, qui nous a donné des directives claires quant à ses priorités, et vous en avez vu les résultats dans la législation qui a été adoptée par le Parlement et par les députés aujourd'hui réunis.

Il a d'autres priorités, dont il a fait état, et au cours des prochains mois, il présentera des propositions s'y rapportant en collaboration avec ses collègues provinciaux, ce qui, en règle générale, est l'attitude couramment adoptée par M. Crosbie au niveau de la réforme du droit. C'est une entreprise en coparticipation. Le Parlement légifère, et les provinces administrent tout ce qui est du domaine du Code criminel, avec les exceptions notables comme les criminel, mais du droit pénal.

Nous avons là aujourd'hui . . . nous avons entrepris un processus, nous avons mis sur pied un système, nous avons dit à la Commission de réforme du droit: il y a votre plan, les 50 projets; vous allez les réaliser, plus ou moins, pour les dates que vous avez fixées; nous nous préparerons en conséquence afin d'être en mesure de réagir, et le Solliciteur général également, là où cela le touche.

Nous avons aujourd'hui presque atteint les objectifs fixés à l'origine, même s'il y a eu quelques petites anicroches. Je pense que le Vérificateur général apprécie ce que nous avons fait. Ce que le Vérificateur général nous a dit, c'est que nous pouvions faire mieux et comment, tout au moins au ministère de la Justice, et nous sommes assez heureux de pouvoir réagir très positivement, non pas simplement parce que le Vérificateur général l'a dit, mais en novembre 1984, nous avons procédé à une vérification interne, et M. Crosbie nous a donné, de toute façon, des instructions quant aux moyens de faire mieux, mais il s'est trouvé que c'était logique, de sorte que cela était excellent, du moins à notre avis. Nous avons maintenant mis en place des voies de cheminement critique, entrepris l'examen des groupes de consultation, celui des dépenses de déplacement, ou réuni les gens, afin de nous assurer d'être logés gratuitement dans nos bureaux régionaux ou d'autres bureaux du gouvernement et ainsi de suite.

Pour résumer une longue histoire, nous approchons de la fin, madame la présidente. Nous espérons—si je peux me permettre de le dire en termes simples—pousser la Commission de réforme du droit à terminer son travail autant que possible aux alentours du 31 octobre 1986 . . . l'échéance prévue. Nous aimerais également voir le produit terminé.

Ce que le Parlement en fera . . . c'est sa prérogative, et nous en sommes très conscients. À travers différents gouvernements, à travers différents ministres, le Parlement a adopté, sinon en totalité, du moins en partie, ce qui a été produit. Il en reste

[Texte]

produced. More is coming, and it is just the process of law reform.

I had the good fortune, Madam Chairman, to and looked at the law reform process, not only in the United States, but in other countries, and they take time, too. If you know the American federal Criminal Code of Substantive Law and Procedure, it took them from 1967, and they take time too.

• 1115

As you know, it took the American Federal Criminal Code Substantive Law Procedure—the Brown Commission—15 years before they got their code, from 1967 until the fall of 1984. We are into the fifth year of what would probably be, if we can get finished, a six-year process. Other countries have taken longer. Notably some of the American states have in the past 15 years or so been working away at reforming their codes. Other countries are doing the same thing, and I am not going to go into detail.

There is an appreciation on our part that it is very important to be more systematic, more accountable. In addition to what the Auditor General has required of us, our own Minister insists on it on a daily basis. He looks at our critical path and he signs off on them. He not only has to deal with the fundamental review of the code; we are dealing with three basic categories of things in the area of criminal law and criminal justice. We look at everything that has to be dealt in the area of criminal justice policy—victims of crime, proceeds of crime, sexual exploitation of children, charter conformity, and the like. Then we look at the day-to-day things that have to be dealt with involving lotteries, paramutuel betting, tariff customs and the like.

We are very fortunate in having a Justice Minister who really wants to get on with it and he is very fortunate, I guess, in having parliamentarians who have been receptive to the non-partisan things he has been trying to do.

On that note I will conclude, Madam Chairman. We have to work in lock-step. We have met, in fact yesterday, the executive committee. The executive committee has given very specific instructions to me as the chairperson of the program and management group, and my colleagues, to provide them on January 13, again, with a full-scale, six-month plan to present to the Minister of Justice and to the Solicitor General: Is that still the route? Are those still the time-tables? Are those the lock-step procedures we have to follow?

On that, let me conclude and thank you very much for this opportunity.

The Chairman: Mr. Dubois, did you wish to add anything?

[Traduction]

encore plus à venir, et c'est simplement là le processus de la réforme du droit.

J'ai eu la chance, madame la présidente, d'étudier aux États-Unis, comme M. le juge Linden, et d'examiner les processus de réforme du droit, non seulement de nos voisins du Sud, mais d'autres pays, et eux aussi sont longs et laborieux. Si vous connaissez l'*American Federal Criminal Code of Substantive Law and Procedure*, sachez que les Américains y ont travaillé dès 1967 et que cela leur a aussi pris du temps.

Comme vous le savez, il a fallu à la Commission Brown—sur l'*American Federal Criminal Code of Substantive Law and Procedure*—15 ans de travail pour établir un code, de 1967 jusqu'à l'automne 1984. Nous entamons la cinquième année de ce qui sera probablement, si nous pouvons le mener à terme, un processus en six ans. D'autres pays ont pris plus de temps. Certains États américains, entre autres, travaillent depuis les 15 dernières années, à peu près, à réformer leurs codes. D'autres pays font la même chose. Mais je ne vais pas entrer dans les détails.

Nous estimons qu'il est très important de se montrer plus systématique, plus responsable. Parallèlement à ce que le Vérificateur général nous a demandé, notre propre ministre insiste quotidiennement là-dessus. Il étudie nos voies de cheminement critique et il s'y tient. Il n'a pas seulement à s'occuper de la révision en profondeur du Code; nous nous occupons de trois aspects essentiels du domaine du droit pénal et nous occupons de trois aspects essentiels du domaine du droit pénal et de la justice pénale. Nous étudions tout ce qui doit l'être dans le domaine des politiques en matière de justice pénale—les victimes d'actes criminels, les poursuites criminelles, l'exploitation sexuelle des enfants, le respect de la Charte etc. Nous examinons ensuite les problèmes se posant au jour le jour et se rapportant aux loteries, aux paris mutuels, aux tarifs douaniers, etc.

Nous avons la chance d'avoir un ministre de la Justice qui veut vraiment s'y mettre et ce dernier a aussi la chance j'imagine, d'avoir des parlementaires qui se montrent réceptifs vis-à-vis des objectifs politiques qu'il essaie d'atteindre.

C'est sur cette note que je conclurai, madame la présidente. Nous devons travailler de concert. Nous avons de fait rencontré hier le comité de direction. Ce dernier m'a donné, à titre de président du groupe de gestion du programme, et à mes collègues, des instructions très claires: lui fournir le 13 janvier encore une fois, un plan en six mois à grande échelle qui sera présenté au ministre de la Justice et au Solliciteur général. Est-ce toujours la route à suivre? Ces échéances sont-elles encore les mêmes? Devrons-nous suivre ces procédures uniformes?

Qu'il me soit permis de conclure là-dessus et de vous remercier très chaleureusement de votre attention.

La présidente: Monsieur Dubois, désirez-vous ajouter quelque chose?

[Text]

Mr. Dubois: Madam Chair, just perhaps to support what Mr. Préfontaine was saying. I think in general he described the picture quite well.

The revision of the Criminal Law Review really began in 1971, but the accelerated portion is a very, very complex exercise. I think we readily recognize that. Some of the comments we make really aim at the informality in which it was addressed; our suggestion is to make everything a bit more formal and more documented. I think we all agree on that, and there has been improvement already.

I would like to clarify one point. Some of our comments go back in history. I think when we analyse the business of not meeting target dates and things like that, the accelerated review is doing better than the original program from 1972. It is still not on target, but I would like to clarify one point.

We do not set targets. The people who are responsible set the target. All we comment is that there is significant slippage, and that perhaps a reaction to the slippage should be built into the system and, just a comment in passing, perhaps the target dates should be more realistic, based on the experience to date with this type of very complex exercise.

The Chairman: Thank you.

Mr. Cassidy:

Mr. Cassidy: I do not want to question for long, Madam Chair, but perhaps I could ask Justice Linden regarding what appeared to be a very long period of gestation, of preparation and of choosing consultants after 1981 when the Accelerated Criminal Law Project got under way, which led the Auditor General to find, when he came in and began to look you over, that a very substantial number of the projects had just either not begun at all or were only in the very early stages. He reports that in April of 1985, 17 of the 21 procedural projects were either not begun or else were in the early stages and he reports that on 24 of the 34 projects in substantive law, in April of 1985 much work remained to be done. You have been criticized for that. I am sure you have had a chance to look back and gather together the reasons for that. Can you explain why it appears that so little has been done in so many of the areas for which the Law Reform Commission had a responsibility, which inevitably will tend to delay future stages or phases in the project?

• 1120

Mr. Justice Linden: Well, first of all, to me that is the most inaccurate part of the Auditor General's report. He is entitled to his opinion. He can say that 17 of 21 projects had either not begun or in the early stages. I am there; I see these reports; I see the work. I would say that all but three or four of them had been either completed or largely completed. It is a question of your attitude and your assessment of that work. I think much of that has been largely done.

[Translation]

M. Dubois: Madame la présidente, peut-être simplement pour appuyer les dires de M. Préfontaine, je pense qu'en général il a relativement bien décrit la situation.

La révision de l'examen du droit pénal a vraiment débuté en 1971, mais la période accélérée est un exercice très, très complexe. Je pense que nous l'admettons volontiers. Certaines des observations que nous formulons visent le caractère informel du contexte dans lequel elle a été abordée; ce que nous suggérons, c'est d'en formaliser et d'en étayer un peu plus chacun des éléments. Je pense que nous sommes tous d'accord à ce niveau, et qu'il y a déjà eu amélioration.

J'aimerais préciser un point. Quelques-unes de nos remarques renvoient au passé. Je pense que quand nous analysons le problème par exemple du non-respect des échéances, l'examen accéléré donne de meilleurs résultats que le programme original datant de 1972. Certains objectifs ne sont toujours pas respectés, mais j'aimerais préciser un point.

Nous ne fixons pas d'objectifs. Ce sont les responsables qui les fixent. Tout ce que nous faisons remarquer, c'est qu'il y a un retard important, et que peut-être il faudrait réagir à ce retard à l'intérieur même du système? Et, simplement une remarque en passant, peut-être fixer des échéances plus réalistes, à partir de l'expérience vécue jusqu'ici avec ce type d'exercice très complexe.

La présidente: Merci.

Monsieur Cassidy:

M. Cassidy: Je ne veux pas entamer une longue discussion, madame la présidente, mais peut-être pourrais-je demander au juge Linden, pour ce qui semble avoir été une longue période de gestation, de préparation et de sélection des experts-conseils après 1981, quand le projet d'étude accélérée du droit pénal démarra, ce qui amena le Vérificateur général à constater, lorsqu'il a entrepris d'y jeter un coup d'œil, qu'un nombre très important des projets n'avaient simplement pas débuté du tout ou en étaient encore à leurs tous débuts. Il signale qu'en avril 1985, 17 des 21 projets touchant la procédure n'avait pas encore débuté ou bien en était aux tous débuts, et il souligne qu'en avril 1985 il restait beaucoup à faire dans le cas de 24 des 34 projets touchant les règles de fond. Vous avez été critiqué pour cela. Je suis certain que vous avez pu y revenir et en trouver les raisons. Pouvez-vous expliquer pourquoi il semble que si peu ait été fait dans un si grand nombre de domaines dont était responsable la Commission de réforme du droit, ce qui inévitablement tendra à reporter les phases ou les étapes ultérieures du projet?

M. le juge Linden: Bien, premièrement, quant à moi, c'est là la partie la moins exacte du rapport du Vérificateur général. Il a droit à ses opinions. Il est libre de déclarer que 17 des 21 projets n'avaient pas débuté ou en étaient à leurs tous débuts. Je suis là; je vois les rapports; je vois le travail. Je dirais que sur l'ensemble, il y en a trois ou quatre qui n'ont pas été menés à terme ou qui ne sont pas très avancés. C'est une question d'attitude et d'évaluation vis-à-vis du travail. Je pense qu'il a été en grande partie réalisé.

[Texte]

In terms of the substantive criminal law, a number of these projects were found to be smaller than what had been thought. They did not require the full scale treatment. They were dealt with in a preliminary analysis and will be integrated into the code without the need for major working papers and reports.

We have also learned how to be more efficient. We have also learned that you do not necessarily have to have a working paper—like this one—and a report—like this one here—on every single subject. Some of the subjects get more quickly, more easily, and we move them forward. So in terms of the assessment of the extent of the work—we think we are much closer to completion than they thought. They were reporting as of May, and there is a certain time lag, I think. We have also made tremendous progress in the last few months.

Again, remember, we were slow getting started. What had happened in the Commission, it sort of drifted down. It had a great initial burst and then it sort of drifted awhile. There was one period when there were only two commissioners. The Commission was unable to act because it did not have a quorum. This went for several months before the government of the day appointed some more commissioners. When you are going along at a slow pace and then suddenly you get an infusion of capital and a generation of activity, it takes a while to rev that up. You cannot just hire 50 consultants in two or three months; it does take a year or two to decide on which programs will have priority and who the people will be. Again, remember what happened. My predecessor was taken to the bench and left the office. I came in, and I was new and it took me a little while to get going.

Mr. Cassidy: That was, when?

Mr. Justice Linden: That was the summer of 1983, just two and one-half years ago. I suppose when my predecessor was leaving, he did not want to tie my hands too much so we were a little slow in getting going, but I can assure you that once I got there, we got going and we got going as fast as possible. We got the people; the projects are rolling. Again, I cannot deny that we have not met every deadline, but there are reasons for it all. We have operated in good faith. I have a dedicated band of researchers, who are capable, committed to improving the law. We are putting out good work; we will put out better work and we will be more on time in the future.

Mr. Cassidy: Can I ask you what you inherited then, when you came in as Commissioner? You had not been a member of the Commission before, is that right?

Mr. Justice Linden: No, I came straight to the presidency.

Mr. Cassidy: Of these substantive and procedural projects, had a large number of them not at that point yet been assigned or contracted out?

[Traduction]

Un certain nombre des projets touchant les règles de fond se sont avérés de moins grande envergure que nous ne l'avions pensé. Ils ne requéraient pas un travail à grande échelle. Ils ont été réalisés dans le cadre d'une analyse préliminaire et ils seront intégrés dans le Code sans qu'il soit nécessaire de rédiger des rapports et des documents de travail volumineux.

Nous avons aussi appris à devenir plus efficaces. Nous avons également appris qu'il n'était pas nécessaire de faire rédiger un document de travail—comme celui-ci—et un rapport—comme celui-là—sur chacune des questions à l'étude. Certaines questions se comprenaient plus rapidement, plus facilement, et nous les avons approfondies. Alors, pour ce qui est de l'évaluation de l'ampleur du travail réalisé—nous estimons en avoir fait beaucoup plus que ce qu'ils pensaient. Ils faisaient rapport jusqu'en mai, et il y a là un certain décalage, selon moi. Nous avons aussi fait d'énormes progrès au cours des derniers mois.

Encore une fois, souvenez-vous, nous avons mis du temps à démarrer. Ce qui est arrivé à la Commission, c'est une sorte de flottement. Il y a eu au départ un élan majeur, et ensuite une sorte de flottement pendant un certain temps. Pendant une certaine période, il n'y a eu que deux commissions. La Commission était incapable d'agir parce qu'il n'y avait pas quorum. Cela a duré quelques mois jusqu'à ce que le gouvernement actuel nomme quelques commissaires de plus. Lorsqu'il fonctionne au ralenti et que tout à coup il y a infusion de capital et début d'activité, il faut un certain temps pour mettre les choses en marche. On ne peut pas simplement embaucher 50 experts-conseils en deux ou trois mois; il faut un an ou deux pour définir quels programmes auront la priorité et qui s'en chargera. Encore une fois, souvenez-vous de ce qui est arrivé. Mon prédécesseur a été nommé à la magistrature et a abandonné sa charge. Là-dessus je suis arrivé, j'étais nouveau et il m'a fallu un petit bout de temps pour démarrer.

M. Cassidy: C'était quand?

M. le juge Linden: L'été 1983; il y a juste deux ans et demi. Je suppose que quand mon prédécesseur a quitté, il ne voulait me lier trop les mains, de sorte que nous avons été un peu lents à démarrer; mais je peux vous assurer qu'une fois que j'ai été là, nous avons démarré et nous l'avons fait aussi rapidement que possible. Nous avons les gens qu'il faut; les projets avancent. Encore une fois, je ne peux nier que nous n'avons pas respecté toutes les échéances, mais cela tient à des tas de raisons. Nous avons fonctionné de bonne foi. Je dispose d'un groupe de chercheurs dévoués, capables, décidés à améliorer les lois. Nous produisons du bon travail; nous produirons du meilleur travail encore et respecterons davantage nos échéances à l'avenir.

Mr. Cassidy: Puis-je vous demander de quoi vous avez hérité alors, lorsque vous avez été nommé commissaire? Vous n'avez jamais été membre de la commission auparavant, n'est-ce pas?

M. le juge Linden: Non, j'ai été directement nommé à la présidence.

Mr. Cassidy: De ces projets touchant les règles de fond et la procédure, y en avait-il beaucoup à ce moment-là qui n'avaient pas encore été attribués ou donnés à contrat?

[Text]

Mr. Justice Linden: That is right. When I arrived, we lacked two co-ordinators. Both had left around the same time or before I had arrived.

As I say, we lapsed, I think, \$1.3 million. In fact in the first year, we permitted some of the money, I think \$300,000 or \$400,000, that we were to have spent, to the department, because they were moving along much more quickly than we were; again, through co-operation, we assisted them to advance their work. In a sense, that is why we are struggling now. If I had been there and I had been planning the Criminal Law Review, and if the same person—not just me but anybody—had been there all along with all the same commissioners and all the same co-ordinators, it would have done better. We had a slow start and I think that has hurt us, but I think we are catching up. We are not going to hit the deadline exactly with everything, but I do not think we will be that far off.

[Translation]

M. le juge Linden: Voilà. Quand je suis arrivé, il nous manquait deux coordonnateurs. Les deux avaient quitté la Commission à peu près en même temps ou avant que je n'arrive.

Comme je l'ai dit, 1,3 million de dollars restaient, je pense, inutilisés. En fait, la première année, nous avons remis une partie de l'argent, 300,000\$ ou 400,000\$ je crois, que nous devions dépenser, au ministère, parce que celui-ci progressait beaucoup plus rapidement que nous; encore une fois, nous l'avons aidé, par notre collaboration, à faire progresser le travail qu'il avait entrepris. Dans un sens, c'est ce pourquoi nous nous battons aujourd'hui. Si j'avais été là et si j'avais planifié l'examen du droit pénal, et si la même personne—non seulement moi mais n'importe qui—avait été là tout le temps avec les mêmes commissaires et les mêmes coordonnateurs, les choses se seraient mieux déroulées. Nous avons démarré lentement et je pense que cela nous a nui, mais je crois que nous sommes en train de rattraper notre retard. Nous n'allons pas respecter exactement les échéances dans chaque cas, mais je ne crois pas que nous les dépassions de beaucoup.

• 1125

Mr. Cassidy: What percentage of the work do you expect to have completed by the October 1986 deadline?

Mr. Justice Linden: I would say about two-thirds. We were going to have the two codes, the Code of Substantive Law and the Code of Criminal Procedure. We now see that the Code of Criminal Procedure is going to take more time, so we are concentrating on the Code of Substantive Law and split it into two volumes. The first volume we approved yesterday, subject to a few amendments, of course, but in large part it has been approved. Now, we are working for the next year on the second volume and that will be roughly two-thirds of the work. Then the last one, which we are already working on, will be finalized some months after the deadline. Again, although the Criminal Law Review ends, the Law Reform Commission goes on and we will continue to wrap up the work we have undertaken. Then we will be phasing in the new program around that time as well and shift our attention to other problems that need attention. Then it will fall to Parliament and the Department will follow up on this Code. It is my hope that a committee of Parliament will get interested in this and will take the first volume of the Code and take the second volume and go out among the people and assess it and deal with it and come up with some suggestions and maybe make recommendations to the department or work with the department.

We are not going to have a new Criminal Code in 1986. That was never the intention. There will be a proposed Code and then it will take another few years for that to be discussed, debated, refined. I am confident there will be a Code. My private dream is that it will come in at the hundredth anniversary of the last Code, by 1992; I would be very happy. I doubt if it will be before then, and it should not be. A Criminal Code for a living country like ours with such diversity, which has gone through such incredible changes in the last few years,

M. Cassidy: Quel pourcentage du travail espérez-vous avoir terminé d'ici à l'échéance d'octobre 1986?

M. le juge Linden: Je dirais environ les deux tiers. Nous allons terminer les deux codes, le Code des règles de fond et le Code de procédure pénale. Nous nous rendons compte actuellement que le Code de procédure pénale va prendre plus de temps, alors nous concentrerons actuellement nos efforts sur le Code des règles de fond et le scindons en deux volumes. Nous avons approuvé le premier hier, sous réserve de quelques modifications, bien sûr, mais il a été en grande partie approuvé. Nous allons maintenant travailler pendant la prochaine année au second volume et cela constituera *grossièrement* les deux tiers du travail. Puis le dernier, auquel nous nous employons déjà, sera terminé quelques mois après l'échéance. Encore une fois, bien que l'examen du droit pénal soit terminé, la Commission de réforme du droit poursuit ses efforts et nous continuerons le travail que nous avons entrepris. Nous amorcerons ensuite le nouveau programme à peu près à ce moment-là également et porterons notre attention sur d'autres problèmes à étudier. Puis, ce sera au Parlement à prendre la relève et au ministère à exercer un suivi pour ce qui est du Code. J'espère qu'un comité du Parlement s'y intéressera et prendra le premier et le second volumes, consultera, l'évaluera, y verra et proposera des suggestions, et soumettra même des recommandations au ministère ou collaborera avec ce dernier.

Nous ne verrons pas la publication d'un nouveau Code criminel en 1986. Cela n'a jamais été votre intention. Il y aura un avant-projet de Code et il faudra ensuite quelques années encore pour en discuter, en débattre et l'affiner. Je ne doute pas qu'un Code verra le jour. J'espère personnellement qu'on en publiera un au moment du 100^e anniversaire du dernier, d'ici 1992; j'en serais très heureux. Je doute qu'il y en ait un d'ici là et je ne crois pas qu'il devrait y en avoir. Un Code criminel pour un pays aussi diversifié que le nôtre, qui a connu

[Texte]

cannot be done swiftly and should not be. Now, in the aftermath of the Charter, in which we have described our fundamental human values, this is an appropriate time to do the same exercise in the sphere of criminal law. I think it is an exciting opportunity for us. That is why I came here. Being a judge of the supreme court is a simple job. You do not have auditor generals breathing down your neck; you do not have to come to parliamentary committees. You just sit there and listen quietly and you decide. Nobody rushes you to finish. But I was challenged and I thought this was an exciting project in which I could help the country enter into a new era. I must say that, despite the problems, it has been terribly enjoyable. I think in Parliament . . . It is going to be an exciting area of endeavour for all of us who are interested in that.

[Traduction]

au cours des dernières années des bouleversements aussi incroyables, ne peut être rapidement mis au point et ne devrait pas l'être. Par ailleurs, compte tenu de la Charte, dans laquelle nous avons défini nos valeurs humaines fondamentales, il est temps de faire de même au niveau du droit pénal. J'estime que c'est là une occasion rêvée qui se présente à nous. C'est pourquoi j'ai accepté de présider la Commission. Siéger en qualité de juge à la Cour suprême est un travail assez simple. Vous n'avez pas de Vérificateur général aux talons; vous n'avez pas à témoigner devant les comités parlementaires. Vous ne faites qu'y siéger, écouter calmement et décider. Personne ne vous pousse dans le dos pour que vous en finissiez. Mais un défi m'est posé et j'ai pensé qu'il s'agissait d'un projet excitant dans le cadre duquel je pourrais aider le Canada à entrer dans une nouvelle ère. Je dois avouer qu'en dépit des problèmes, l'expérience a été très agréable. Je crois qu'au Parlement . . . Ça va être une entreprise exaltante pour tous ceux d'entre nous qui s'intéressent à la chose.

Mr. Cassidy: Coming back to the specific question of program research, the Auditor General indicates that the target date for completion of the Law Reform Commission's share of the research work on the review was September 1985.

Mr. Justice Linden: October 1986, I think.

Mr. Cassidy: That is not what the . . .

Mr. Justice Linden: They made a mistake on that. That is one of the many mistakes you can find in the report. It is just a misprint.

Mr. Cassidy: Mr. Dubois, I am not quite clear because it says,

. . . then the target date for completing the Criminal Law Review is October 1986.

I am puzzled and . . .

Mr. Dubois: That is wrong.

Madam Chair, I think on that one, Justice Linden is right, but that is the only one though, that I will admit he is right on.

I would like to comment on his previous remarks about our figures being misleading because I think it is quite serious. I will accept the fact that we made a mistake on the year, and that the October 1986 deadline is for phase I. The figures we quote were obtained by comparing deadlines that were stated in the 1981 commission plan for the accelerated review. We have compared that to information obtained from two coordinators, one senior consultant, and the Commissioner of Criminal Law, and also a review of the program management group minutes relating to these projects. We then confirmed the accuracy of the work that we had compiled with the above-mentioned people who were directly responsible for the projects. We believe that was the first time a systematic comparison of actual-to-plan was being made for all the subprojects under this particular phase.

M. Cassidy: Pour en revenir à la question de la recherche, le Vérificateur général mentionne que la date de parachèvement des travaux de recherche confiés dans le cadre de l'examen à la Commission de réforme du droit était fixée à septembre 1985.

M. le juge Linden: Octobre 1986, je pense.

M. Cassidy: Ce n'est pas ce que . . .

M. le juge Linden: C'est une erreur. C'est là l'une des nombreuses erreurs qu'on peut déceler dans le rapport. C'est simplement une faute d'impression.

M. Cassidy: Monsieur Dubois, je ne suis pas assez précis parce qu'il est écrit:

. . . la date fixée pour le parachèvement de l'examen du droit pénal est fixée à octobre 1986.

Je suis perplexe et . . .

M. Dubois: C'est faux.

Madame la présidente, je pense que le juge Linden a raison à ce niveau, mais c'est à ce seul niveau que je suis prêt à admettre qu'il ait raison.

J'aimerais commenter ses remarques antérieures à propos de nos chiffres qui seraient trompeurs parce que j'estime que c'est assez sérieux. J'admetts que nous avons fait une erreur en ce qui concerne l'année, et que l'échéance d'octobre 1986 vaut pour la phase I. Les chiffres que nous citons ont été établis en comparant les échéanciers fixés dans le plan de 1981 de la Commission pour l'examen accéléré. Nous avons comparé ces chiffres aux données obtenues auprès de deux coordonnateurs d'un expert-conseil principal, et du commissaire au droit pénal et également à un examen des procès-verbaux concernant ces projets du groupe de gestion de programme. Nous nous sommes ensuite assurés de l'exactitude des données que nous avions compilées auprès des gens susmentionnés, directement responsables des projets. C'était la première fois, selon nous qu'il était procédé à une comparaison systématique plan-réalisations pour tous les sous-projets entrepris aux termes de cette phase particulière.

[Text]

[Translation]

• 1130

I agree with Mr. Justice Linden that he got the whip out and things like that. A very small difference in time makes a significant difference probably in these numbers because the projects are not all massive projects and some of them can move quite fast if one puts the pressure on them.

We also probably have a difference of opinion on the interpretation of where a project is and how much time is required to complete it. I think that is part of the difficulty of this type of review. However, we believe our numbers stand. Naturally the difference from last spring to today is like night and day. It is a significant difference.

Mr. Cassidy: So what is the present situation? Does the present situation still give you substantial cause for concern, such as you expressed in April of this year?

Mr. Dubois: I am not aware what the present situation is. I think Mr. Justice Linden by stating that two-thirds of the work will be done by September, 1986, ties into the types of comments we were making. I do not know what the present situation is. I am convinced it has improved significantly.

Mr. Justice Linden: If I could just respond. Obviously interpretations differ on what is largely done, or hardly started. I am not saying that the Auditor General did not do its best to assess things as they did, but they were not too much influenced by a letter that I sent them on May 27th, criticizing their assessment of the progress of the work. Now, again, maybe it was at a later period. They work for a few months and it is true that things do change quite rapidly, but I specifically challenged their figures in writing in a letter and we had a discussion about it, but the Auditor General confirmed its view and, again, as I say, I think it is a view I do not agree with. I think we have done far better. I am pleased to see that Mr. Dubois recognizes that things have moved along much more swiftly in the last few months. It is rather like a moving picture; it is hard to fix it.

Mr. Cassidy: Yes, I appreciate that.

Mr. Justice Linden: It will be different a month from now. It was different a month ago, and that is the way it should be.

Mr. Cassidy: It is my impression that this section of the Auditor's report is leading both the Department of Justice and the commission to focus on some of these questions, not the result, but the process by which it is developed, and so on, that in a way . . .

Mr. Justice Linden: Of course, the other unfortunate thing was that when they were talking about parliamentary enactment, they were talking about it just as Parliament was debating and considering a bill that contained six or seven of our things. They said only five had been . . . I was able to

Je suis d'accord avec M. le juge Linden qui dit qu'il doit mettre la vapeur, ce genre de choses. Une petite différence de temps fait probablement une différence importante pour ce qui est de ces chiffres parce que les projets ne sont pas tous des entreprises d'envergure et que certains d'entre eux peuvent progresser relativement vite si l'on fait pression sur le personnel.

Nous avons aussi probablement des divergences d'opinion quant à savoir où en est un projet et combien de temps il faudra pour le mener à terme. Je pense que c'est là en partie la difficulté de ce type d'examen. Nous pensons cependant que nos chiffres se tiennent. Naturellement, la différence entre le printemps dernier et aujourd'hui est un peu comme le jour et la nuit. C'est une différence majeure.

M. Cassidy: Alors, quelle est la situation actuelle? La situation actuelle est-elle toujours pour vous une cause profonde d'inquiétudes, comme vous l'avez dit en avril?

M. Dubois: J'ignore quelle est la situation actuelle. Je pense que M. le juge Linden, en déclarant que les deux tiers du travail seront terminés d'ici à septembre 1986, rejoint le type d'observation que nous formulons. Je ne sais pas quelle est la situation actuelle. Je suis convaincu qu'elle s'est grandement améliorée.

M. le juge Linden: Si je pouvais simplement répondre . . . Naturellement, les interprétations diffèrent quant à ce qui est en grande partie réalisé, ou à peine débuté. Je ne dis pas que le Vérificateur général n'a pas fait son possible pour évaluer les choses, mais il ne s'est pas montré très sensible à une lettre que je lui ai adressée le 27 mai et dans laquelle je critiquais son évaluation de la progression des travaux. Remarquez, encore une fois, que c'était peut-être plus tard. Il travaille depuis quelques mois et il est vrai que les choses changent effectivement assez rapidement, mais j'ai particulièrement mis en doute ses chiffres dans une lettre, et nous avons eu une discussion à ce propos, mais le Vérificateur général a maintenu son opinion et, encore une fois, comme je l'ai dit, c'est une opinion avec laquelle je ne suis pas d'accord. Je pense que nous avons fait beaucoup mieux. Je suis heureux de constater que M. Dubois admet que les choses ont évolué beaucoup plus rapidement au cours des derniers mois. Cela ressemble un peu à une image qui change vite; c'est difficile à fixer.

M. Cassidy: Oui, je comprends.

M. le juge Linden: Ce sera différent dans un mois. C'était différent il y a un mois, et c'est ainsi que cela devrait être.

M. Cassidy: J'ai le sentiment que cette partie du rapport du Vérificateur conduit aussi bien le ministère de la Justice que la commission à axer leur attention sur certaines de ces questions, non pas le résultat, mais le processus par lequel les choses se développent, et ainsi de suite, que d'une façon . . .

M. le juge Linden: Naturellement, l'autre élément malheureux, c'est que quand il parlait de la promulgation par le Parlement, il en parlait juste au moment où le Parlement en discutait et étudiait un projet de loi qui renfermait six ou sept de nos propositions. Il a dit que cinq seulement avaient été . . .

[Texte]

respond in the published report that it had been 12; that is more than double just within those few weeks.

Mr. Cassidy: Let me ask this question. Paragraph 10.53 recommends the services of an expert in research project planning. I understand the problem; you are dealing with *prima donnas* who are legal scholars and who may in fact also be teaching or be judges, or whatever, in addition to whatever they may be doing for the commission. But at the same time, the large volume of research you have underway, it seems to me, may lend itself to some more orderly form of being administered in the same way as at Bell Northern, for example, who have to deal with *prima donnas* in their area, and get them to meet deadlines, because they have to get products out in time, or whatever it is. It would help this committee if, rather than saying that 17 of the 21 projects were in the early stages or were not begun—

[Traduction]

J'ai pu répondre dans le rapport publié qu'il y en avait eu 12; c'est plus que le double, simplement en l'espace de ces quelques semaines.

M. Cassidy: Qu'on me permette de poser une question. Au point 10.53, on recommande de retenir les services d'un spécialiste de la planification des projets de recherche. Je comprends le problème; vous faites affaire avec des *prima donna* qui sont des spécialistes du droit, qui peuvent en fait aussi enseigner ou exercer les fonctions de juges, qu'importe, parallèlement à ce qu'ils peuvent faire pour la Commission. Mais en même temps, il me semble que l'importance des recherches que vous avez entreprises peut conduire à une forme un peu plus ordonnée d'administration de la même façon qu'à *Bell Northern*, par exemple, qui doit traiter avec des *prima donna* dans son domaine à elle, à les amener à respecter des échéanciers, parce qu'elle doit mettre en marché à temps ses produits ou ses services. Ce serait aider le Comité si, plutôt que de dire que 17 ou 21 projets en étaient à leurs tous débuts ou n'avaient pas débuté . . .

* 1135

Mr. Justice Linden: Obviously, we agree, Mr. Cassidy, and we are going to try to professionalize our management more. We have already begun. The department has helped us greatly. The department, I think, has retained someone; one of their people, an expert with computers, has been working with us. We are going to retain this new person. Bob Rochon is new. Our earlier person was a magnificent man, but he was an older fellow and was not really up to date on modern government techniques. I guess we have become outdated, so we have to modernize our methods. We are committed to do that, and for that we are grateful for the pressure to help us.

M. le juge Linden: Nous sommes d'accord, naturellement Monsieur Cassidy, et nous allons essayer d'améliorer notre gestion. Nous avons déjà commencé. Le ministère nous a beaucoup aidés. Le ministère, je pense, a retenu quelqu'un; l'un de ses employés, un spécialiste de l'informatique, travaille pour nous et nous allons le garder. M. Rochon est nouveau. La personne qui l'a précédé chez nous était un homme très bien, mais il était plus âgé et n'était pas vraiment au fait des techniques gouvernementales modernes. J'imagine que nous sommes dépassés, et que nous devons moderniser nos méthodes. Nous nous y sommes engagés, et nous estimons que les pressions qui s'exercent dans ce sens ne peuvent que nous aider.

Mr. Préfontaine: I think it would be useful for you to know that we did undertake to hire a professional, a systems development expert when it comes to doing these types of plans. He developed a model for us, because we did not want to go to the expense of having the same thing done over and over and over again. So we developed a model which would work for just about any kind of law reform initiative. That is the model we are now using, not just in the Criminal Law Review, but in other projects of the department. One of our people, as the president has said, knows how to apply this, and he is a lawyer in addition, which is very interesting. He knows how to apply these concepts of systems development, work plan, targeting, milestone and all that.

M. Préfontaine: Je crois qu'il vous serait utile de savoir que nous avons de fait entrepris d'embaucher un professionnel, un spécialiste de l'élaboration des systèmes lorsqu'il a fallu établir ce genre de plan. Il a élaboré pour nous un modèle, parce que nous ne voulions pas avoir à dépenser à nouveau pour faire la même chose chaque fois. Alors, nous avons élaboré un modèle qui s'adapterait à peu près à n'importe quel type de projet de réforme du droit. C'est le modèle que nous utilisons actuellement, dans le cadre de l'examen non seulement du droit pénal, mais de tous les autres projets du ministère. L'un de nos employés, comme l'a dit le président, sait comment l'appliquer, et il est juriste en plus, ce qui n'est pas négligeable. Il sait comment appliquer les concepts propres à l'élaboration des systèmes, aux plans de travail, à l'établissement d'objectifs, à la progression par étapes et tout cela.

He has been working with the commission to do that for the code of criminal procedure and the code of substantive law, and that involves you know, a long, critical path flowchart, and then a more sophisticated working-out of each project. What is that individual going to do? How long is it going to take him? What is involved? How much money? Whom does he consult? There is an example of what we have, since last summer, started to institute in response to the Auditor General's

Il s'emploie avec la Commission à cette tâche pour le Code de procédure pénale et le Code de règles de fond, et cela implique, comme vous le savez, un long plan de cheminement critique, et ensuite une formulation plus détaillée de chacun des projets. Qu'est-ce que cet homme va faire? Combien de temps cela lui prendra-t-il? Qu'est-ce qui est en jeu? Combien d'argent? Qui consulte-t-il? Voilà un exemple de ce que nous avons, depuis l'été dernier, commencé à instituer en réponse

[Text]

recommendations and in our Internal Audit Report as well. So, we are getting there, and we are finding it extremely useful for our own management accountability purposes and to make sure that the right timeframe . . . If there is slippage, there is slippage. You cannot get always all the people to do what you want at the same time, but you can build that in, so you can give a new target and you can worry about what the extra costs might be as a result of that, and inform your Minister accordingly, and the president informing us and the Executive Committee as well as the Program Management Group.

Now, that is another thing I forgot to mention. That Executive Committee is now meeting on a very regular basis. One of the recommendations of the Auditor General's report was to meet more regularly, to give more detailed instructions, do more reviewing of what is being done by us, the workers, if I can put it that way, and that has been very helpful for us at the working level. That recommendation was welcomed and we have instituted it in the two departments and the commission.

Mr. Cassidy: I think you have answered a couple of questions I was about to ask. One was that if the Law Reform Commission was slipping, back before the summer of 1983, you were the head of the project management and that would seem to be where the responsibility was put.

Mr. Préfontaine: I was tearing my hair out.

Mr. Cassidy: You were tearing your hair out. Okay.

Mr. Préfontaine: I still have got some left, but—

Mr. Cassidy: The other question is—and I think Jeff Simpson's column sums it up—that everybody thought the responsibility was somewhere else. I gather that now, if the Executive Committee is meeting, you did fact get the point that the people from the two or three departments involved get locked into a room and somebody throws away the key until they sort out the problems. Is that right?

Mr. Préfontaine: Yes. Since September we have had three one-whole-day meetings of the Executive Committees, consisting of the Deputy Minister of Justice as Chairman, the Deputy Solicitor General as a member, and the President of the Law Reform Commission, with those of us who are responsible at the management level to see that the work gets done. That is something that now will be done regularly, with detailed work plans, detailed progress reports, detailed expenditure plans and so on.

Mr. Cassidy: That coincided with your receipt of the draft report of the Auditor General.

Mr. Préfontaine: That happened to coincide with the receipt. We had already started that. We instituted that in June because our Internal Audit report has flagged that for us as well and said that this was something we should be doing. Now, the Auditor General came along and confirmed what our

[Translation]

aux recommandations du Vérificateur général et à la suite également de notre rapport interne de vérification. Alors, nous en sommes là et nous trouvons cela très utile pour notre gestion et pour nous assurer que le bon échéancier . . . S'il doit y avoir décalage, il y aura décalage. On ne peut pas toujours faire faire aux gens tout ce que l'on veut en même temps, mais on peut intégrer cela, de manière à établir un nouvel échéancier, et s'enquérir des coûts additionnels que cela pourrait entraîner, et en informer le ministre en conséquence, et nous en avons été informés par le président, comme le comité de direction de même que le groupe de gestion du programme.

Par ailleurs, il y a autre chose que j'ai oublié de mentionner. C'est que le comité de direction se réunit maintenant régulièrement. Le Vérificateur général recommandait entre autres dans son rapport au comité de direction de se réunir plus régulièrement, de donner des instructions plus détaillées, d'examiner davantage ce que nous faisons, nous les travailleurs, si je peux m'exprimer ainsi, et cela a été très utile pour nous au niveau des opérations. Cette recommandation a été accueillie favorablement et nous l'avons mise en oeuvre dans les deux ministères et au sein de la Commission.

M. Cassidy: J'estime que vous avez répondu à quelques-unes des questions que j'étais sur le point de vous poser. J'allais, entre autres, vous demander si la Commission de réforme du droit prenait du retard; avant l'été 1983, vous étiez chargé de la gestion de projet et il semblerait que c'est à ce niveau que se situaient les responsabilités.

M. Préfontaine: Je m'arrachais littéralement les cheveux.

M. Cassidy: Vous vous arrachiez les cheveux. Bien.

M. Préfontaine: Il m'en reste encore quelques-uns, mais . . .

M. Cassidy: Mon autre question se rapporte au fait—et je pense que l'article de M. Jeff Simpson la résume—que tout le monde pensait que les responsabilités se situaient ailleurs. Je conclus que maintenant, si le comité de direction se réunit, vous avez de fait obtenu que les gens des deux ou trois ministères en cause s'enferment dans une pièce et que quelqu'un en cache la clé jusqu'à ce qu'on ait réglé les problèmes. Est-ce exact?

M. Préfontaine: Oui. Depuis septembre, nous avons eu trois réunions d'une journée du comité de direction, qui rassemblaient le sous-ministre de la Justice, en qualité de président, le Solliciteur général adjoint, en qualité de membre, et le président de la Commission de réforme du droit, et ceux d'entre nous qui sommes responsables au niveau de la gestion afin de nous assurer que le travail se fasse. C'est quelque chose qui maintenant se fera régulièrement, avec des plans de travail détaillés, des rapports d'avancement détaillés, des plans de dépenses détaillés et ainsi de suite.

M. Cassidy: Cela coïncidait avec le moment où vous avez reçu le rapport du Vérificateur général.

M. Préfontaine: Cela a de fait coïncidé avec ce moment, mais nous avions déjà mis les choses en branle. Nous avons mis ce système sur pied en juin parce que notre rapport de vérification interne a également mis l'idée en relief et mentionné qu'il s'agissait là de quelque chose que nous devions

[Texte]

internal audit said was appropriate, and embellished it a little bit, but let us be fair, our Internal Audit people were on our back to do something as well, because the Minister wanted to see more accountability built in. So the Auditor General just came to confirm what our Internal people had been telling us for some six months, which is fine; we welcomed it all along.

[Traduction]

faire. Là-dessus, le rapport du vérificateur interne a paru et a confirmé la valeur des dires de notre rapport de vérification interne, a embelli un peu les choses, mais soyons honnêtes, nos responsables de la vérification interne nous poussaient dans le dos pour que nous fassions aussi quelque chose, parce que le ministre voulait qu'un contrôle plus serré soit établi. Donc, le Vérificateur général est simplement venu confirmer ce que notre personnel nous disait depuis six mois, ce qui est parfait; nous avons bien accueilli la remarque.

• 1140

Mr. Cassidy: I would like to make a couple of final comments. This would be to you, Justice Linden.

The first is just a question about how research contracts are carried out. This is more a comment than a question. If in fact most of the contractors are part-time, because they are practising lawyers, practising legal scholars, who are also teaching, is it possible to develop for the future some new forms of contracting, which would enable you to have perhaps more concentrated attention for shorter periods of time, of the people whose brains you want to pick, either by secondment, by sabbaticals or by other things like that? It may well be that, in certain cases, if they want to spend six months in Hawaii preparing the work for you, as far as the Law Reform Commission is concerned, that is better than their trying to produce for you in the process of a busy legal or academic career.

M. Cassidy: J'aimerais formuler quelques observations finales, à votre intention, monsieur le juge Linden.

La première est simplement une question concernant le mode d'adjudication des contrats de recherche. C'est davantage une remarque qu'une question. Si, en fait, la majorité des entrepreneurs sont engagés à mi-temps, parce qu'ils exercent déjà le droit, parce qu'ils sont des spécialistes du droit, qui enseignent également, est-il possible pour l'avenir de mettre au point de nouvelles formules d'adjudication des contrats, qui vous permettraient peut-être d'obtenir pendant de plus brèves périodes de temps davantage d'attention des gens dont vous désirez utiliser les facultés intellectuelles, soit par l'entremise de détachements, de congés sabbatiques ou par d'autres moyens? Il se pourrait bien que, dans certains cas s'ils acceptaient de passer six mois à Hawaï à préparer le travail pour vous, que cela serait finalement préférable pour la Commission de réforme du droit, plutôt que de les voir essayer de travailler pour vous malgré les contraintes qu'impose une carrière d'avocat ou de professeur d'université.

Mr. Justice Linden: It is a good suggestion and it is one that has occurred to us, of course. We have tried many different ways. We used to have a lot of full-time people, and sometimes they are of the best people, and we would have part-time people, and they would have difficulty meeting deadlines. That is the ideal thing—if you can get a great, brilliant professor, whom we all respect, who can go away for six months, either to Ottawa or somewhere else, and produce, and we have three or four like that working on things. They usually do excellent work, and they usually do produce on time, but it does not always work that way and you cannot always tell in advance. My principle is to get the people who know the most about this subject, whether they be non-lawyers, lawyers, academics or practising lawyers. Get the best people you can get. You cannot always get the very, very best, but get the people who have worked in the area, who have written in the area. Get their ideas as quickly as you can and put them into the main stream. It is a far more effective way; but, as I say, it does not always work that way.

M. le juge Linden: C'est une suggestion intéressante et l'une de celles sur lesquelles nous nous sommes, bien sûr, penchés. Nous avons essayé un grand nombre de formules différentes. Nous avons d'habitude beaucoup de gens à plein temps, et ce sont parfois les meilleurs, mais nous engagions aussi des gens à mi-temps, qui avaient de la difficulté à respecter les échéanciers. C'est l'idéal—pouvoir engager un professeur de renom, brillant, que, tous, nous respectons, qui peut se libérer pendant six mois, à Ottawa ou ailleurs, et produire, et nous en avons trois ou quatre travaillant à des projets. Ils font habituellement de l'excellent travail, et ils produisent ordinairement dans les délais, mais cela ne marche pas toujours de cette façon et on ne peut pas toujours dire d'avance comment iront les choses. J'ai pour principe d'approcher ceux qui en connaissent le plus à propos d'une question, qu'il s'agisse de juristes ou non, de professeurs ou d'avocats qui exercent. Approcher les meilleurs qui puissent se trouver. Il n'est pas toujours possible d'obtenir les services des meilleurs d'entre les meilleurs, mais il faut approcher les gens qui ont travaillé dans le domaine, qui ont écrit sur le sujet, obtenir leurs idées aussi rapidement que possible et les intégrer. C'est là un moyen de loin plus efficace, mais, comme je le dis, ça ne marche pas toujours de cette façon-là.

Nous avons essayé un certain nombre de formules et j'espère que nous en arriverons au bon dosage de gens à plein temps, à mi-temps, en congé sabbatique, de praticiens et de non-juristes,

We have tried a number of things and I hope we will get the right mix of full-time, part-time, sabbatical people, practitioners and non-lawyers, and keep the work improving and keep the deadlines being met.

[Text]

Mr. Cassidy: Did you consider, where you cannot get the very best people to concentrate, to have in fact some people who are qualified to work full-time in bringing together the input from other experts who cannot work with you full-time but; you do it on a team or task basis rather than just . . .

Mr. Justice Linden: One of the techniques we use is to have the great, great expert, who may not be available to give us six months of his time, as a kind of joint adviser. We get a younger person with the great expert and they work together as a team. And the young person does the devilling and the expert does the advising.

As I say, we have tried a number of ways and what works in one context does not work in another context, but those ideas are certainly worthwhile ones and we have tried them and we will continue to try them.

Mr. Cassidy: My third comment is the that the Auditor General states in the report quite specifically:

We did not audit the appropriateness or quality of the research or draft legislation produced by the project.

Now, in terms of draft legislation, God knows that parliamentarians may not be the best people to audit it either, but in a sense practitioners also can have a look at that and can reach a judgment.

I am struck by the clarity and simplicity of some of the state legislation in the United States compared to the traditional British models of legislation and legislative drafting, which are used in this country, and this is something you might put in your agenda for sometime in the next 10 years.

With respect to the quality of the research, do you, from time to time, have any kind of outside jurying or commenting on that question? If not, would it be appropriate, from time to time, to supplement the judgments reached by the Commission itself?

Mr. Justice Linden: I wish the audit had not been of the bookkeeping, but of the quality of the research, because I do not think we would have been here, except to get some posies from the committee. I think every one recognizes, whether they agree or not with the particular proposal, that the work that we do is respected throughout the country. It forms a basis in most courses in law schools; it is utilized in teaching materials, in debates and discussions at professional groups and other groups and, indeed, around the world. Our people are invited to make speeches about areas of our work everywhere: The Commonwealth Law Conference, Canadian Bar Association meetings, meetings of interest groups throughout the land.

[Translation]

et que nous continuerons à améliorer la valeur du travail et à respecter les échéances.

M. Cassidy: Avez-vous pensé, quand vous ne pouviez obtenir les services des meilleurs d'entre les meilleurs, à retenir ceux qui étaient susceptibles de travailler à mi-temps afin de rassembler les idées d'autres spécialistes qui ne peuvent travailler pour vous à plein temps? Vous le faites déjà dans le cadre d'équipes ou de projets plutôt que de simplement . . .

M. le juge Linden: L'une des formules que nous utilisons, c'est de retenir les services du meilleur d'entre les experts, qui peut nous consacrer six mois de son temps, en qualité de conseiller. Nous embauchons une personne plus jeune en même temps que l'expert et nous les faisons travailler en équipe. Et pendant que le jeune fait office d'avocat-stagiaire, l'expert agit en qualité de conseiller.

Comme je l'ai dit, nous avons essayé un certain nombre de formules et ce qui fonctionne dans un contexte ne fonctionne pas nécessairement dans un autre, mais les idées de ce genre sont certainement des valables, nous les avons mises à l'essai et continuerons de le faire.

M. Cassidy: J'aimerais troisièmement faire remarquer que le Vérificateur général déclare assez clairement dans le rapport:

qu'il n'a pas vérifié l'à-propos ni la qualité des travaux de recherche ou d'ordre législatif réalisés dans le cadre du projet.

Pour ce qui est de la formulation de projets de loi, Dieu sait si les parlementaires ne sont pas non plus les gens les plus indiqués pour en vérifier l'à-propos ou la qualité, mais dans un certain sens des praticiens peuvent aussi y jeter un coup d'œil et formuler un jugement.

Je suis frappé par la clarté et la simplicité de certaines législations d'Etat en vigueur aux États-Unis comparativement aux modèles traditionnels britanniques de législation et de formulation de projets de loi, utilisés au Canada, et c'est là un point que vous pourriez inscrire à votre ordre du jour à un moment donné au cours des 10 prochaines années.

En ce qui regarde la qualité des travaux de recherche, recevez-vous, de temps en temps, quelque genre de critique ou d'observation de la part des gens de l'extérieur? Si non, y aurait-il lieu, de temps à autre, d'étayer les jugements formulés par la Commission elle-même?

M. le juge Linden: J'aurais aimé que la vérification s'attache à la qualité de la recherche plutôt qu'à la comptabilité, parce que je ne pense pas que nous nous serions retrouvés ici, sauf pour recevoir des fleurs du Comité. Je pense que tous admettent, qu'ils soient ou non d'accord avec la proposition formulée, que le travail que nous faisons est reconnu partout au Canada. C'est sur ce travail que reposent la majorité des cours offerts dans les écoles de droit; les résultats de nos recherches sont utilisés dans des documents didactiques, dans des débats et des discussions entre professionnels notamment et, en fait, partout dans le monde. Nos gens sont partout invités à prononcer des conférences sur leurs travaux de recherche: à la Commonwealth Law Conference, aux assem-

[Texte]

[Traduction]

blées de l'Association du Barreau canadien, aux réunions de groupes d'intérêt de tout le Canada.

• 1145

As for law journals, in the last edition of the *Canadian Bar Review* there were two articles written by people addressing issues that we have raised. These things are taken seriously by the scholarly community. In the annual report we have listed, at least as many as we could find, articles and books that have considered, discussed, debated, assessed, recommendations we have made, including the *New England Journal of Medicine*.

Mr. Cassidy: With respect, I appreciate that you ...

The Chairman: This will be your last question or comment, Mr. Cassidy.

Mr. Cassidy: You feel you want to be quite positive about the results of the Commission. At the same time, more than one half of the working papers prepared by the Commission have not been published. I am not sure that means they have not been distributed publicly, but I am just asking whether it is not appropriate that there might be some kind of outside input, not on the stuff which appears in the *Canadian Law Journal*—that is a juried publication and that is a tribute to the fact that the work is innovative or is of high quality—but what about the stuff that does not make it into the *Canadian Law Journal*?

Mr. Justice Linden: Well, in the past nobody even knew about those things. When I came I felt that everything that had been done—they might have been preparatory papers, papers just dealing with one aspect of something that was later folded into a larger paper—that the people of Canada had paid for, ought to be listed and available whether it was good or not; whether it was complete or not; whether we had the money to publish it or not, and that is what we have done. To me, that is an improvement, but again, we think we publish the most relevant stuff. We do not publish everything in the form in which it comes, but sometimes you might have four or five unpublished papers that might form the basis of a published working paper.

Certainly we could use advice and suggestions from others, but I do not think anybody has raised a criticism about that. In general people say that those papers are wonderful. I went to Milan to represent Canada at a crime conference and people were searching for me. Danny will tell you. Where is the President of the Canadian Law Reform Commission? We want to tell him how grateful we are for his papers, how helpful they are.

Mr. Prefontaine: They are more popular outside the country than they are in the country.

Mr. Justice Linden: Yes, like so many Canadians we are more appreciated by non-Canadians than we are in our own country. It is particularly because they are available in French.

Même chose pour les revues traitant du droit, comme dans le dernier numéro de la Revue du Barreau canadien dans lequel ont paru deux articles traitant de questions que nous avions soulevées. Nos recherches sont prises au sérieux par les universités. Dans le rapport annuel, nous avons énuméré tous les articles et tous les ouvrages que nous avons pu trouver qui recommandations que nous avons faites, y compris le *New England Journal of Medicine*.

M. Cassidy: Sans vouloir vous contredire, je note que vous ...

La présidente: Ce sera votre dernière question ou votre dernière remarque, monsieur Cassidy.

M. Cassidy: Vous estimez pouvoir être assez satisfait des résultats obtenus par la Commission. En même temps, plus de la moitié des documents de travail rédigés par elle n'ont pas été publiés. Je ne suis pas certain que cela signifie qu'ils n'ont pas été diffusés, mais je me demande simplement s'il n'y aurait pas lieu de solliciter quelque forme de critique de l'extérieur, non pas vis-à-vis des écrits qui paraissent dans la Revue canadienne de droit—c'est une publication juridique et c'est un garant du fait que le travail est innovateur ou de bonne qualité—mais qu'en est-il des écrits qui ne paraissent pas dans la Revue canadienne de droit?

M. le juge Linden: Bien, autrefois personne n'était même au courant de cela. Quand j'ai été nommé à la présidence, j'ai pensé que tout ce qui avait été fait—it pouvait s'agir de documents préliminaires, de documents traitant simplement d'aspects d'une question abordée plus tard dans un document plus important—pour lequel les Canadiens avaient payé, devrait être répertorié et accessible au public, que cela soit valable ou non, terminé ou pas, que nous ayons l'argent pour le publier ou que nous ne l'ayons pas, et c'est ce que nous avons fait. Je pense, quant à moi, qu'il s'agit là d'une amélioration, mais encore une fois, nous voulons ne publier que les écrits les plus pertinents. Nous ne publions pas tous les textes sous leur forme originale, et parfois quatre ou cinq documents inédits peuvent servir de base à la publication d'un document de travail.

Bien sûr, nous pourrions tirer profit des conseils et des suggestions de tiers, mais je ne pense pas que qui que ce soit ait formulé de critique à ce propos. Les gens, en général, disent que nos documents sont formidables. Je suis allé à Milan représenter le Canada à une conférence sur le crime et il y avait des gens qui me cherchaient. Danny vous le dira. Où est le président de la Commission canadienne de réforme du droit? Nous voulons lui dire à quel point nous lui sommes reconnaissants pour ses documents, à quel point ils nous sont utiles.

M. Préfontaine: Ils sont plus populaires à l'étranger qu'ils ne le sont ici.

M. le juge Linden: Oui, comme beaucoup d'autres Canadiens, nous sommes davantage appréciés à l'étranger que nous ne le sommes ici même. C'est surtout parce qu'ils sont

[Text]

A lot of these were African countries, and some of the European french-speaking countries, who really think this is a spectacular organization producing marvelous work, and they do not even know that Parliament has not enacted very much of our work. They are just aware of the work itself and find it of high quality; again, not uniformly, I suppose, but I do not think anyone criticizes us on that.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Justice Linden.

Mr. Redway:

Mr. Redway: Thank you very much, Madam Chairman.

May I just summarize so that I can feel I understood correctly what has been happening here. Is it correct that, first of all, we do have this program management group which offers some direction to the overall work of the Commission?

Secondly, we have the Commission, which is supposed to be proceeding with these various tasks. One thing they are supposed to be doing is preparing an overall work plan, like the one in 1972. You are going to have a new one for mid-September with the Minister.

Thirdly, the Commission is in charge of directing the individual projects of work and that you have new staff people on board now to detail specific work plans for these projects and that we will be having a speed-up of this whole procedure. Am I right in this overall overview?

• 1150

Mr. Préfontaine: Yes. The executive committee has been working for the last three months on finalizing a timetable for completion of the substantive law projects of the review, and, the Criminal Procedure Project.

Mr. Redway: The review being the Criminal Code aspects.

Mr. Préfontaine: That is right. Yes. That is what we call Phase I. What the Commission will produce—a portion of it. That is what we have, as executive committee and program management group, been working collectively.

We have gone further, in fact. We have said, how can we better integrate our knowledge and our activity in the department with what the Commission is doing in relation to that. Several of our people sit in, discuss with their people what we have learned; what we think is problematic; what the provinces have brought to our attention; what other groups have brought to our attention. They have the benefit of that and can incorporate it into their work. We are lockstepping with them, but it is always their prerogative, because it is their mandate to decide, after their reflection, what they want to recommend. We may not agree with it, but that is another question.

The Chairman: I am sorry, but I am going to ask that from now on answers be very short and very precise, because we need to adjourn at 12 p.m.

[Translation]

disponibles en français. Il s'agit dans bien des cas de pays africains et de certains pays européens de langue française où l'on pense vraiment que nous disposons d'une organisation gigantesque produisant un travail merveilleux, et dans ces pays on ignore même que le Parlement canadien a très peu donné suite à nos travaux. Les gens des pays en question ne connaissent que le travail lui-même et le trouvent de qualité; encore une fois, ce n'est pas partout la même chose, je suppose, mais je ne crois pas que qui que ce soit nous critique là-dessus.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur le juge Linden.

Monsieur Redway:

M. Redway: Merci beaucoup, madame la présidente.

Puis-je simplement résumer, de sorte que je puisse avoir le sentiment que j'ai bien compris ce qui s'est dit ici? Est-il exact que, premièrement, nous disposions d'un groupe de gestion du programme imprimant certaines orientations au travail d'ensemble de la Commission?

Deuxièmement, la Commission est supposée s'acquitter des différentes tâches mentionnées. Elle est, entre autres, supposée préparer un plan global de travail, comme celui établi en 1972. Vous allez en mettre au point un nouveau avec le ministre pour la mi-septembre.

Troisièmement, la Commission est chargée de diriger des projets et vous avez maintenant engagé de nouveaux collaborateurs pour élaborer en détail des plans de travail pour ces projets, ce qui accélérera tout le processus. Mon aperçu général est-il exact?

M. Préfontaine: Oui. le Comité exécutif s'emploie depuis les trois derniers mois à établir un calendrier de parachèvement des projets concernant les règles de fond de l'examen et de celui touchant la procédure criminelle.

M. Redway: L'examen porte sur les aspects propres au Code criminel.

M. Préfontaine: C'est exact. Oui. C'est ce que nous appelons la phase I. Ce que la Commission produira—une partie du travail. C'est ce à quoi le Comité de direction et le groupe de gestion de programme s'emploient conjointement.

Nous sommes allés plus loin en fait. Nous nous sommes dits: Comment mieux intégrer nos connaissances et nos activités au sein du Ministère à ce que la Commission fait à ce niveau? Plusieurs de nos employés y siègent, discutent avec eux de ce que nous avons appris, de ce que nous croyons être problématique, de ce que les provinces ont porté à notre attention, de ce que d'autres groupes ont porté à notre attention. Ils en ont le bénéfice et peuvent intégrer cela à leur travail. Nous marchons au même pas qu'eux, mais c'est toujours leur prérogative, parce que ce sont eux qui ont le mandat de décider, après réflexion, de ce qu'ils veulent recommander. Nous pouvons ne pas être d'accord avec leurs recommandations, mais c'est là une autre question.

La présidente: Je suis désolée, mais je vais vous demander à partir de maintenant de poser des questions très brèves et très précises, parce que nous devons lever la séance à 12 heures.

[Texte]

Mr. Préfontaine: Very good, Madame.

Mr. Redway: When is your new target date for completion of the Criminal Code study?

Mr. Préfontaine: The existing target date, so far as the Department of Justice is concerned, is that the work of the Law Reform Commission would be terminated on October 31, 1986. Ours would then have to flow from that, and we would have to seek an extension, if that is the way the Minister wants to handle it, beyond April 1, 1987, to be able to respond.

What is being discussed now is what other options there are. If the Commission is not able to finish by that date, then what happens. That is what the executive committee have been addressing their minds to, and will come back to in January, to advise the Minister on what needs to happen.

Mr. Redway: Well, Mr. Justice Linden, will the Commission have finished its work by October, 1986, with respect to the Criminal Code review.

Mr. Justice Linden: It will be finished in so far as the substantive Criminal Code is concerned, but, not, in so far as the Criminal Procedure Code.

Mr. Redway: Can you give us a target date for the conclusion of all the work with respect to the current . . .

Mr. Justice Linden: Our current plans would require an additional year top finish the Criminal Procedure. I alerted the Minister and the department to that almost a year ago now. The reason for it is the slow start; there were all these projects that had to be done. They were not started quickly; the money lapsed. I made an application formally to the Minister to recoup that \$1.3 million, I think it was, that was unspent. I indicated to him at that time that the money was meant for certain projects that would have to be done; that if we did not get that money back to do those projects now, it would take longer to achieve. That has been known to the department and the Minister for some months now.

Mr. Redway: So your deadline date, anyway, is October of 1987, now. Is that correct? I take it that means that the department needs a year to respond to that, so we would be looking at October of 1986. Is that what we are saying there, Mr. Préfontaine?

Mr. Préfontaine: If there is no other alternative to a deadline of the Criminal Procedure Project of October, 1987, then it would mean that we would need another good six months to be able to prepare that to present to Parliament, so a target date would be then presentation to Parliament. That is assuming the Minister of Justice agrees and approves, and everything else, but, based on present thinking and planning, that would mean an April 1, 1988, type of date.

We are discussing it with the Commission, and the Minister will have to address his mind. We are trying to find if other

[Traduction]

M. Préfontaine: Très bien, madame.

M. Redway: Quelle est votre nouvelle échéance pour le parachèvement de l'étude du Code criminel?

M. Préfontaine: L'échéance, tout au moins en ce qui concerne le ministère de la Justice, pour le parachèvement du travail de la Commission de la réforme du droit est actuellement fixée au 31 octobre 1986. La nôtre devrait ensuite découler de cela, et nous devrions demander une prolongation si le Ministre veut procéder ainsi, au-delà du 1^{er} avril 1987, pour être en mesure de réagir.

Ce dont il est question maintenant, ce sont des autres possibilités. Si la Commission est incapable de terminer son travail d'ici cette date, qu'arrivera-t-il ensuite? C'est ce sur quoi s'est penché le Comité de direction, et ce sur quoi il reviendra en janvier, afin d'informer le Ministre des dispositions à prendre.

M. Redway: M. le juge Linden, la Commission aura-t-elle terminé l'examen du Code criminel d'ici octobre 1986?

M. le juge Linden: Elle aura terminé l'examen des questions de fond mais non pas celui de la procédure criminelle.

M. Redway: Pouvez-vous nous donner une date à laquelle tout le travail sera terminé, compte tenu des plans actuels . . .

M. le juge Linden: Selon nos projets actuels, il faudra une année supplémentaire pour mener à bonne fin le travail touchant le Code de procédure criminelle. J'en ai avisé le Ministre et le Ministère il y a presque un an aujourd'hui. C'est parce que nous avons démarré lentement qu'il en est ainsi, il y avait tous ces projets à réaliser. Ils n'ont pas démarré rapidement; l'argent manquait. J'ai présenté une demande officielle au ministre visant à récupérer ce 1,3 million de dollars, je pense, qui n'avait pas été dépensé. Je lui ai alors mentionné que l'argent était destiné à certains projets qui devaient être réalisés; que si nous ne recouvrions pas l'argent pour réaliser maintenant ces projets, il faudrait encore plus de temps pour les mener à bien. Cela a été dit au Ministre et au Ministère il y a maintenant quelques mois.

M. Redway: Alors, votre date limite, de toute façon, est maintenant octobre 1987. Est-ce exact? Je suppose que cela signifie que le Ministère a besoin d'un an pour réagir, de sorte que cela nous mettrait à octobre 1988. Est-ce bien ce que nous disons, M. Préfontaine?

M. Préfontaine: S'il est impossible de fixer pour le projet touchant la procédure criminelle une autre date qu'octobre 1987, alors est-ce que cela signifierait que nous aurions besoin de six bons mois supplémentaires pour être en mesure de rédiger un document à l'intention du Parlement, de sorte qu'il faudrait alors fixer une date pour le dépôt devant celui-ci? Cela suppose que le ministre de la Justice est d'accord et approuve, et tout le reste, mais, compte tenu des prévisions et de la planification actuelle, cela voudrait dire environ le 1^{er} avril 1988.

Nous en discutons présentement avec la Commission, et le Ministre devra trancher. Nous nous employons actuellement à

[Text]

options could be pursued here, and let him review it and see what he thinks is appropriate.

Mr. Redway: April, 1988, would be the maximum time, though. Is that what you are telling us? You are looking for a shorter—

Mr. Préfontaine: Yes, Phase I: LRC product; Phase II: present to Parliament, and then there would be the Phase III: implement it. You have to take the time to build in the infrastructure.

Mr. Redway: April, 1988. Is that correct?

Mr. Préfontaine: Yes. My personal advice to the executive committee has been that we should aim for that kind of timing and that is what I hope the Minister of Justice will accept in due course, or if he does not, he will give us other instructions to pursue other alternatives.

• 1155

Mr. Redway: Your program management group, I take it, is only plugged into this system with respect to the Criminal Code review. Is that right?

Mr. Préfontaine: There is a program management group that preoccupies itself with the Criminal Law review. I have in my branch, of course, people who work on criminal justice policy issues, like proceeds of crime, and victims of crime, which have nothing to do, as such, with the Criminal Law Review.

Then, I have other people who work in family law, divorce, and so on, who have nothing to do with this. That is correct. Other people administer the law.

Mr. Redway: Does your group, however, one part of it or another, give direction to the Commission with respect to other areas or other priorities, apart from the Criminal Code?

Mr. Préfontaine: We do not work that way. No. We do not give direction to the Commission in respect to other matters not involving the Criminal Code. We will work with them because they have other projects. For example, there is another project called 'Protection of Life', but we work with them on that, and keep well plugged in. There is another on administrative law reform, and we work with them on that.

Mr. Redway: I have a great concern, as expressed originally, about where the Commission is heading; whether it is going off on some wonderful, pure research exercises, which people in Malaysia will think are great, or whether in effect we are having applied research here, and the Commission is doing work that is relevant to what the Canadian people and the government feels we want to translate into law.

It is wonderful to have all this potential, pure research out there, but there are all sorts of academics in universities and law schools, who can do that sort of thing. Perhaps they want some money to do it, but they can do their own thing, as they wish. Surely the role of a commission should be to try to provide the background material to be translated into the

[Translation]

établir si d'autres possibilités s'offrent à nous; laissons-le étudier la question et voyons ce qu'il pense devoir être fait.

M. Redway: Avril 1988 serait alors la date limite. Est-ce bien ce que vous nous dites? Vous cherchez actuellement un échéancier plus rapproché...

M. Préfontaine: Oui, la phase I: le travail de la CRD; la phase II: la présentation au Parlement puis la phase III: la mise en oeuvre. Il faut prévoir du temps pour la mise en place de l'infrastructure.

M. Redway: Avril 1988. Est-ce exact?

M. Préfontaine: Oui. J'ai pour ma part, dit au Comité de direction que nous devrions viser à adopter un tel calendrier, et que j'espère que le ministre de la Justice l'acceptera, ou s'il ne l'accepte pas, qu'il nous donnera d'autres instructions afin de nous permettre de mettre en oeuvre des solutions de rechange.

M. Redway: Votre groupe de gestion de programme, si je comprends bien, ne participe à ce système que pour ce qui est de l'examen du Code criminel. Est-ce exact?

M. Préfontaine: Il y a un groupe de gestion de programme qui s'occupe de l'examen du droit criminel. J'ai, évidemment, dans ma direction des gens qui travaillent sur les questions de politique touchant la justice pénale, comme les bénéfices criminels et les victimes d'actes criminels, qui, en soi n'ont rien à voir avec l'examen du droit criminel.

J'ai ensuite d'autres personnes qui s'occupent du droit de la famille, du divorce, et ainsi de suite, qui n'ont rien à voir avec cela. C'est donc exact. Ce sont d'autres gens qui administrent les lois.

M. Redway: Est-ce que votre groupe, ou une partie de votre groupe donne cependant des directives à la Commission en ce qui regarde d'autres domaines ou d'autres priorités, le Code criminel mis à part?

M. Préfontaine: Nous ne fonctionnons pas de cette façon. Non, nous ne donnons pas de directives à la Commission au sujet de questions qui ne portent pas sur le Code criminel. Nous travaillons avec elle parce qu'elle a d'autres projets. Par exemple, elle s'occupe d'un projet appelé *Protection de la vie*, auquel nous collaborons et nous nous sommes toujours bien intégrés. Elle en a un autre touchant la réforme du droit administratif et nous collaborons aussi avec elle à cet égard.

M. Redway: Comme je l'ai dit au départ, je m'inquiète beaucoup de l'orientation que prend la Commission; je me demande si elle s'embarque dans de merveilleux travaux de recherche pure, que les Malais trouveront remarquables, ou si elle effectue plutôt des recherches appliquées, et par là accomplit un travail dont les Canadiens et leur gouvernement voudront voir les résultats inscrits dans leur lois.

C'est merveilleux de disposer de tout ce potentiel, aux fins de la recherche pure, mais il y a des tas de professeurs dans les universités et dans les écoles de droit qui peuvent faire ce genre de choses. Peut-être ont-ils besoin d'argent pour le faire, mais ils peuvent mener leur barque comme ils l'entendent. Par contre, une Commission devrait certainement avoir pour

[Texte]

priority laws the government, the departments and Parliament see as necessary. I wonder whether you have any suggestions on how the system could be structured in the future to make sure those priorities get translated to the Commission. Then we would hope the Commission would, somehow or other, deal with those priorities as their priorities.

Mr. Préfontaine: The Minister of Justice has on several occasions requested the Law Reform Commission to expedite work that he knew was under way.

Mr. Redway: Twice, according to Mr. Justice Linden, and I worked out . . .

Mr. Préfontaine: Yes. There was *Writs of Assistance and Telewarrant*. There was *Hate Propaganda*; there was *Investigative Tests, Alcohol, Drug and Driving*. I do not recollect if you were asked on *Defamatory Libel* or not. So, it is on those three in the last year, since October 1984, that I know for a fact, there were specific requests to speed up the work and tell us what they thought should be done about it because, as you put it, the important policy issue that was before the Canadian public in these areas.

Mr. Redway: So there has been no thought on the part of the department, or any of the Ministers, that you have seen reflected so far, to give some sort of priority guidance. I say that, based on just a quick little calculation, that if you have had, roughly, \$5 million a year, as a budget, from the time you came into existence, and about 12 of these reports have been utilized as the basis of some sort of action on the part of the government, translated into laws of some sort, we are talking about, roughly, \$5 million for everything that has been utilized. Surely we have to put some different priorities on these things to make sure that the money is being spent wisely, and, for a priority the Canadian people want to see action on.

Mr. Justice Linden: On the figures, Mr. Redway, we started out as a smaller organization. It has only been in the last three or four years since the Criminal Law Review got rolling, that the budget soared to \$4 million to \$5 million a year.

Your point is still a serious point; that it cost a lot of money to change laws, but a lot of that was an investment. I hope you will not get the impression that the Commission I head is engaging itself in theoretical, pure research, wandering around thinking up weird things to study that have no relevance to anyone. All this research is applied; it is all meant to achieve for our generation, better laws, more efficient laws, more responsive laws, but one does not and cannot do that just by sitting down and thinking, how can we improve the laws? In order to do a good job on improving the current laws and to be practical, one has to think and study and do the background work, and that is why we have a commission. It is a marriage of solid research and pragmatism and good ideas that are relevant to Canada; that is our commitment. To me they do go hand in hand and to me the fact that the work is of use to

[Traduction]

fonction de fournir des rapports et des renseignements susceptibles d'être utilisés dans l'élaboration des lois prioritaires aux yeux du gouvernement, des ministères et du Parlement. Je me demande si vous avez des suggestions à faire sur la conception et le fonctionnement du système de telle sorte que la Commission tienne effectivement compte de ces priorités. On pourrait ainsi prévoir, que d'une façon ou d'une autre, la Commission fasse siennes ces mêmes priorités.

M. Préfontaine: Le ministre de la Justice a demandé, à plusieurs reprises, à la Commission de réforme du droit d'accélérer le travail qu'il savait être en cours.

M. Redway: À deux reprises, d'après M. le juge Linden, et . . .

M. Préfontaine: Oui. Il y a eu les mandats de main forte et les télémandats. Il y a eu la propagande haineuse; il y a eu des tests pour évaluer l'alcoolémie ou la drogue consommée par un conducteur. Je ne me souviens pas si vous avez été consultés relativement au libelle diffamatoire. Quoi qu'il en soit, à ce que je sache, depuis octobre 1984, c'est au sujet de ces trois questions qu'on nous a fait des demandes précises d'accélérer le travail et qu'on nous a dit ce qu'on pensait devoir être fait à ce propos, comme vous l'avez dit, en raison de l'importance qu'attachaient les Canadiens à ces sujets.

M. Redway: Alors, ni le Ministère ni aucun des Ministres ne vous ont jusqu'à maintenant transmis la moindre orientation prioritaire. D'après un petit calcul rapide, si vous avez eu, *grossièrement*, un budget de 5 millions de dollars dès votre création et qu'environ 12 de ces rapports ont servi à l'élaboration de mesures gouvernementales quelconques, à la conception de certaines lois, nous parlons d'environ 5 millions de dollars pour tout ce qui a été utilisé. Nul doute que nous devons établir des priorités différentes en regard à ces questions afin de veiller à ce que l'argent soit sagement dépensé, et ce, à une fin jugée prioritaire et pour laquelle les Canadiens tiennent à ce qu'on agisse.

M. le juge Linden: Pour ce qui est des chiffres, M. Redway, lors de son démarrage, notre organisation avait des proportions plus modestes et ce n'est qu'au cours des trois ou quatre dernières années, depuis la mise en branle de la réforme du droit criminel, que son budget atteint quatre à cinq millions de dollars par année.

Toutefois, ce que vous venez de soulever est important; il est vrai que de modifier les lois coûte cher, mais nombre des modifications apportées par le passé ont constitué des investissements. J'espère donc que vous ne resterez pas avec l'impression que la Commission que je dirige s'adonne à des travaux purement théoriques, de recherche pure, tout en errant sans but et en cherchant des choses bizarres à étudier qui n'intéressent personne. Toutes ces recherches sont des recherches appliquées; elles visent toutes à établir pour notre génération de meilleures lois, des lois plus efficaces, mieux adaptées, mais on ne fait pas et on ne peut pas faire cela simplement en s'assoyant et en réfléchissant aux moyens pour nous d'améliorer les lois. Pour améliorer à bon escient les lois actuelles et pour être pratique, il faut réfléchir, étudier et faire des recherches, et c'est ce pourquoi la commission existe. Ce à quoi nous nous sommes engagés, c'est à marier de solides travaux de

[Text]

other countries is just a side effect; that is not why we are doing the work. It is for us.

Mr. Redway: If we felt you should have further direction regarding your priorities, is there any need to change the existing legislation or can that be done within the existing legislation?

Mr. Justice Linden: I think you could do it at the time of the program. You see, again, there are different kinds of commissions. One of the reasons why the provincial commissions are so-called more 'successful' is that most of them do what their attorneys general tell them to do.

Mr. Redway: Right.

Mr. Justice Linden: They say: Do a study on this; we want to pass a law.

Mr. Redway: Exactly.

Mr. Justice Linden: The Law Reform Commission of Canada was structured in a different way. It was thought that independent thinking was required and advantageous, but then it was compromised, so that the Minister would be involved at the time of the program. He would make his suggestions and the Commission would have its suggestions, and then the program would be locked in and the Commission would do what it wanted to do and what the Minister wanted it to do.

We did not have a formal way of the Minister's directing us to do things, other than through the program. Ministers do not seem to have been that interested in the past, but we could alter that.

Mr. Préfontaine: Mr. Crosbie has asked on those occasions.

Mr. Justice Linden: Oh, yes, on those occasions, but, you see, informally. We are delighted; We want to be relevant; we want the Ministers to be interested in our work and we would be very happy to adjust our priorities to suit the Minister again.

Mr. Redway: So one of the problems has been the Minister's lack of zeroing in on their own priorities.

Mr. Justice Linden: Right.

Mr. Redway: So if we were interested in making a recommendation to get more bang for our bucks from you, we should be looking at a recommendation to change your legislation in tune with some of the provincial legislation for provincial law reform.

Mr. Justice Linden: Either change the legislation or be more active at the time of the proposals.

Mr. Redway: That would require the Minister to be more active.

[Translation]

recherche au pragmatisme et à des idées valables adaptées à la situation canadienne. Quant à moi, tout cela va de pair et le fait que notre travail soit utile à d'autres pays n'est qu'un côté; ce n'est pas pour eux que nous travaillons d'abord; c'est pour nous.

M. Redway: Si nous jugions que vous devriez recevoir des directives plus détaillées concernant vos priorités, serait-il nécessaire de modifier les lois actuelles ou cela pourrait-il se faire à l'intérieur de ces dernières?

M. le juge Linden: Je crois qu'on pourrait le faire au moment de l'élaboration du programme. Encore une fois, voyez-vous, il y a différents types de commissions. L'une des raisons pour lesquelles les commissions provinciales obtiennent soi-disant de meilleurs résultats, c'est que la majorité d'entre elles font ce que le Procureur général de leur province leur dit de faire.

M. Redway: C'est exact.

M. le juge Linden: Le Procureur leur dit: Faites une étude là-dessus; nous voulons adopter une loi.

M. Redway: Exactement.

M. le juge Linden: La Commission de réforme du droit du Canada a été structurée de façon différente. On a pensé qu'un organisme indépendant était nécessaire et avantageux, mais ensuite on a établi un compromis de manière à ce que le ministre intervienne au moment de la formulation du programme. Il ferait ses suggestions et la commission ferait les siennes, et ensuite le programme serait établi et la commission ferait ce qu'elle voudrait faire et ce que le ministre voudrait qu'elle fasse.

Nous ne disposons d'aucun mécanisme officiel autre que le programme permettant au ministre de nous donner des instructions. Les ministres ne semblent pas avoir été tellement intéressés par le passé, mais nous pourrions changer cela.

M. Préfontaine: M. Crosbie l'a demandé en pareilles occasions.

M. le juge Linden: Oh, oui, en pareilles occasions, mais, voyez-vous, de façon informelle. Nous en sommes ravis; nous voulons être pertinents; nous voulons que les ministres s'intéressent à notre travail et nous serions très heureux encore une fois d'ajuster nos priorités en fonction des besoins du ministre.

M. Redway: Alors, le problème tenait en partie au fait que le ministre ne définissait pas ses propres priorités n'est-ce pas

M. le juge Linden: C'est cela.

M. Redway: Alors, si nous étions intéressés à formuler une recommandation visant à obtenir de vous davantage pour votre argent, il nous faudrait envisager une recommandation destinée à modifier vos lois en fonction des lois provinciales régissant la réforme des lois des provinces?

M. le juge Linden: Il faudrait soit modifier les lois, soit être plus actifs au moment de la formulation des propositions.

M. Redway: Cela obligeraient le ministre à se montrer plus actif.

[Texte]

Mr. Justice Linden: Yes, yes. As I say, we would welcome that. We would like to retain the capacity to bring to the attention of the Minister and Parliament, things that the Minister and Parliament may not want to have done; to me it could be a co-operative effort.

Mr. Redway: Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Redway.

On behalf of the committee, I would like to thank the witnesses who were here this morning.

May I ask that the chart which was displayed twice this morning, or a copy of it, be left with the Clerk so that it could be appended to our minutes, unless there is some reason why not.

Mr. Justice Linden: We could send you a copy of it if you would like.

The Chairman: Thank you. Also, reference was made to a letter of May 27th which took issue with some of the Auditor General's findings. Would that letter be of assistance to the committee in preparing our report?

Mr. Justice Linden: No, I do not think so. It was a private letter and I would not have mentioned it, but we got into a debate and you know when people get into a debate, they refer to things. I would prefer not to. It was part of the informal discussions and negotiations between us.

The Chairman: Very well. May we just leave it this way; that if any of the witnesses here this morning feel there is some point out of this morning's discussion on which they wish to add further clarification, could they please get their comments to the Clerk as soon as possible so that we can have them before we start our report. We will be drafting our report early in the new year.

Mr. Justice Linden: Thank you for the opportunity to assist, Madam Chairperson, and members of the committee. I feel very confident that the money of the people of Canada is not going to be wasted while the present composition of this committee is the same.

The Chairman: Thank you again. Good-bye and happy Christmas.

[Traduction]

M. le juge Linden: Oui, oui. Comme je l'ai déjà dit, nous accueillerions favorablement pareille initiative. Nous aimerais conserver la possibilité de porter à l'attention du ministre et du Parlement des choses que ces derniers peuvent ne pas vouloir faire faire; à mon sens, il pourrait s'agir d'un effort de collaboration.

M. Redway: Merci beaucoup.

La présidente: Merci, monsieur Redway.

Au nom du comité, j'aimerais remercier les témoins qui ont participé à la séance de ce matin.

Puis-je vous demander de remettre au greffier le diagramme, ou une copie du diagramme, que l'on a montré à deux reprises ce matin, afin que nous puissions l'annexer au procès-verbal, à moins que cela ne soit impossible pour quelque raison?

M. le juge Linden: Nous pourrions vous en faire parvenir une copie si vous le désirez.

La présidente: Merci. On a également mentionné une lettre en date du 27 mai qui fait état de certaines des conclusions du Vérificateur général. Cette lettre pourrait-elle aider le Comité dans la rédaction de son rapport?

M. le juge Linden: Non, je ne le pense pas. C'est une lettre à caractère privé et je ne l'aurais pas mentionnée, mais nous avons entamé une discussion et, comme vous le savez, dans ce genre de situation, on a tendance à se reporter à des documents. Je préférerais ne pas déposer cette lettre auprès du Comité. Elle s'inscrivait dans les discussions et les négociations officieuses que nous avons poursuivies.

La présidente: Très bien. Peut-être pourrions-nous simplement conclure comme suit: j'invite les témoins qui ont comparu ce matin et qui désireraient éclaircir davantage certains points de la discussion à adresser aussi rapidement que possible leurs remarques au greffier afin que nous puissions en prendre connaissance avant de commencer à établir notre rapport. Nous rédigerons ce dernier au début de 1986.

M. le juge Linden: Je remercie la présidente et les membres du comité de m'avoir donné l'occasion de venir les rencontrer. Je suis persuadé que l'argent des Canadiens ne sera jamais gaspillé tant et aussi longtemps que la composition actuelle du comité sera la même.

La présidente: Merci encore. Au revoir et Joyeux Noël.

APPENDIX "PUBL-27"

FOLLOW-UP REPORT TO THE STANDING COMMITTEE ON PUBLIC ACCOUNTS RESPECTING THE
REPORT OF THE AUDITOR GENERAL OF CANADA FOR THE FISCAL YEAR ENDED
MARCH 31, 1985

NAME OF DEPARTMENT OR AGENCY
LAW REFORM COMMISSION

<u>Auditor General's recommendations (Include paragraph number)</u>	<u>Response of Department or Agency In Report</u>	<u>Response up-dated to October 31, 1985</u>
10.15 THE LAW REFORM COMMISSION SHOULD FORMALLY REVISE AND UPDATE ITS RESEARCH PROGRAM TO REFLECT ITS CURRENT AREAS OF RESEARCH. THE REVISED PROGRAM SHOULD SPECIFY THE ESTIMATED RESOURCE REQUIREMENTS AND REVISED COMPLETION DATES OF THE PROPOSED PROJECTS AND SUB-PROJECTS.	THE COMMISSION RECOGNIZES THE NEED FOR PRESENTING A NEW RESEARCH PROGRAM TO PARLIAMENT AND HAD ALREADY PLANNED TO DO SO COINCIDENTLY WITH THE WINDING DOWN OF THE ACCELERATED REVIEW OF THE CRIMINAL CODE IN 1986. THE COMMISSION NOTES THE REMARKS CONCERNING SPECIFYING RESOURCE REQUIREMENTS AND COMPLETION DATES AND WILL ENDEAVOUR TO INCORPORATE SUCH FORECASTING IN THE PROGRAM.	THE COMMISSION IS NOW TAKING STEPS TO IDENTIFY PRECISELY THE PROJECTS AND SUB-PROJECTS IT WILL BE INVOLVED WITH IN THE UPCOMING FISCAL YEAR. THIS IDENTIFICATION WILL INCLUDE RESOURCE REQUIREMENTS AND PROJECT COMPLETION DATES. IN ADDITION THE COMMISSION EXPECTS TO BE IN A POSITION TO PRESENT TO PARLIAMENT IN THE EARLY PART OF FISCAL YEAR 1986-87, A REVISED RESEARCH PROGRAM WITH ALL OF THE NECESSARY SUPPORTING DATA.
10.20 THE LAW REFORM COMMISSION SHOULD CARRY OUT AN EFFECTIVENESS EVALUATION OF ITS PROGRAM.	IN JUNE 1985, BILL C-18, WHICH CONTAINS RECOMMENDATIONS FROM FIVE DIFFERENT COMMISSION REPORTS, WAS ENACTED. THIS BRINGS TO 10 THE TOTAL OF COMMISSION REPORTS THAT HAVE BEEN ACTED ON IN WHOLE OR IN PART. PERFORMANCE IN THE COMMISSION'S PRIMARY OBJECTIVE OF MAKING RECOMMENDATIONS TO PARLIAMENT IS READILY INDICATED IN THE NUMBER OF ITS REPORTS, AND ITS ACHIEVEMENTS IN ITS SECONDARY OBJECTIVE OF INFLUENCING JUDICIAL DECISION-MAKING ARE RECORDED IN A CUMULATIVE RECORD OF SUCH CASES. PERFORMANCE IN PUBLIC	THE COMMISSION WILL, AS PART OF IT'S REVISED RESEARCH PROGRAM, ENDEAVOUR TO DEVELOP MEANINGFUL PERFORMANCE INDICATORS FOR ITS OBJECTIVES.

Auditor General's recommendations (Include paragraph number)	Response of Department or Agency in Report	Response up-dated to October 31, 1985
10.25 THE LAW REFORM COMMISSION SHOULD DEVELOP AN APPROPRIATE GUIDE AND METHODOLOGY FOR PROJECT MANAGEMENT TO ENSURE BETTER PLANNING, MONITORING AND ASSESSMENT OF ITS PROJECTS AND SUB-PROJECTS.	INFORMATION AND INFLUENCING THE TEACHING OF LAW CAN BE MEASURED TO A DEGREE, BUT AN ACCURATE EVALUATION OF THE EFFECTIVENESS IN THOSE OBJECTIVES IS DIFFICULT. THE COMMISSION RECOGNIZES THE NEED TO DEVELOP PERFORMANCE INDICATORS FOR THE LONGER-TERM OBJECTIVES AND WILL SEEK IMPROVEMENTS AS ITS RESOURCES ALLOW.	THE COMMISSION HAS ALREADY BEGUN INVESTIGATING INTO THE POSSIBILITIES OF DEVELOPING AND IMPLEMENTING A PROPER GUIDE AND METHODOLOGY FOR IT'S PROJECT MANAGEMENT ACTIVITIES. IT WILL ENDEAVOUR TO IMPLEMENT IN THE UPCOMING FISCAL YEAR.
10.31 THE LAW REFORM COMMISSION SHOULD DOCUMENT ITS CONTRACTING PROCEDURES, THE TERMS OF REFERENCE OF THE ADMINISTRATIVE COMMITTEE IN RESPECT OF CONTRACTING, AND ITS MINIMUM EXPECTATIONS FROM PROJECT CO-ORDINATORS AND COMMISSIONERS IN RELATION TO PROCEDURES TO BE FOLLOWED IN EMPLOYING CONSULTANTS.	THE COMMISSION AGREES TO THE MERITS OF RECORDING IN DOCUMENTARY FORM THE PROCEDURES IT EMPLOYS FOR CONTRACTING, INCLUDING THE TERMS OF REFERENCE OF THE ADMINISTRATIVE COMMITTEE AND THE ROLES OF THE PROJECT CO-ORDINATORS RELATIVE TO EMPLOYING CONSULTANTS.	THE COMMISSION HAS BEGUN DEVELOPING A PROPER MANAGEMENT MANUAL WHICH WILL INCLUDE AMONGST OTHER SUBJECTS, POLICIES AND PROCEDURES ON CONTRACTING WITHIN THE ORGANIZATION. IT IS EXPECTED TO HAVE THE MANUAL AVAILABLE DURING THE EARLY PART OF FISCAL YEAR 1986-87.

Auditor General's recommendations (include paragraph number)	Response of Department or Agency in Report	Response up-dated to October 31, 1985
10.32 THE LAW REFORM COMMISSION SHOULD ENSURE THAT CONSULTANTS ARE GIVEN SPECIFIC ASSIGNMENT OBJECTIVES AND WORKPLANS AND THAT THEIR PERFORMANCE IS ASSESSED.	THE COMMISSION AGREES THAT IT IS DESIRABLE THAT ALL CONSULTANTS BE GIVEN SPECIFIC ASSIGNMENT OBJECTIVES AND WORKPLANS, BUT NOTES IT IS DIFFICULT TO DO SO IN ADVANCE AND THAT SUCH A PROCEDURE WOULD INHIBIT FLEXIBILITY IN RE-ASSIGNING CONSULTANTS AT THE COMMISSION'S DISCRETION. THE COMMISSION PREFERS TO REMAIN SELECTIVE AS TO THE DEGREE OF SPECIFICITY TO BE INCORPORATED IN WORK STATEMENTS AND IN CONTRACTS. THE COMMISSION WILL STUDY THE FEASIBILITY AND POTENTIAL VALUE OF A FORMAL PERFORMANCE OF CONSULTANTS.	ALTHOUGH THE FLEXIBILITY OF RE-ASSIGNED CONSULTANTS MIGHT BE HAMPERED, THE COMMISSION WILL NEVERTHELESS ENDEAVOUR TO PROVIDE SPECIFIC ASSIGNMENT OBJECTIVES AND WORKPLANS FOR IT'S CONSULTANTS. NECESSARY ASSESSMENTS OF CONSULTANTS' PERFORMANCE WILL BE COMPLETED.

APPENDIX "PUBL-28"

FOLLOW-UP REPORT TO THE STANDING COMMITTEE ON PUBLIC ACCOUNTS RESPECTING THE
REPORT OF THE AUDITOR GENERAL OF CANADA FOR THE FISCAL YEAR ENDED
MARCH 31, 1985

NAME OF DEPARTMENT OR AGENCY
DEPARTMENT OF JUSTICE

Auditor General's recommendations (include paragraph number)	Response of Department or Agency in Report	Response up-dated to October 31, 1985
10.44 THE LAW REFORM COMMISSION AND THE DEPARTMENT OF JUSTICE SHOULD REVISE AND SET A REALISTIC COMPLETION DATE FOR THE CRIMINAL LAW REVIEW AND SHOULD DEVELOP A STRINGENT TIMETABLE AND WORKPLAN TO ENSURE THAT THE REVIEW IS COMPLETED BY THE REVISED DATE.	<p><u>JUSTICE RESPONSE:</u> THE DEPARTMENT OF JUSTICE WILL CO-OPERATE WITH THE LAW REFORM COMMISSION AND THE MINISTRY OF THE SOLICITOR GENERAL IN ANY RE-EVALUATION OF THE TIMETABLE AND WORKPLAN FOR THE REVIEW. THIS SHOULD BE DONE IN THE CONTEXT OF THE EXECUTIVE COMMITTEE (SEE INFRA PARA. 10.54). IT MUST BE RECOGNIZED THAT ANY DECISIONS RESPECTING THE TIMETABLE FOR PHASES 2 AND 3 OF THE REVIEW (SEE INFRA PARAS. 10.46-10.48) ARE SUBJECT TO LEGISLATIVE AND OTHER PRIORITIES AS SET BY THE GOVERNMENT FROM TIME TO TIME.</p>	<p>THE EXECUTIVE COMMITTEE HAS APPROVED A DETAILED TIMETABLE FOR COMPLETION OF THE SUBSTANTIVE LAW PROJECTS OF THE REVIEW, AND IT WILL BE DOING THE SAME IN THE NEAR FUTURE FOR THE PROCEDURE PROJECTS.</p>
10.53 THE PARTIES INVOLVED IN THE CRIMINAL LAW REVIEW SHOULD ENGAGE THE SERVICES OF AN EXPERT IN RESEARCH PROJECT PLANNING TO ASSIST THE CRIMINAL LAW REVIEW CO-ORDINATORS IN DEVELOPING A DETAILED PLAN, INCLUDING TASKS, RESOURCES AND TIMETABLES FOR THE REMAINDER OF THE REVIEW.	<p><u>JUSTICE RESPONSE:</u> THE DEPARTMENT OF JUSTICE WILL GIVE ACTIVE CONSIDERATION TO THIS RECOMMENDATION TO SEE WHAT COULD BE GAINED BY ITS ACCEPTANCE. HOWEVER, IT CHALLENGES THE FINDING THAT THIS DEPARTMENT'S PHASE 2 WORKPLANS WERE ILL-DEFINED OR THAT ITS SCHEDULES WERE SUBJECT TO CAPRICIOUS CHANGE. THE AUDITOR GENERAL HAS NOT INDICATED WHAT STANDARD HE IS USING TO ASSESS THE WORKPLANS OF THE REVIEW. STANDARDS FOR PROJECT ADMINISTRATION VARY ACCORDING TO THE ENVIRONMENT IN WHICH THEY OPERATE. THE AUDITOR GENERAL HAS NOT EXPLORSED THAT ENVIRONMENT IN THIS REPORT; THEREFORE, HE</p>	<p>THE PROGRAM MANAGEMENT GROUP (PMG) FOR SEVERAL MONTHS NOW HAS BEEN REQUIRING THE SUBMISSION OF MUCH MORE DETAILED WORKPLANS THAN WAS PREVIOUSLY THE CASE, AND THE STATUS OF THESE PLANS IS REGULARLY MONITORED BY THE PMG. IN THE DEPARTMENT OF JUSTICE, CRITICAL PATHS FOR ALL PROJECTS IN PHASE II HAVE BEEN RE-EXAMINED AND UPDATED. GIVEN THESE RESPONSES AND THE FACT THAT THERE IS A RELATIVELY SHORT TIME REMAINING BEFORE THE END OF THE REVIEW, IT IS QUESTIONABLE WHETHER BRINGING IN AN OUTSIDE EXPERT IS NECESSARY.</p>

Auditor General's recommendations (include paragraph number)	Response of Department or Agency in Report	Response up-dated to October 31, 1985
10.54 THE EXECUTIVE COMMITTEE SHOULD FORMALLY APPROVE MILESTONES AND DEADLINES FOR THE REVIEW.	CANNOT SAY THAT A CHANGE OF ADMINISTRATIVE PROCEDURES WOULD IMPROVE THE QUALITY OF THE PRODUCT, OR LEAD TO GREATER SATISFACTION BY THE GROUPS CONSULTED, OR REDUCE THE COST OF THE REVIEW. ON THE QUESTION OF SCHEDULES, ANY CHANGES IN PROJECT TIMETABLES BY THE DEPARTMENT HAVE BEEN DUE PRIMARILY TO DELAYS IN RECEIPT OF WORKING PAPERS AND REPORTS FROM THE COMMISSION ON THE ONE HAND, OR TO DECISIONS WITH RESPECT TO LEGISLATIVE PRIORITIES OF THE GOVERNMENT ON THE OTHER. <u>JUSTICE RESPONSE:</u> SEE RESPONSE TO PARA. 10.44, <u>SUPRA</u> .	SEE UPDATED RESPONSE TO THE RECOMMENDATION CONTAINED IN PARA. 10.44.

Auditor General's recommendations (include paragraph number)	Response of Department or Agency in Report	Response up-dated to October 31, 1985
10-63 THE DEPARTMENT OF JUSTICE SHOULD ACTIVELY PURSUE THE LEAD ROLE IN THE REVIEW, THROUGH THE EXECUTIVE COMMITTEE, AND SHOULD HAVE PRIMARY RESPONSIBILITY FOR THE SUCCESSFUL AND PROMPT COMPLETION OF THE REVIEW.	<p><u>JUSTICE RESPONSE:</u> THE DEPARTMENT OF JUSTICE ACCEPTS THAT IT HAS THE LEAD ROLE WITH RESPECT TO THE ULTIMATE PRESENTATION TO PARLIAMENT OF A NEW CRIMINAL CODE OR AMENDMENTS TO THE EXISTING CODE. IT HAS NOT INTERPRETED THIS LEAD ROLE AS INCLUDING RESPONSIBILITY FOR THE OVERALL WORKPLANNING AND MONITORING OF THE REVIEW AS SUGGESTED IN PARAGRAPH 10-62. AS NOTED IN PARAGRAPH 10-61, THE DEPARTMENT OF JUSTICE "HAS NO AUTHORITY TO COMPEL COMPLIANCE TO ANY DECISIONS OF THE EXECUTIVE COMMITTEE OR WORKPLANS BY OTHER MEMBERS OF THE REVIEW". THE DEPARTMENT, THEREFORE, CANNOT ACCEPT RESPONSIBILITY FOR THE "SUCCESSFUL AND PROMPT COMPLETION OF THE REVIEW". IT IS, HOWEVER, WILLING TO ASSUME A MORE ACTIVE ROLE IN TERMS OF ATTEMPTING TO COORDINATE THE ACTIVITIES OF THE MEMBERS OF THE REVIEW.</p>	THE DEPARTMENT OF JUSTICE IN THE LAST TWO MONTHS HAS PROVIDED ASSISTANCE TO THE COMMISSION IN PREPARING A WORKPLAN FOR THE BALANCE OF THE REVIEW. THE DEPARTMENT IS CONTINUING TO PRESS FOR TIMELY / COMPLETION OF THE REVIEW.
10-70 THE EXECUTIVE COMMITTEE FOR THE CRIMINAL LAW REVIEW SHOULD RE-ASSESS THE EMPIRICAL RESEARCH REQUIREMENTS OF THE REVIEW.	<p><u>JUSTICE RESPONSE:</u> THE DEPARTMENT OF JUSTICE CONCURS IN THIS RECOMMENDATION.</p>	THIS WILL BE DONE IN THE NEAR FUTURE, BUT GIVEN THE PRESENT BUDGETARY RESTRAINTS ONLY A LIMITED NUMBER OF EMPIRICAL RESEARCH INITIATIVES WILL BE POSSIBLE.

Auditor General's recommendations (include paragraph number)	Response of Department or Agency in Report	Response up-dated to October 31, 1985
10.74 THE EXECUTIVE COMMITTEE SHOULD REQUIRE THAT AN OVERALL CONSULTATION PLAN BE DRAFTED, SHOULD APPROVE A SET OF GUIDELINES FOR CONSULTATIONS, SHOULD APPROVE A SPECIFIC PROPOSAL AND PLAN FOR EACH CONSULTATION EXERCISE, AND SHOULD RECEIVE A REPORT ON THE CONDUCT AND RESULTS OF THE EXERCISE ONCE IT IS COMPLETED.	<p><u>JUSTICE RESPONSE:</u> ONE OF THE FIRST THINGS THAT THE EXECUTIVE COMMITTEE DID WAS TO IDENTIFY THOSE GROUPS THAT SHOULD ALWAYS BE CONSULTED AND OTHER GROUPS THAT MERELY SHOULD BE KEPT INFORMED OF THE PROGRESS OF THE REVIEW. THEREFORE, GENERAL GUIDELINES FOR CONSULTATIONS HAVE, IN FACT, BEEN ESTABLISHED. GIVEN THAT THE MANDATE OF THE EXECUTIVE COMMITTEE IS "TO MONITOR WORK PROGRESS AND MAKE RECOMMENDATIONS ON POLICY ISSUES AND OPTIONS REQUIRING MINISTERIAL APPROVAL" (SEE SUPRA, PARA. 10.40), IT IS QUESTIONABLE WHETHER THE EXECUTIVE COMMITTEE SHOULD BECOME INVOLVED IN APPROVING SPECIFIC PROPOSALS AND PLANS FOR INDIVIDUAL CONSULTATIONS. THIS IS SURELY THE RESPONSIBILITY OF THE PROGRAM MANAGEMENT GROUP WHICH IS CHARGED WITH THE DAY-TO-DAY ADMINISTRATION OF THE REVIEW. CONTRARY TO THE FINDING ON WHICH THIS RECOMMENDATION IS BASED, THE PROGRAM MANAGEMENT GROUP DOES EXAMINE CONSULTATIONS STRATEGY IN SOME DETAIL FOR EACH PROJECT. A REPORT ON THE CONSULTATIONS IS RECEIVED AS A BACKGROUND DOCUMENT TO ANY RECOMMENDATIONS EMANATING FROM PHASE 2 OF THE REVIEW.</p>	AS INDICATED IN THE FORMAL RESPONSE, THE DETAILS OF CONSULTATION PLANS FOR EACH PROJECT SHOULD BE THE RESPONSIBILITY OF THE PNG RATHER THAN THE EXECUTIVE COMMITTEE. THE PNG DOES REQUIRE THE SUBMISSION OF CONSULTATION PLANS FOR EACH PROJECT. IN RECENT MONTHS, THE AMOUNT OF DETAIL REQUIRED IN THESE SUBMISSIONS HAS BEEN INCREASED, AND THE REPORTING REQUIREMENTS AFTER CONSULTATIONS HAVE BEEN MADE MORE STRICT.

APPENDICE "PUBL-27"

RAPPORT DE SUITE AU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLIQUES AU SUJET DU
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINE LE
31 MARS 1985

NOM DU MINISTÈRE OU DE L'AGENCE:
COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

Recommandations du Vérificateur général (Inclure numéro de paragraphe)	Réponse du Ministère ou de l'Agence dans le Rapport	Réponse mise à jour au 31 octobre 1985
10.15 LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DEVRAIT, DE FAÇON OFFICIELLE, RÉVISER ET METTRE À JOUR SON PROGRAMME DE RECHERCHE EN FONCTION DES PROJETS EN COURS. LE PROGRAMME RÉVISÉ DEVRAIT DONNER UNE ESTIMATION DES RESOURCES NÉCESSAIRES, ET PRÉCISER LES NOUVELLES DATES D'ACHÈVEMENT DES PROJETS ET SOUS-PROJETS PROPOSÉS.	LA COMMISSION RECONNAÎT QU'IL FAUDRAIT PRÉSENTER UN NOUVEAU PROGRAMME DE RECHERCHE AU PARLEMENT ET PRÉVOYAIT LE FAIRE AVEC LA FIN DES TRAVAUX DE LA RÉVISION ACCELÉRÉE DU DROIT PÉNAL, EN 1986. LA COMMISSION PREND BONNE NOTE DES REMARQUES RELATIVES À L'ESTIMATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES ET À LA COMMUNICATION DES DATES D'ACHÈVEMENT DES PROJETS ET S'EFFORCERA D'INTÉGRER CE GENRE DE PRÉVISIONS AU PROGRAMME.	LA COMMISSION PREND MAINTENANT DES DISPOSITIONS EN VUE DE PRÉCISER LES PROJETS ET LES SOUS-PROJETS AUXQUELS ELLE TRAVAILLERA AU COURS DU PROCHAIN EXERCISE FINANCIER. LES RÉSSOURCES NÉCESSAIRES ET LES DATES D'ACHÈVEMENT DES PROJETS SERONT ÉGALEMENT PRÉCISEES.
10.20 LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DEVRAIT PROCÉDER À UNE ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE SON PROGRAMME.	EN JUIN 1985 ÉTAIT ADOPTÉ LE PROJET DE LOI C-13 QUI INCORPORAIT LES RECOMMANDATIONS DE CINQ DIFFÉRENTS RAPPORTS DE LA COMMISSION, PORTANT AINSI À 10 LE NOMBRE DE SES RAPPORTS AYANT INFLUENCÉ, EN TOUT OU EN PARTIE, LES NOUVEAUX TEXTES LÉGISLATIFS. LE RENDEMENT DE LA COMMISSION QUANT À LA RÉALISATION DE SON OBJECTIF PREMIER, C'EST-À-DIRE LA FORMULATION DE RECOMMANDATIONS À	LA COMMISSION S'ATTEND EN OUTRE À ÊTRE EN MESURE DE PRÉSENTER AU PARLEMENT AU DÉBUT DE L'EXERCISE FINANCIER 1986-1987, UN PROGRAMME DE RECHERCHES REVISE AINSI QUE TOUS LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES À L'APPUI.

Recommandations du vérificateur général (inclure numéro de paragraphe)	Réponse du Ministère ou de l'Agence dans le Rapport	Réponse mise à jour au 31 octobre 1985
<p>10.25 LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DEVRAIT METTRE AU POINT UN GUIDE ET UNE MÉTHODOLOGIE APPROPRIÉS POUR LA GESTION DES PROJETS, QUI PERMETTRAIT D'AMÉLIORER LA PLANIFICATION, LE CONTRÔLE ET LE MODE D'ÉVALUATION DE SES PROJETS ET SOUS-PROJETS.</p>	<p>L'INTENTION DU PARLEMENT, EST INDICUÉ PAR LE NOMBRE DE RAPPORTS QU'ELLE A PRODUITS. SES RÉALISATIONS QUANT À SON OBJECTIF SECONDE, C'EST À-DIRE AVOIR UNE INFLUENCE SUR LES DÉCISIONS JURIDIQUES, SONT INCRITES DANS UN REGISTRE CUMULATIF DES CAUSES OÙ IL Y A EU EFFECTIVEMENT INFLUENCE DE LA COMMISSION SUR LES DÉCISIONS. SON RENDEMENT EN CE QUI CONCERNE L'INFORMATION AU PUBLIC ET SON INFLUENCE SUR L'ENSEIGNEMENT DU DROIT PEUVENT ÊTRE MESURÉS DANS UNE CERTAINE MESURE, MAIS IL EST TOUTEFOIS DIFFICILE, DANS CES DERNIERS CAS, DE PROCÉDER À UNE EVALUATION EXACTE. LA COMMISSION ADMET QU'IL FAUDRAIT METTRE AU POINT DES INDICATEURS DE RENDEMENT POUR LES OBJECTIFS À PLUS LONG TERME ET ELLE, S'EFFORCERA D'AMÉLIORER LA SITUATION DANS LA MESURE OÙ SES RESSOURCES LE LUI PERMETTRONT.</p> <p>LA COMMISSION RECONNAÎT QU'IL EST POSSIBLE D'AMÉLIORER LA GESTION DES PROJETS. ELLE S'EFFORCERA, DANS LA MESURE OÙ SES RESSOURCES LE LUI PERMETTRONT, DE METTRE AU POINT UNE MÉTHODOLOGIE ET UN GUIDE PLUS STRUCTURÉS.</p>	<p>LA COMMISSION A DÉJÀ ENTREPRISE DE METTRE AU POINT ET D'APPLIQUER UN GUIDE ET UNE MÉTHODOLOGIE APPROPRIÉS POUR LA GESTION DE SES PROJETS, QU'ELLE S'EFFORCERA D'APPLIQUER DURANT LE PROCHAIN EXERCICE FINANCIER.</p>

Recommandations du Vérificateur général (Inclure numéro de paragraphe)	Réponse du Ministère ou de l'Agence dans le Rapport	Réponse mise à jour au 31 octobre 1985
<p>10.31 LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DEVRAIT CODIFIER SES MÉTHODES DE PASSATION DES MARCHÉS, LE MANDAT DU COMITÉ ADMINISTRATIF EN CETTE MATIÈRE AINSI QUE SES ATTENTES MINIMALES VIS-À-VIS DES COORDONNATEURS DE PROJET ET DES COMMISSAIRES CONCERNANT LA PROCÉDURE D'EMPLOI DES EXPERTS-CONSEILS.</p>	<p>LA COMMISSION ADMET QU'IL SERAIT UTILE DE CONSIGNER LES PROCÉDÉS QU'ELLE EMPLOIE POUR LA PASSATION DE SES CONTRATS ET DE CONSIGNER ÉGALEMENT LE MANDAT DU COMITÉ ADMINISTRATIF AINSI QUE LES RÔLES DES COORDONNATEURS DE PROJETS EN CE QUI CONCERNÉ L'EMPLOI DES EXPERTS-CONSEILS.</p>	<p>LA COMMISSION A ENTREPRIS DE RÉDIGER UN GUIDE DE GESTION APPROPRIÉ QUI TRAITERA ENTRE AUTRES DES POLITIQUES ET DES MÉTHODES DE PASSATION DES MARCHÉS DE L'ORGANISME. LE GUIDE DEVRAIT, SELON LES PRÉVISIONS, ÊTRE PRÊT AU DÉBUT DE L'EXERCICE FINANCIER 1986-1987.</p>
<p>10.32 LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DEVRAIT S'ASSURER QU'ON FOURNIT AUX EXPERTS-CONSEILS DES OBJECTIFS ET DES PLANS DE TRAVAIL PRÉCIS ET QU'ON ÉVALUE LEUR RENDEMENT.</p>	<p>LA COMMISSION RECONNAT QU'IL EST SOUHAITABLE DE FOURNIR AUX EXPERTS-CONSEILS DES OBJECTIFS ET DES PLANS DE TRAVAIL PRÉCIS, MAIS SOULIGNE QU'IL EST DIFFICILE DE LE FAIRE D'AVANCE ET QUE CETTE FAÇON DE PROCÉDER RÉDUIRAIT SA MARGE DE MANOEUVRÉ ET SA CAPACITÉ D'AFFECTER, COMME ELLE LE VEUT, LES EXPERTS-CONSEILS À DE NOUVELLES TÂCHES. ELLE PRÉFÈRE AVOIR LA LATITUDE DE DÉCIDER DU DEGRÉ DE PRÉCISION À UTILISER DANS LES DESCRIPTIONS DE TÂCHES PRÉSENTÉES ET DANS LES CONTRATS. ELLE ÉTUDIERA S'IL EST POSSIBLE ET AVANTAGEUX D'ÉTABLIR UN SYSTÈME OFFICIEL D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DES EXPERTS-CONSEILS.</p>	<p>BIEN QUE CETTE FAÇON DE PROCÉDER RÉDUISE SA MARGE DE MANOEUVRÉ ET SA CAPACITÉ D'AFFECTER LES EXPERTS-CONSEILS À DE NOUVELLES TÂCHES, LA COMMISSION S'EFFORCERA NÉANMOINS DE FOURNIR AUX EXPERTS-CONSEILS DES OBJECTIFS ET DES PLANS DE TRAVAIL PRÉCIS. L'ÉVALUATION NÉCESSAIRE DU RENDEMENT DES EXPERTS-CONSEILS SERA FAITE.</p>

APPENDICE "PUBL-28"

RAPPORT DE SUITE AU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS AU SUJET DU
 RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA POUR L'ANNEE FINANCIÈRE TERMINÉ LE
 31 mars 1985

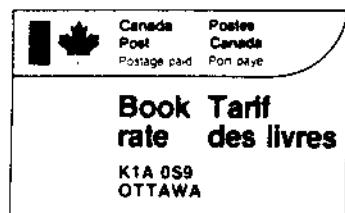
NOM DU MINISTÈRE OU DE L'AGENCE:
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Recommandations du Vérificateur général (inclure numéro de paragraphe)	Réponse du Ministère ou de l'Agence dans le Rapport	Réponse mise à jour au 31 octobre 1985
10.44 LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT ET LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE DEVRAIENT RÉVISER LA DATE D'ACHÈVEMENT DE LA RÉVISION DU DROIT PÉNAL DE SORTE QU'ELLE SOIT RéALISTE ET ÉTABLIR UN ÉCHÉANCIER ET UN PLAN DE TRAVAIL STRICTS AFIN D'ASSURER QUE LA RÉVISION SERA TERMINÉE D'ICI LA NOUVELLE DATE.	Commentaire du ministère: LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE COLLABORERA AVEC LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT ET LE MINISTÈRE DU SOLICITEUR GÉNÉRAL À TOUTE RÉÉVALUATION DU CALENDRIER ET DU PLAN DE TRAVAIL DE LA RÉVISION DU DROIT PÉNAL. CELA DEVRAIT SE FAIRE SOUS L'ÉGIDE DU COMITÉ EXÉCUTIF (VOIR LE PARAGRAPHE 10.54 CI-DESSOUS). IL EST ENTENDU QUE TOUTE DÉCISIONS CONCERNANT LE CALENDRIER ÉTABLI POUR LES PHASES 2 ET 3 DE LA RÉVISION (VOIR LES PARAGRAPHES 10.46 À 10.48 CI-DESSOUS) SERA ASSUJETTIE AUX PRIORITÉS LÉGISLATIVES ET AUTRES PRIORITÉS QUE LE GOUVERNEMENT PEUT RETENIR À L'OCCASION.	10.44 LE COMITÉ EXÉCUTIF A APPROUVÉ UN CALENDRIER DÉTAILLÉ POUR L'ACHEVEMENT DES PROJETS DE DROIT SUBSTANTIF DE LA RÉVISION, ET FERA DE MÊME, DANS UN AVENIR RAPPROCHÉ POUR LES PROJETS SUR LA PROCÉDURE.
10.53 LES PARTICIPANTS À LA RÉVISION DU DROIT PÉNAL DEVRAIENT EMBAUCHER UN EXPERT-CONSEIL AYANT LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE NÉCESSAIRE EN MATIÈRE DE PLANIFICATION DE PROJETS DE RECHERCHE POUR AIDER LES COORDONNATEURS DE LA RÉVISION DU DROIT PÉNAL À MÉTTER AU POINT DES PLANS DÉTAILLÉS, NOTAMMENT DES TÂCHES, DES RESSOURCES ET DES ÉCHÉANCIERS, POUR LE RESTE DE LA RÉVISION.	Commentaire du ministère: LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ÉTUDEERA CETTE RECOMMANDATION AFIN DE VOIR CE QUE SON ACCEPTATION PEUT DONNER. IL CONTESTE TOUTEFois LA CONCLUSION VOULANT QUE LES PLANS DE TRAVAIL DE LA PHASE 2 SOIENT MAL DÉFINIS ET QUE LA PLANIFICATION D'EXÉCUTION DU MINISTÈRE AIT SUBI DES MODIFICATIONS AU GRÉ DE CAPRICES. LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL N'A PAS INDIQUE QUELLE NORME IL UTILISE POUR ÉVALUER LES PLANS DE TRAVAIL DE LA RÉVISION. LES NORMES D'ADMINISTRATION DES PROJETS VARIENT	10.53 DEPUIS PLUSIEURS MOIS, LE COMITÉ DE GESTION REQUIERT LA SOUMISSION DE PLANS DE TRAVAIL BEAUCOUP PLUS DÉTAILLÉS QU'AUPARAVANT. LE STATUT DE CES PLANS EST RÉGULIÈREMENT CONTRÔLÉ PAR LE COMITÉ DE GESTION. AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, LES CHEMINEMENTS DE TOUS LES PROJETS DE LA PHASE II ONT ÉTÉ RÉEXAMINÉS ET MIS À JOUR. ÉTANT DONNÉ CES RÉPONSES ET LE FAIT QU'IL

Recommandations du Vérificateur général (inclure numéro de paragraphe)	Réponse du Ministère ou de l'Agence dans le Rapport	Réponse mise à jour au 31 octobre 1985
10.54 LE COMITÉ EXÉCUTIF DEVRAIT APPROUVER DE FAÇON OFFICIELLE LES ÉTAPES ET LES DELAIS FIXÉS POUR LA REVISION.	<p>SELON LE CONTEXTE. LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL N'A PAS EXAMINÉ LE CONTEXTE DANS SON RAPPORT. PAR CONSÉQUENT, IL EST FORT DIFFICILE POUR LUI D'AFFIRMER QU'UN CHANGEMENT DE PROCÉDURES ADMINISTRATIVES AMÉLIORERAIT LA QUALITÉ DU PRODUIT OU CONDUIRAIT À UNE PLUS GRANDE SATISFACTION DES GROUPES CONSULTÉS OU ENCORE RÉDUIRAIT LE COUT DE LA REVISION. POUR CE QUI EST DES CHANGEMENTS APPORTÉS PAR LE MINISTÈRE AUX CALENDRIERS DES PROJETS, ILS SONT PRINCIPALEMENT ATTRIBUABLES À LA RÉCEPTION TARDIVE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL ET DES RAPPORTS DE LA COMMISSION OU À CERTAINES DÉCISIONS CONCERNANT LES PRIORITÉS LÉGISLATIVES DU GOUVERNEMENT.</p> <p>COMMENTAIRE DU MINISTÈRE: VOIR LE COMMENTAIRE DONNÉ CI-DESSUS AU PARAGRAPHE 10.44.</p>	<p>NE RESTE QUE PEU DE TEMPS AVANT LA FIN DE LA REVISION, ON PEUT, SE DEMANDER S'IL EST NÉCESSAIRE DE FAIRE VENIR UN EXPERT CONSEIL DE L'EXTÉRIEUR.</p> <p>10.54 VOIR NOTRE RÉPONSE MISE À JOUR, À LA RECOMMANDATION DU PARAGRAPHE 10.44.</p>

Recommandations du Vérificateur général (inclure numéro de paragraphe)	Réponse du Ministère ou de l'Agence dans le Rapport	Réponse mise à jour au 31 octobre 1985
<p>10.63 LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE DEVRAIT EXERCER ACTIVEMENT LE RÔLE DE CHEF DE FILE DE LA RÉVISION, PAR LE BIAIS DU COMITÉ EXÉCUTIF, ET IL DEVRAIT, EN DÉFINITIVE, ÊTRE LE PREMIER RESPONSABLE DU SUCCÈS DE LA RÉVISION ET DE SON ACHÈVEMENT DANS LES DÉLAI PRÉVUS.</p>	<p><u>COMMENTAIRE DU MINISTÈRE:</u> LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE RECONNAÎT QU'IL EXERCE UN RÔLE DE CHEF DE FILE EN CE QUI A TRAIT AU DÉPÔT AU PARLEMENT D'UN NOUVEAU CODE CRIMINEL OU DE MODIFICATIONS AU CODE EXISTANT. CEPENDANT, CETTE TÂCHE N'A PAS ÉTÉ CONÇUE COMME COMPRENANT LA RESPONSABILITÉ DE LA PLANIFICATION GLOBALE DU TRAVAIL ET DU CONTRÔLE DE LA RÉVISION, COMME ON LE SUGGÈRE AU PARAGRAPHE 10.62. COMME IL EST MENTIONNÉ AU PARAGRAPHE 10.61, LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE "N'A AUCUN POUVOIR POUR FORCER LES AUTRES MEMBRES DE LA RÉVISION À APPLIQUER UNE DÉCISION DU COMITÉ EXÉCUTIF OU UN PLAN DE TRAVAIL QUELCONQUE". LE MINISTÈRE NE PEUT DONC PAS ACCEPTER LA RESPONSABILITÉ "DU SUCCÈS DE LA RÉVISION ET DE SON ACHÈVEMENT DANS LES DÉLAI PRÉVUS". IL EST TOUTEFOIS DISPOSÉ À ASSUMER UN RÔLE PLUS ACTIF EN S'EFFORÇANT DE COORDONNER LES ACTIVITÉS DES PARTICIPANTS À CETTE RÉVISION.</p>	<p>DEPUIS DEUX MOIS, LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ASSISTE LA COMMISSION DANS LA PRÉPARATION D'UN PLAN DE TRAVAIL POUR LE RESTE DU TEMPS DE LA RÉVISION. LE MINISTÈRE CONTINUE D'INSISTER POUR UN ACHÈVEMENT DE LA RÉVISION DANS LE DÉLAI FIXÉ.</p>
<p>10.70 LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA RÉVISION DU DROIT PÉNAL DEVRAIT ÉVALUER À NOUVEAU SES BESOINS EN MATIÈRE DE RECHERCHES EMPIRIQUES.</p>	<p><u>COMMENTAIRE DU MINISTÈRE:</u> LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE EST D'ACCORD AVEC CETTE RECOMMANDATION.</p>	<p>10.70 CELA SERA COMPLÉTÉ DANS UN AVENIR RAPPROCHÉ. CEPENDANT, VU LES PRÉSENTES LIMITATIONS BUDGETAIRES, SEULEMENT UN NOMBRE LIMITÉ D'INITIATIVES EN MATIÈRE DE RECHERCHES EMPIRIQUES, SERA POSSIBLE.</p>

Recommandations du Vérificateur général (inclure numéro de paragraphe)	Réponse du Ministère ou de l'Agence dans le Rapport	Réponse mise à jour au 31 octobre 1985
<p>10.74 LE COMITÉ EXÉCUTIF DEVRAIT DEMANDER QU'ON DRESSE UN PLAN D'ENSEMBLE POUR LA CONSULTATION, DEVRAIT APPROUVER UNE SÉRIE DE LIGNES DIRECTRICES SERVANT AUX CONSULTATIONS, APPROUVER UNE PROPOSITION ET UN PLAN PARTICULIERS POUR CHAQUE CONSULTATION ET RECEVOIR UN RAPPORT SUR LE DÉROULEMENT ET LES RÉSULTATS DE CETTE ACTIVITÉ LORSQU'ELLE EST TERMINÉE.</p>	<p>COMMENTAIRE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE: L'UNE DES PREMIÈRES CHOSES QUE LE COMITÉ EXÉCUTIF A FAITE A ÉTÉ D'IDENTIFIER LES GROUPES QUI DOIVENT TOUJOURS ÊTRE CONSULTÉS ET CEUX QU'IL CONVIENT SEULEMENT DE TENIR AU COURANT DES PROGRÈS DE LA RÉVISION. PAR CONSÉQUENT, DES LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES SUR LES CONSULTATIONS ONT EFFECTIVEMENT ÉTÉ ÉTABLIES. ÉTANT DONNÉ QUE LE MANDAT DU COMITÉ EXÉCUTIF EST DE "CONTROULER LES PROGRÈS DES TRAVAUX ET FAIRE DES RECOMMANDATIONS AU SUJET DES QUESTIONS DE POLITIQUE ET DES OPTIONS QUI EXIGENT L'APPROBATION MINISTÉRIELLE" (VOIR LE PARAGRAPHE 10.40 CI-DESSUS), LA QUESTION DE SAVOIR SI CE COMITÉ DOIT APPROUVER DES PROPOSITIONS ET DES PLANS PARTICULIERS POUR LES CONSULTATIONS INDIVIDUELLES EST DISCUSSIONNELLE. CETTE RESPONSABILITÉ INCOMBE SÛREMENT AU COMITÉ DE GESTION CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION QUOTIDIENNE DE LA RÉVISION. CONTRAIREMENT À LA CONCLUSION SUR LAQUELLE CETTE RECOMMANDATION EST BASÉE, LE GROUPE DE GESTION EXAMINE DE FAÇON ASSEZ DÉTAILLÉE LA STRATÉGIE DE CONSULTATION POUR CHAQUE PROJET. UN RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS EST REÇU ET EST CONSIDÉRÉ AVANT TOUTE RECOMMANDATION QUI ÉMANE DE LA PHASE 2 DE LA RÉVISION.</p>	<p>10.74 TEL QU'INDIQUÉ DANS LE COMMENTAIRE DU MINISTÈRE, LES DÉTAILS DES PLANS DE CONSULTATION DEVRAIENT ÊTRE LA RESPONSABILITÉ DU COMITÉ DE GESTION PLUTÔT QUE CELLE DU COMITÉ EXÉCUTIF. LE COMITÉ DE GESTION EXIGE LA SOUMISSION DE PLANS DE CONSULTATION POUR CHAQUE PROJET. CES DERNIER MOIS, LE NOMBRE DE DÉTAILS SUR CHAQUE SUJET A INCLURE DANS CES PLANS A AUGMENTÉ ET LES EXIGENCES CONCERNANT LES RAPPORTS APRÈS LES CONSULTATIONS, SONT PLUS STRICTES.</p>



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Office of the Auditor General of Canada:

Raymond Dubois, Deputy Auditor General, Audit Operations Branch.

From the Law Reform Commission:

Mr. Justice Allen M. Linden, President.

From the Department of Justice:

D.C. Préfontaine, Assistant Deputy Minister, Policy, Programs and Research.

Du bureau du Vérificateur général du Canada:

Raymond Dubois, Sous-vérificateur général, Direction générale des opérations de vérification.

De la Commission de réforme du droit:

L'hon. juge Allen M. Linden, président.

Du ministère de la Justice:

D.C. Préfontaine, sous-ministre adjoint, Politique, programmes et recherche.